

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Budget primitif 2022 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le budget 2022 est le premier de la nouvelle mandature régionale. Le Président du Conseil régional rappelle les trois objectifs politiques prioritaires devant être traduits au sein du budget : « *bien vivre partout en Bretagne* » ; « *plus d'emploi et moins de carbone* » et « *plus de Bretagne* ».

Le budget primitif proposé pour 2022 s'élève à 1,7 Md€, dont un emprunt d'équilibre de 298 M€. Pour l'année 2022, les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont respectivement estimées à 700 M€ et 1,03 Md€. Le principal poste de dépenses reste l'éducation et la formation à hauteur de 715 M€. Quant aux recettes, la TVA représente 36 % des recettes inscrites à ce budget primitif, soit le premier poste de ressources régionales.

Enfin, la démarche d'évaluation des dépenses au regard de leur impact climatique lancée par le Conseil régional est considérée comme une priorité politique.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie cette année encore la présentation du document budgétaire, porteur de nombreuses informations utiles pour apprécier la politique du Conseil régional, et qui se complète de rappels à caractère pédagogique concernant la vocation des diverses sources de recettes et leur évolution au fil du temps.

Sur quelques lignes, il resterait cependant intéressant d'inscrire en parallèle les données propres à 2022 avec les chiffres de 2021 pour permettre une comparaison aisée entre les deux exercices.

Si le contexte de contrainte budgétaire se prolonge, le CESER relève la démarche volontaire exprimée par le Conseil régional, appuyée par les effets de la forte relance de l'économie constatée en 2021. Malgré la perspective d'un prolongement de cette reprise, il se félicite que ce premier budget du nouveau mandat reste établi sur des hypothèses de recettes toujours mesurées, *a fortiori* face aux incertitudes sanitaires, sociales et économiques qui demeurent.

2.1 Concernant le budget primitif

- **Un budget réaliste, en augmentation**

Le budget primitif pour 2022 atteint 1,726 Md€, en progression de 3,2 % par rapport au budget primitif de 2021. Le CESER souligne qu'il s'agit là du plus gros budget mis en œuvre par la Région, même s'il faut en relativiser la portée comme le souligne le Président du Conseil régional. Le CESER ne peut donc une nouvelle fois qu'encourager à conclure des partenariats toujours plus étroits et à optimiser la recherche de l'effet de levier dans les interventions.

En matière d'**investissements**, le Conseil régional affirme aussi son volontarisme, les dépenses correspondantes représentant plus de 40 % du budget global. Quoiqu'en retrait sur le précédent, le programme pluriannuel d'investissements (2,8 Md€) reste ambitieux et ses orientations ne peuvent qu'être approuvées, qu'il s'agisse de la rénovation des établissements scolaires et des infrastructures de transport ainsi que des soutiens apportés aux territoires, aux entreprises, à l'agriculture ou aux filières de la mer. Le document évoquant la fragilisation de ces

dernières par les effets du Brexit, le CESER serait intéressé par une information permettant de mesurer ses conséquences sur les activités potentiellement les plus touchées.

Les **dépenses de fonctionnement** pèsent quant à elles 57,2 % du budget 2022, et couvrent une très large palette d'interventions. La Région répond ainsi à ses obligations de service public, voire les dépasse si l'on se réfère aux interventions de soutien mises en place pour répondre à la crise. Comme annoncé dans les orientations budgétaires, le CESER retrouve là une progression de l'ordre de 2 % de ces dépenses à périmètre constant, alors que leur niveau avait été stabilisé et même réduit au cours des derniers exercices.

Globalement, le budget reste maîtrisé, l'attention du CESER étant attirée par un niveau d'**épargne brute** en retrait représentant 18 % des recettes de fonctionnement contre 20 % ambitionnés (229 M€ *versus* 246 M€ en 2021), alors que les dépenses d'investissement progressent (623 M€ *versus* 612 M€ en 2021). Face à cela, il apprécie des recettes d'investissement en nette hausse (174 M€ *versus* 107 M€ en 2021), et au final un potentiel recours à l'emprunt limité par rapport à l'exercice précédent (298 M€ *versus* 327 M€ en 2021).

Le CESER jugerait utile que les écarts importants constatés entre les orientations budgétaires (OB) de décembre 2021 et le présent budget primitif au niveau de l'épargne brute (296 M€ dans les OB *versus* 229 M€ dans le BP) comme au niveau des prévisions d'emprunt (121 M€ dans les OB *versus* 298 M€ dans le BP) soient assortis d'un commentaire explicatif.

- **Un contexte toujours empreint d'incertitudes malgré la reprise économique observée**

Le Conseil régional souligne le contexte « *extra-ordinaire* » auquel il doit faire face, fait d'incertitudes et de difficultés appelant des interventions dans l'urgence, ou des arbitrages entre les priorités, tout en préservant une capacité d'investissement dans le long terme. Le CESER salue une nouvelle fois la réactivité démontrée, ayant permis d'agir sur tous ces fronts depuis le début de la crise sanitaire. Il soutient la volonté exprimée de renforcer encore les mesures prises en faveur de la relance, *via* notamment les dispositifs de formation (3000 places de formations nouvelles avec le Pacte régional d'investissement dans les compétences – PRIC) et aussi ceux dédiés à l'accompagnement des projets des entreprises.

Le CESER relève positivement qu'après avoir fait l'objet d'un complément de financement de 26 M€ en 2021, le PRIC bénéficie à nouveau d'une contribution supplémentaire de l'Etat fixée à 21,7 M€ pour 2022. Il souhaiterait connaître la ventilation de cette enveloppe.

Par ailleurs, le CESER relève que le Conseil régional engage une nouvelle orientation du soutien aux familles pour l'acquisition des ressources pédagogiques. Considérant cette réorientation d'importance sur le plan financier comme pour l'organisation pédagogique des établissements, le CESER suivra avec attention sa mise en œuvre à la rentrée prochaine.

En outre, les actions conduites en direction de la jeunesse comme celles visant à lutter contre la précarité et la misère ne peuvent qu'être encouragées.

Le Président du Conseil régional rappelle que ce premier budget de la mandature constitue le support des orientations et priorités définies autour de trois axes : « *bien vivre partout en Bretagne* » ; « *plus d'emploi et moins de carbone* » ; « *plus de Bretagne* ».

L'ensemble des actions décrites retient l'attention, et le CESER suivra l'avancement des programmes correspondants. Il souligne cependant les difficultés rencontrées pour ce faire. Ainsi, s'il relève les efforts visant à développer en Bretagne les structures travaillant dans le domaine de la cyber-sécurité, il constate l'éparpillement des budgets dédiés dans différents programmes, ce qui ne permet pas de disposer d'une vue d'ensemble.

D'une façon générale, le CESER demande à être tenu informé du déroulement des concrétisations, comme des à-coups pouvant le cas échéant apparaître dans cette très large programmation.

- **Un nécessaire fléchage budgétaire vers les acteurs et les habitants bretons**

Il est intéressant de noter que les marchés passés par la Région pour une moyenne annuelle de 300 M€ touchent près de 2700 entreprises et acteurs économiques. Le CESER espère voir ce chiffre se développer encore, au travers spécialement de la politique d'achats responsables développée par le Conseil régional.

Pour le CESER, la proximité recherchée par le Conseil régional avec les usagers et ses partenaires constitue un lien essentiel qui permet de gagner en efficacité, qui plus est en considérant les limites du « *tout numérique* » sur lesquelles le CESER a déjà attiré l'attention, spécialement quand il s'agit de « *réduire le non-recours, d'assurer l'égalité des droits et de parvenir à toucher et soutenir les plus fragiles* ».

- **L'instauration d'une évaluation-climat du budget**

Par ailleurs, le CESER voit avec satisfaction le Conseil régional adopter une démarche résolue visant à renforcer l'évaluation, illustrée spécialement pour la première fois par l'évaluation du budget 2022 sous l'angle du changement et de l'adaptation climatique. A ce stade, une vingtaine de programmes font l'objet d'une analyse visant à apprécier l'impact climatique des dépenses en les classant en 5 catégories : très favorable, plutôt favorable, neutre, défavorable, à définir. Ce premier « *budget vert* », qui intègre la notion d'éco-socio-conditionnalité des concours apportés par le Conseil régional, constituera un socle appelé à s'étendre à l'ensemble des programmes, et permettra d'assurer un suivi des évolutions attendues auquel le CESER apportera toute son attention (*cf. l'avis dédié adopté à cette même session*).

2.2 Concernant les recettes

- **Un document pédagogique**

Les rappels apportés dans le document sur l'évolution des recettes au fil des ans expliquent clairement les changements successivement intervenus dans la composition des ressources des régions, et la complexité de cet exercice. Pour 2022, si des incertitudes demeurent, la prévision semble toutefois moins difficile que pour l'exercice précédent, la relance constatée depuis un an y contribuant.

- **Des hypothèses prudentes accompagnées d'une marge de manœuvre limitée**

Fidèle à une démarche régulièrement approuvée par le CESER, la Région affiche des projections prudentes, à savoir sans progression sur les niveaux constatés en 2021 ou avec des augmentations mesurées.

Le Conseil régional souligne une nouvelle fois le poids de plus en plus important occupé par les reversements de l'Etat, au travers de la TVA en premier lieu, représentée par les deux fractions venues se substituer à la dotation globale de fonctionnement (DGF) puis à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Le CESER relève que ces deux seules lignes représentent 628 M€, soit 44 % du total des recettes hors emprunt.

Si l'on peut regretter que cette évolution conduise à amenuiser le lien avec le territoire, le CESER rappelle que plusieurs dotations au caractère dynamique sont assorties d'une garantie plancher. Il en est ainsi de la fraction de TVA ayant remplacé l'ancienne DGF, pour laquelle cette garantie a été activée en 2020, du fait de la chute des recettes de TVA en période de crise.

Par contre, la fraction de TVA venue compenser la CVAE en 2021 ne bénéficiait d'une garantie que pour la première année d'application et disparaît donc en 2022. Il convient de noter que cette ligne dynamique mais sensible représente à elle seule 416 M€, soit un tiers des ressources de fonctionnement.

Le CESER constate que les deux dernières lignes constituant la fiscalité avec pouvoir de taux sont reconduites pour le montant attendu en 2021. S'agissant de la majoration de TICPE affectée au projet Bretagne à Grande Vitesse et

de la taxe sur les cartes grises, ce report des montants constatés en 2021 ne pose pas question. Cependant, à plus long terme, les tendances du marché de l'automobile étant orientées vers des véhicules « propres » ces ressources devraient décroître. Or, avec 162 M€, les recettes issues de la fiscalité avec pouvoir de taux comptent encore pour 9,4 % du budget 2022.

Globalement, le CESER relève que la part des recettes assises directement sur le carbone (TICPE et cartes grises) représente 22 % des ressources. Ce point a déjà été soulevé, et le CESER demande à être informé des dispositions nouvelles qui pourraient être débattues avec l'Etat, en encourageant une initiative conjointe des Régions.

- **Un moindre recours à l'emprunt, et un encours qui doit respecter les ratios sécuritaires**

Au final, l'équilibre du budget s'opère au travers d'une ligne d'emprunt de 298 M€. Le CESER souligne cependant que si ce montant s'avère inférieur à celui inscrit dans le précédent BP (327 M€), l'encours poursuit sa progression pour atteindre 1,42 Md€ au 1^{er} janvier 2022 contre 1,38 Md€ un an plus tôt. Alors que cette tendance, confirmée dans les dernières orientations budgétaires, reste conforme aux projections accompagnant le programme d'investissements, le CESER apprécierait une communication actualisée sur l'estimation du nouvel encours de crédit, et sur la capacité de désendettement en découlant.

Au cours des prochains mois, il suivra également avec attention l'évolution des conditions de financement, dans un contexte où une remontée progressive des taux de crédit semble se dessiner après plusieurs années exceptionnellement favorables pour les emprunteurs.

2.3 Conclusion

Le budget primitif pour 2022 succède à un exercice 2020 marqué par le déclenchement de la crise, puis à un exercice 2021 illustré par une rapide et forte capacité de relance de l'économie.

Comme le constate le CESER, ce BP 2022 s'appuie sur cette dynamique retrouvée, et voit la collectivité régionale mettre en œuvre le programme de son nouveau mandat.

Pour autant, nombre d'incertitudes demeurent encore et, pour le CESER, supposent que la Région préserve la réactivité et la souplesse dont elle a su faire preuve lorsqu'il fallait répondre à l'urgence.

Le CESER continue d'encourager la recherche de partenariats permettant de gagner encore en efficacité, en proximité avec les habitants et l'ensemble des acteurs régionaux.

Le CESER apprécie l'évolution favorable des dotations de fonds européens pour la période 2021-2027. Il apporte son soutien aux demandes formulées par le Conseil régional en vue d'obtenir la délégation de gestion pour le FEADER et le FEAMPA, à l'instar des modalités déjà en place pour le FEDER. Ces nouvelles délégations lui semblent représenter un gage supplémentaire d'efficacité grâce à la proximité avec les projets et les bénéficiaires.

Il accueille d'autre part avec le plus grand intérêt la première version du « *budget vert* » régional, qui guidera les efforts à renforcer ou à entreprendre en vue d'apporter la contribution attendue pour préserver le climat.

Enfin, ainsi qu'il l'a déjà exprimé, le CESER insiste sur le caractère de plus en plus transversal depuis quelques années des politiques pilotées par la Région, et invite celle-ci à adapter en conséquence dès que possible la présentation de son budget, au travers d'une révision de la Nomenclature stratégique par programme.

Mission I – Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

101 – Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Sur proposition de Jacques UGUEN
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle que l'engagement pour la cohésion des territoires présenté en décembre 2020 est venu poser les principes et les bases d'une politique territoriale renouvelée, lancée en 2021 avec le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ».

Il rappelle que les enjeux attachés aux transitions ainsi que ceux de la cohésion et de la solidarité territoriale peuvent être différents d'un territoire à l'autre. Pour améliorer les conditions de vie de toutes et tous sur tous les territoires, la Région y consacre des moyens adaptés à la réalité des territoires grâce à la « carte des capacités territoriales ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que la contractualisation avec les territoires disparaît en tant que telle de ce programme 101 pour l'année 2022 : elle est remplacée d'un côté par des conventionnements spécifiques, assortis d'un accompagnement financier, et de l'autre par l'élaboration à venir de pactes de cohérence régionale et territoriale, à visée stratégique et multi-thématique, non financiers donc non-inscrits à ce BP2022.

Concernant l'action « Soutenir l'ingénierie stratégique et l'expertise citoyenne », le CESER se félicite de la poursuite du soutien du Conseil régional aux Conseils de développement pour un montant de 525 000 €. Il sera vigilant à ce que le soutien différencié aux Conseils selon les capacités des territoires n'entraîne pas l'exclusion de certains de ce dispositif.

Le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne », orienté autour de trois axes (l'accélération des transitions, la vitalité des centres-villes et centres-bourgs et l'accès aux services de proximité), a rencontré un réel succès. Pour autant, le CESER s'interroge sur le fait que certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) aient fait le choix de ne pas présenter de projets ou sollicitent de faibles montants. Quelles en sont les raisons ?

La Région s'engage à poursuivre en 2022 cette expérimentation dans un cadre ajusté. Le CESER souhaite avoir connaissance de ce nouveau cadre, qui sera proposé au vote de la commission permanente et ne sera donc pas présenté aux assemblées régionales. Cette remarque vaut également pour l'accompagnement des quartiers de la politique de la ville dans les transitions.

Concernant l'engagement avec les îles, un dispositif transitoire a été acté en 2021, en anticipation sur la négociation du futur contrat avec les îles du Ponant dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER). Le CESER approuve cette démarche qui démontre la volonté de consolider la dimension maritime du CPER, et renvoie vers son avis sur le CPER.

Le CESER prend acte du fait que les subventions, concernant les paiements sur les dispositifs 2014-2020 de la politique territoriale, seront payées au fur et à mesure de la réalisation des projets avec un fort besoin sur 2022 du fait que plus de 660 projets pour un montant de subventions de 85 M€ ont été soutenus sur l'année 2021.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'octroi des subventions aux Conseils de développement ;
- le nouveau cadre d'accompagnement du « Bien vivre partout en Bretagne » et des quartiers de la politique de la ville ;
- l'élaboration des futurs pactes de cohérence régionale et territoriale.

102 – Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 102 contribue à la mise en œuvre du SRADDET et de la démarche Breizh COP. En 2022, il sera particulièrement fléché sur 5 axes prioritaires :

- l'observation des territoires visant à renforcer la territorialisation accrue des politiques du Conseil régional ;
- les leviers d'actions et outils pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre de la Breizh COP ;
- permettre à chacun de se loger ;
- agir avec et pour les jeunes ;
- agir pour une meilleure santé de tou-te-s dans les territoires dans le contexte de crise sanitaire.

Pour ce faire, le Président du Conseil régional propose d'inscrire au programme 102 :

- en fonctionnement : une autorisation d'engagement de 2,7 M€ assortie d'un crédit de paiement de fonctionnement de 3,3 M€ ;
- en investissement : une autorisation de programme de 1,03 M€ avec un crédit de paiement d'investissement de 0,5 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Améliorer la connaissance des territoires et œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

Sur proposition de Brigitte LE CORNET
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Le CESER se félicite que le Conseil régional réaffirme son souhait de s'attacher aux défis des déséquilibres territoriaux, de la cohésion sociale et de la participation à la vie collective et démocratique.

Le CESER note que le Conseil régional souhaite mobiliser plus spécifiquement le programme 102 sur la disparité profonde dans l'accès au logement qui s'est accentuée pendant la crise sanitaire. En effet, partout sur le territoire, l'offre de logements dans le parc public comme privé est insuffisante au regard notamment des besoins des familles, des jeunes en emploi, des plus fragiles ainsi que face au défi résidentiel majeur du vieillissement de la population.

Le CESER souhaiterait en particulier disposer d'informations supplémentaires sur les projections de la répartition démographique en Bretagne, à échéance 2040.

Toujours attaché à une meilleure connaissance des territoires, le CESER relève l'attention particulière accordée cette année à la connaissance de l'occupation des sols, à travers le webservice MOS, afin d'engager la trajectoire de réduction de la consommation foncière prévue dans le SRADDET, et qui sera différenciée selon les territoires. Le

CESER y sera particulièrement attentif. Il indique à ce titre qu'il conduit actuellement une étude prospective sur l'usage des sols en Bretagne à l'horizon 2050.

2.2. Permettre à chacun·e de se loger

Sur proposition de Brigitte LE CORNET
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »
et de Mireille MASSOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER, à l'instar du Conseil régional, est préoccupé par la situation du logement en Bretagne. Il partage le constat qu'« *il devient de plus en plus difficile de vivre, d'habiter, de travailler en proximité, entraînant des phénomènes de relégation socio-spatiale et de consommation foncière* ». Les inégalités d'accès et de maintien dans le logement, dont il faut rappeler qu'il s'agit d'un besoin essentiel et d'un droit humain fondamental, ont de nombreux impacts sociaux, environnementaux et économiques.

Le CESER, de longue date, en particulier dans son rapport « *Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne* » (2013)¹ et plus récemment à l'occasion de ses contributions à la démarche Breizh COP et au SRADDET, préconise une implication renforcée de la Région dans les politiques de l'habitat et du logement, en coordination avec l'Etat en région et l'ensemble de ses acteurs territoriaux. Le CESER note donc avec satisfaction que le Conseil régional s'engage, en 2022, dans l'élaboration concertée d'une nouvelle politique régionale de l'habitat.

Le CESER rappelle l'importance de poursuivre les actions menées depuis plusieurs années en faveur des centres-villes et centres-bourgs, et d'amplifier notamment toutes les actions visant à répondre aux besoins en logements par la réhabilitation dans les centres, dans un objectif de sobriété foncière. Il espère que le nouvel opérateur régional « BreizhCité » dédié aux centralités bretonnes permettra aux communes de voir aboutir leurs projets en ce sens.

Le CESER souligne l'intérêt d'une étude visant à explorer la pertinence et la faisabilité de différents outils, dont les Offices fonciers solidaires, dans un objectif de bien identifier les besoins par territoire, de fluidifier les parcours résidentiels, et d'équilibrer l'offre par typologie de logement notamment dans le parc social. Il insiste sur la nécessité d'établir les complémentarités avec les outils déployés par d'autres acteurs (Etat en région, autres collectivités et acteurs de l'habitat et du logement...).

La future stratégie régionale de l'habitat devra permettre une plus grande sobriété foncière - pour préserver les espaces naturels et agricoles - et énergétique, garantir la préservation des ressources naturelles (ex : eau) et de la biodiversité, favoriser l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (en lien avec le budget vert). Elle devra aussi être étroitement articulée aux politiques de transport, de mobilité, d'emploi et d'accès aux services collectifs (ex : santé) afin de permettre à toutes et tous de « *bien vivre partout en Bretagne* ».

Pour le CESER, les études préalables à la construction de la stratégie régionale devraient aussi chercher à mieux caractériser les besoins en habitat social, à identifier les freins au développement de l'offre d'habitat social dans les territoires, les difficultés des communes dans ce domaine, et rechercher des outils pour y remédier, avec la participation des habitant·es. Le CESER s'inquiète à ce sujet de certaines dispositions de la loi 3DS² en cours de discussion, supprimant la date de 2025 fixée par la loi SRU³ concernant les objectifs de production de logements sociaux, et autorisant l'adaptation des objectifs selon les territoires. Il craint que ces dispositions ne se traduisent par des reports et ne permettent pas de répondre aux besoins.

¹ Lien d'accès vers l'étude du CESER : [ici](#)

² Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

³ Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains

Le CESER souhaite que cette nouvelle politique de l'habitat soit l'occasion d'améliorer la visibilité des actions menées par la Région Bretagne dans le champ de l'habitat et du logement. Un nouveau programme budgétaire dédié à la politique régionale de l'habitat dans le BP, avec sa déclinaison dans le Rapport d'activité et de développement durable (RADD), pourrait en faciliter la connaissance, le suivi régulier et l'évaluation, notamment par le CESER.

Le Conseil régional a la volonté d'une « *élaboration concertée* » de sa nouvelle politique de l'habitat. Pour le CESER, cette élaboration partenariale est indispensable tant l'habitat est au carrefour de nombreux enjeux et acteurs publics et privés. Le CESER souhaite que l'Etat en région, les autres collectivités locales, la société civile organisée et les citoyen·nes, soient associés à l'élaboration de cette nouvelle politique régionale, notamment à la lumière des projections démographiques régionales et territoriales.

En lien avec le Plan de mobilisation pour les jeunes et le chef de filât de la Région, le CESER encourage le Conseil régional à mobiliser et à innover pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement des jeunes (location et accession), afin de fluidifier et sécuriser leurs parcours de vie et d'accès à l'autonomie : études-formation, entrée dans la vie active, accès aux services collectifs, aux activités sportives, artistiques et culturelles, accès à la nature... Si de nombreux dispositifs existent, ils ne sont pas toujours suffisamment connus et mobilisés par les jeunes pour faire valoir leur droit au logement (ex : aides d'Action logement) et lever les freins existants : dépôt de garantie, cautionnement, accès à un prêt bancaire immobilier pour la primo-accession à la propriété, difficulté ou impossibilité de se loger en zone tendue (ex : littoral touristique...).

Enfin, le CESER souhaite que cette nouvelle politique régionale de l'habitat soit étroitement articulée avec le futur Plan régional de santé (PRS), en particulier avec le quatrième Plan régional santé-environnement (PRSE) en cours d'élaboration, tant en ce qui concerne la rénovation du parc existant que le développement d'une offre nouvelle de logements s'inscrivant dans un aménagement et un urbanisme favorables à la santé.

2.3. Agir avec et pour les jeunes

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

L'intitulé du volet jeunesse du programme 102, à savoir « Agir avec et pour les jeunes », est important pour le CESER. Il reprend en effet le sens de ses avis précédents insistant sur les nécessaires dimensions participative, active et d'initiative des politiques en faveur des jeunes.

Le CESER appuie la volonté du Conseil régional de poursuivre l'animation et la mise en œuvre, aux côtés de l'Etat, du Plan breton de mobilisation pour les jeunes, plan validé en 2020 avec ses 16 chantiers. Il souligne à nouveau l'importance du chef de filât de la Région, en partenariat avec l'Etat et tous les autres acteurs concernés par les politiques publiques concernant les jeunes.

Le CESER redit l'importance à accorder aux besoins des jeunes en Bretagne, à leur accompagnement, à leur insertion sociale et professionnelle, à leur santé, à leur alimentation, à leur logement, à leur qualité de vie, à leurs activités sportives, à leur accès aux arts et à la culture, au-delà des nécessités de formation... Les politiques publiques envers les jeunes traversent tous les secteurs de la vie sociale. Ce sont autant de domaines où la Région, de par ses compétences, peut être force d'action, de proposition, d'impulsion, d'accompagnement ou d'appui.

Le CESER souhaiterait avoir un récapitulatif des différentes actions concrètes engagées en 2021 avec les jeunes (ex : soutien aux coopératives jeunesse de service) ainsi que des éléments permettant de mesurer leurs impacts pour les jeunes concernés dans les territoires où elles ont été développées. Ces actions font-elles l'objet d'une démarche d'évaluation de la part du Conseil régional, en lien avec ses partenaires du Plan de mobilisation pour les jeunes ?

Le Conseil régional est particulièrement engagé sur quatre champs : le logement, l'information, l'engagement-initiative et la santé mentale des jeunes.

Le CESER se félicite des actions portant sur l'habitat, en particulier *via* le soutien au réseau régional des résidences habitat jeunes (URHAJ). L'habitat des jeunes doit être considéré dans ses différentes dimensions : une offre diversifiée en logements pour les jeunes, étudiants, apprentis au plus proche de leur lieu de vie, en lien avec les organismes type CROUS. Cette offre de logements pour les jeunes ne saurait être pensée sans y associer la qualité environnementale, énergétique et sanitaire du bâti ainsi que l'enjeu des mobilités et celui de l'accessibilité des services collectifs de proximité.

Le CESER note que la stratégie régionale en matière d'information des jeunes sera affinée et déployée en cohérence avec la délégation de compétences de l'Etat à la Région. Il souhaite connaître les articulations prévues entre l'Etat et la Région, de même que l'effet prévu de cette délégation de compétences en matière d'information comprenant, entre autres, le soutien au Centre régional Information jeunesse (CRIJ) et à l'Association départementale Information jeunesse 22 (ADIJ 22). La Région disposera-t-elle de nouveaux moyens pour assumer cette délégation ? Le CESER souhaiterait avoir un bilan des actions du CRIJ et de l'ADIJ22.

Comme les années précédentes, le Conseil régional poursuit son soutien aux dynamiques d'engagement et aux initiatives des jeunes. Il apparaît que les modalités d'appui, de valorisation et de financement des projets de jeunes seront renouvelées. Le CESER aimerait avoir des précisions sur ces nouvelles modalités de soutien : à partir de quel état des lieux seront-elles revues ? Qui sont les acteurs qui seront associés à la redéfinition ou réorientations de ces modalités ?

Le CESER rappelle son souhait que le Conseil régional poursuive son soutien à la démarche de Service civique en coordination avec l'Etat en région et ses autres partenaires, ainsi que, d'une manière générale, la valorisation de l'engagement des jeunes dans la vie associative et leurs actions de bénévolat. Le CESER souhaite que soient encouragées et valorisées les nombreuses initiatives des jeunes, en particulier dans le champ des solidarités de proximité (ex : entraide alimentaire pendant la crise sanitaire).

Le CESER apprécie que le Conseil régional affirme expressément sa mobilisation en faveur de la santé mentale des jeunes, fortement affectée par la crise sanitaire. Les Points d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ) ont montré leur utilité et leur pertinence depuis plusieurs années par leur action de proximité dans les territoires, leur disponibilité d'accueil et d'écoute. D'autres dispositifs favorisant le bien-être psychologique et social des jeunes sont également à soutenir, notamment le réseau des Missions locales qui y contribue. Le Conseil régional envisage-t-il certains renforcements ou engagements nouveaux dans le champ de la santé mentale des jeunes ? Il rappelle qu'elle est l'affaire de tous et que tous les territoires sont concernés, chacun avec ses spécificités. Le CESER rappelle qu'il réalise actuellement une étude sur le bien-être et la promotion de la santé mentale des jeunes en Bretagne dont le rapport sera publié à la fin de l'année 2022.

Le CESER souhaiterait avoir des éléments de bilan lui permettant d'apprécier les niveaux de soutien du Conseil régional concernant deux chantiers majeurs de sa politique jeunesse annoncés dans le programme 102 du BP 2021 : la santé-environnement et les droits culturels. Il note que ces deux domaines sont présents dans le BP 2022, mais pas expressément, comme l'an passé, dans le volet jeunesse de son programme 102.

Enfin, le CESER souhaite disposer, dans le cadre des éléments de bilan des actions ou programmes soutenus par le Conseil régional, de statistiques sexuées filles-garçons permettant d'évaluer de possibles réajustements.

2.4. Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER apprécie l'engagement renforcé du Conseil régional dans une politique régionale de santé volontariste qui considère à la fois les enjeux de prévention (notamment auprès des jeunes), d'offre de soins (pour permettre à chaque Breton-ne de disposer des services essentiels en la matière) et de santé-environnement, d'autant plus que

2022 va être une année de préparation du nouveau Programme régional de santé environnement (PRSE) et du futur Programme régional de santé (PRS). Le CESER soutient l'axe de contribution de la Région à la réduction des inégalités sociales de santé, axe fondamental pour une politique d'amélioration de la santé.

Dans son avis de décembre 2021 sur les orientations budgétaires, le CESER soulignait « *l'importance qui devra être accordée à la santé, santé dans une acception large, incluant le bien vivre, l'environnement, et l'attention portée aux personnes, insistant sur la nécessité de veiller à l'équilibre territorial* ».

Le CESER soutient la poursuite du soutien du Conseil régional aux dispositifs, toujours partenariaux, de prévention santé. Il souhaiterait avoir des éléments d'évaluation de ces dispositifs afin de pouvoir apprécier les plus satisfaisants d'entre eux. Le CESER est attentif à la mise en œuvre du dispositif « Corres'Santé » au sein des lycées et structures accueillant des jeunes en insertion. Il apprécierait d'avoir des informations détaillées sur cette mise œuvre en 2021. Le CESER s'étonne que l'action de prévention des risques en milieu festif, par la formation d'intervenants relais, ne soit pas évoquée dans le budget 2022 et souhaiterait en connaître la raison.

Comme le CESER le rappelle régulièrement, la politique de santé du Conseil régional doit pouvoir s'appuyer sur des données territorialisées. Le soutien existant depuis plusieurs années à l'Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB) doit être renforcé pour permettre d'accompagner les Pays, EPCI et Conseils territoriaux de santé avec des diagnostics locaux partagés. Ce soutien renforcé à l'ORSB pourrait permettre d'avoir des données détaillées et annualisées sur différentes politiques publiques du Conseil régional en lien avec la santé des jeunes : santé générale, santé mentale, santé-environnement, inégalités sociales et territoriales, non-recours aux soins...

Le Conseil régional entend poursuivre son action sur les « déserts médicaux et autres professionnels de santé de proximité ». La pénurie des professionnels est associée à une mauvaise répartition dans les territoires, provoquant en conséquence une Bretagne « inter-métropoles » souvent déficitaire sur le plan sanitaire. En Bretagne, l'ARS effectue des zonages de ces professionnels dans le but de lutter contre l'inégalité d'accès aux soins, en prenant des mesures de rééquilibrage de l'offre. Cependant, le nombre de professionnels disponibles reste insuffisant. Face à ces inégalités territoriales et tensions sur l'offre de soins, une véritable course contre le temps est engagée. Celle-ci ne peut plus faire abstraction des conditions de vie, de travail et de rémunération des professionnels de la santé, du secteur médico-social et de l'aide à domicile (cf. Ségur de la santé), très éprouvés depuis le début de la crise sanitaire, pour des raisons tant conjoncturelles que structurelles.

Le CESER soutient le positionnement du Conseil régional sur « *l'enjeu de proximité, toujours à parfaire, pour réduire le non recours, assurer l'égalité des droits et parvenir à toucher et soutenir les plus fragiles dans nos territoires et notre société* ». Or, chaque semaine la presse publie des articles rapportant cette difficulté, dans de nombreux territoires, d'avoir accès en proximité à un médecin généraliste ou spécialiste, ou à certains autres professionnels de santé (fermeture d'officines de pharmacie dont le maillage territorial et le rôle de proximité se sont pourtant révélés essentiels dans la gestion territoriale de la crise sanitaire, en particulier pour la réalisation des tests et des vaccins ...). Le Conseil régional agit donc avec pertinence sur « *la prise en compte des inégalités territoriales en matière d'offre de soins* ».

Le CESER s'interroge sur le déploiement de la télémédecine définie comme élément d'un ensemble de dispositifs évolués et destinés à contribuer à l'amélioration de l'accès des populations au recouvrement et au maintien de leur santé. Ce développement est très attendu, particulièrement dans les territoires ruraux déficitaires en professionnels de santé, où perdurent pourtant d'importantes inégalités d'accès à une infrastructure et à des réseaux numériques de qualité (ex : accès à Internet à très haut débit).

Le CESER souhaite que, dans le champ de la santé comme ailleurs, le budget régional traduise la volonté du Conseil régional d'agir en « *Région partenaire* », en lien constant avec l'Etat et « *les acteurs de terrain, qu'ils soient publics comme les collectivités territoriales, par le biais de ses conventionnements privilégiés avec les intercommunalités, ou*

les acteurs privés, notamment les entreprises ou le monde associatif, constamment soutenus dans le cadre d'un dialogue fructueux ».

Soutenant la nécessité d'une approche globale de la santé, le CESER note l'engagement volontariste du Conseil régional en matière de santé-environnement aux côtés de l'Etat. L'évaluation en cours du troisième Plan régional santé environnement (PRSE 3) et l'élaboration du suivant par l'Etat et la Région devront permettre de renforcer la lisibilité et la pertinence des actions du Conseil régional. Le CESER rappelle que dans son rapport « *Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions* »⁴ d'octobre 2020, il préconise de mieux prendre en compte en Bretagne, l'importance vitale de la biodiversité pour la santé et, d'une manière générale, les contributions de la nature aux populations, en développant l'approche One Health (« Un monde, une santé »).

103 – Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de Bernard LAURANS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »
et de Jean LE TRAON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le budget primitif 2022, le programme 103 doit se comprendre en articulation avec les programmes 9002, 303 et 308. Il reprend les principales orientations développées dans l'engagement pour « *des stratégies numériques responsables* » approuvé en février 2020. En parallèle, le Conseil régional maintient son engagement dans le déploiement du plan Bretagne Très Haut Débit (BTHD) et du Réseau Ultra Haut Débit (RUHD).

Le programme 103 reprend les principaux enjeux de la feuille de route numérique et comprend les actions suivantes :

- promouvoir un numérique responsable ;
- assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques ;
- accompagner la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs bretons ;
- concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration ;
- déployer l'Ultra et le Très Haut Débit.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

D'un point de vue global, le CESER note que les actions contenues dans ce programme sont dans la continuité « *des engagements pour des stratégies numériques responsables* » pris dans le cadre de la BreizhCOP et approuvés en février 2020. Il regrette néanmoins que ce programme ne soit pas mentionné dans les 3 orientations politiques de l'introduction générale retenues pour le mandat compte tenu de la place prise par les outils et usages numériques dans la vie des citoyens, notamment depuis le début de la crise sanitaire.

Le plan d'actions repose sur 5 domaines d'actions (numérique responsable, numérique inclusif et compétences, numérisation de l'économie, services publics numériques et transformation numérique de l'administration, infrastructures BTHD et RUHD) et concerne de nombreux acteurs, notamment les collectivités territoriales et acteurs économiques. Le CESER souligne la volonté de la Région de travailler et de s'appuyer sur ces différents acteurs afin de mettre en œuvre une politique volontariste de services et d'usages auprès de l'ensemble des Bretonnes et des

⁴ Lien d'accès vers l'étude du CESER : [ici](#)

Bretons. Le CESER note qu'un budget de 31 000 € est prévu pour accompagner la numérisation de l'économie et la transition numérique des acteurs économiques mais regrette qu'aucune action ne soit citée ; il aurait apprécié avoir ces éléments.

Le CESER rappelle que la conférence numérique pourrait être un outil efficace de mobilisation de l'ensemble des acteurs⁵ sous réserve d'être connue en particulier des acteurs économiques et du monde des startups et de l'innovation pour favoriser et maximiser les échanges et la sensibilisation.

2.1 Promouvoir un numérique responsable

Le CESER approuve la mise en œuvre des 20 actions du plan relatif à la labellisation « Numérique Responsable » ainsi que le travail engagé sur les bonnes pratiques responsables dans le cycle de vie des matériels informatiques de la Région et dans la conception des services publics régionaux, avec comme objectif la réduction de 24 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2030.

Il aurait apprécié disposer de plus de détails sur les actions engagées dans ces deux domaines ainsi que des données qui permettent de mesurer l'objectif de baisse des GES. A ce titre, il aurait souhaité disposer des premiers résultats des actions engagées en 2020 à partir de l'adoption de la Feuille de route « stratégie numérique responsable », tout particulièrement en ce qui concerne la formation et la sensibilisation des acteurs au numérique responsable.

Par ailleurs, le CESER engage le Conseil régional à communiquer auprès des acteurs économiques sur l'expérience acquise en matière de numérique responsable afin d'en faire bénéficier ces acteurs et de les aider à identifier rapidement les meilleures pratiques à déployer.

2.2. Assurer un développement numérique inclusif et développer les compétences numériques

Le CESER note avec satisfaction qu'un budget de 445 000 € est consacré à cette orientation en 2022 et rappelle ses différents avis sur la nécessité de réduire le risque d'exclusion du fait de l'utilisation numérique. Il salue, là aussi, la volonté de mettre en synergie l'ensemble des acteurs concernés à travers un « *hub breton pour un numérique inclusif* » et la création d'un réseau d'animation de l'écosystème de l'inclusion numérique. A ce titre, dans son étude « *Habitants et territoires en mouvement, les mobilités à l'heure des usages numériques en Bretagne* »⁶, le CESER a encouragé les tiers-lieux à jouer ce rôle d'accompagnement vers les usages numériques.

Le CESER salue la volonté du Conseil régional de s'appuyer sur les entités de recherche, à travers son partenariat avec le GIS M@rsouin et un travail exploratoire dans le cadre du LabAcess. Il aurait souhaité néanmoins avoir plus de précisions sur les projets engagés avec les collectivités territoriales sur les différents territoires bretons.

Le CESER note que les actions en faveur de l'équipement *via* les filières de réemploi relèvent désormais du programme 9002 (et non plus du 103). Il note aussi que, bien que n'étant pas mentionné dans cette (courte) présentation du programme 103, le dispositif *Visa Internet Bretagne* ne disparaît pas.

2.3. Concevoir des services publics numériques de proximité et réussir la transformation numérique de l'administration

Le CESER salue l'engagement du Conseil régional de construire un projet de plateforme de services publics numériques à destination de tous, dans une coordination étroite avec les collectivités territoriales. L'engagement

⁵ CESER Bretagne, *Habitants et territoires en mouvement, les mobilités à l'heure des usages numériques en Bretagne* (2020), rapporteurs : Bernard LAURANS et Brigitte LE CLECH.

⁶ Lien d'accès vers l'étude du CESER : [ici](#)

régional pour la conception de la plateforme est de 1,7 M€ (avec une autorisation d'engagement de 672 220 € en 2022) auxquels il faut ajouter 5 M€ de mobilisation de fonds européens. Le CESER approuve la mise en place de cette plateforme avec les activités de fonctionnement associées, dont la gestion des données et leur hébergement. Le CESER souhaiterait connaître le calendrier du déploiement de la plateforme ainsi que celui des fonctionnalités offertes aux usagers. Il attire l'attention sur la nécessité de toujours conserver plusieurs modalités d'accès aux services publics, dont un accès possible en présentiel, dans des espaces ou tiers-lieux dédiés, auprès de personnes formées à cet accueil et à cet accompagnement.

Le CESER souligne avec intérêt le rôle dévolu à Mégalis en tant que futur opérateur public de la plateforme.

2.4. Déploiement de l'Ultra et Très Haut Débit en Bretagne

2.4.1. Bretagne Très Haut Débit (BTHD)

Conformément à ses derniers avis, le CESER rappelle que le déploiement du réseau très haut débit est indissociable de la stratégie numérique et qu'il doit permettre à chaque foyer breton d'être raccordable à la fibre en 2026. Il suivra avec la plus grande attention la réalisation du programme, à travers les différents objectifs et points de passage prévus, sur les 3 phases du projet.

En ce qui concerne la phase 1, le CESER a bien pris note des difficultés rencontrées par les entreprises en 2021 et que ces difficultés n'ont pas permis un achèvement des travaux à la fin 2021, qui est dorénavant planifié pour le début de l'année 2022.

Pour la phase 2, la dynamique des travaux est engagée et doit permettre la construction d'une partie significative du réseau de distribution et l'ouverture commerciale de milliers de prises à la fin 2022.

Enfin, le CESER note avec intérêt les mesures prises pour la phase 3, ce qui va permettre de réaliser les premières études dès 2022.

2.4.2. Réseau Ultra Haut Débit (RUHD)

Le CESER se félicite de l'opérationnalité du Réseau Ultra Haut Débit (RUHD) dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR), et raccordé au réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche (RENATER).

Il note avec satisfaction qu'une partie du réseau ultra haut débit peut être commercialisé auprès d'opérateurs publics et privés ainsi que répondre à d'autres besoins de la Région ou des autres collectivités territoriales. Concernant l'extension de sa couverture géographique et notamment l'axe Lorient-Pontivy-Saint-Brieuc, déjà au BP 2021, le CESER aurait apprécié connaître l'état d'avancement du projet.

Enfin, le CESER note une baisse du budget sur le déploiement de l'ultra et du très haut débit (près de 2 M€ au BP 2021 contre 1,3 M€ au BP 2022). Il aurait apprécié disposer des éléments qui amènent cette baisse ainsi que de la répartition des autorisations d'engagement.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les dispositifs d'inclusion numérique ;
- le développement de la plateforme des services numériques ;
- le déroulement du programme BTHD.

Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

201 – Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de Frédéric BAZANTAY
au nom de la commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 201 se matérialisera en 2022 par :

- la poursuite de la déclinaison de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (dite S3), intégrée dans le cadre plus global de la future Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) ;
- l'organisation de la gouvernance et la préparation d'une nouvelle phase de contractualisation avec l'écosystème d'innovation ;
- l'amplification de la gamme de dispositifs INNO au service des entreprises bretonnes et la concentration de ses effets au service des grandes transitions.

Pour conduire ces actions, le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation d'engagement de 12,4 M€ (+ 0,3 M€ par rapport à 2021), et une autorisation de programme de 9,3 M€ (+ 0,3 M€ par rapport à 2021), ainsi que d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 10,4 (+ 0,6 M€ par rapport à 2021) et d'investissement de 7,2 (+ 2,4 M€ par rapport à 2021).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Observations générales

Le CESER observe une augmentation des montants alloués au programme 201, en raison principalement des crédits de paiement d'investissement qui connaissent une hausse de 2,4 M€ (+ 50 % par rapport à 2021). Il apprécierait une information complémentaire sur la manière dont ces nouveaux crédits sont alloués et sur leur origine (notamment les fonds liés au CPER).

Comme le CESER l'a précédemment souligné dans plusieurs avis, le budget étant global, il est impossible d'évaluer la part consacrée aux acteurs du soutien à l'innovation et celle dédiée au financement direct des projets d'entreprise. Un éclairage sur la répartition entre les différentes actions serait apprécié.

2.2. Poursuivre la déclinaison de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (S3)

En termes d'orientations stratégiques, le CESER constate que le BP 2022 procède essentiellement à une prolongation des dispositifs existants pour le programme 201. De nouvelles orientations sont attendues dans le cadre du processus de révision et de mise en convergence des différents schémas *via* la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) qui associera les enjeux de formation initiale et continue (CPRDFOP), de développement économique y compris l'innovation (SRDEII), ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche (SRESR).

Le CESER renouvelle sa demande d'être pleinement associé aux démarches d'élaboration de ce nouveau schéma.

2.3. Organiser la gouvernance et préparer une nouvelle phase de contractualisation avec l'écosystème d'innovation

Le CESER reconnaît le rôle prépondérant du Conseil régional dans la coordination du système de soutien à l'écosystème d'innovation, opéré notamment dans le cadre de la S3. Il souhaiterait bénéficier d'un retour d'information plus complet sur la gouvernance mise en place autour des domaines d'innovations stratégiques (DIS) de la S3 et des axes transversaux, afin de vérifier son efficacité et adapter la gouvernance à mettre en place pour le futur schéma SRTES. Aussi, comme il l'avait formulé dans de précédents avis, le CESER souligne l'importance d'une bonne articulation et connaissance mutuelle entre, d'une part les missions des acteurs « généralistes » de soutien à l'innovation et d'autre part, celles des acteurs spécialisés dans un domaine (Centres d'innovation technologiques, pôles).

Le CESER souhaiterait bénéficier d'une information plus détaillée sur la répartition du budget du programme 201 entre les différentes actions citées ci-dessus. En particulier, il serait intéressant de disposer du détail sur le soutien aux différents opérateurs d'accompagnement de l'innovation, notamment en fonctionnement, car si le budget n'évolue pas, le périmètre évolue continuellement : regroupement ou fusion de certains acteurs (par exemple le nouvel outil « *Bretagne Compétitivité* » porté par la CCIR Bretagne), modalités du soutien apporté au CEA Tech ou à la Société d'accélération de transfert de technologies (SATT).

Concernant les opérateurs spécialisés sur des thématiques et filières stratégiques en Bretagne, le CESER prend note de l'attente envers ACT FOOD qui devra porter une nouvelle phase de développement. Le CESER souhaiterait avoir une meilleure connaissance des orientations de la nouvelle convention cadre 2022-2024 avec le CEA Tech, avec une attention particulière dans la recherche de cohérence avec ACT FOOD en particulier et avec les autres structures en général.

Il approuve le rôle des 7 technopoles et de la dynamique French Tech au service de l'innovation en lien avec les grandes transitions numérique, écologique et sociale, et les enjeux d'économie circulaire. Il suivra de près le contenu de la contractualisation avec l'outil « *Bretagne Compétitivité* » de la CCI Bretagne (issu de la fusion entre l'ARIST et CREATIV), pour l'année 2022 et au-delà.

Enfin, le CESER apprécierait des clarifications sur ce qui apparaît comme une redéfinition du rôle de Bretagne Développement Innovation (BDI), notamment sur les filières émergentes et les métiers socles au service de l'écosystème.

Le CESER note la volonté du Conseil régional de mettre en place de nouvelles contractualisations pluriannuelles avec l'ensemble des acteurs de l'innovation en vue de la période 2023-2027. Cela paraît pertinent pour donner de la visibilité à ces structures. Le CESER souhaiterait obtenir des précisions sur la manière dont le Conseil régional veillera à la coordination des feuilles de routes et la recherche de complémentarité qui est affichée.

2.4. Amplifier la gamme de dispositifs INNO au service des entreprises bretonnes et concentrer ses effets au service des grandes transitions

Le CESER approuve l'action volontariste du Conseil régional, à travers une palette des dispositifs « *INNO* » qui permet d'accompagner directement les entreprises dans leurs projets d'innovation. Il renouvelle son intérêt pour l'offre « *INNO sobriété* », déployée depuis moins de 2 ans, qui constitue une forme de préfiguration de logiques d'éco-socio-conditionnalité des aides.

202 – Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO DA SILVA
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise à répondre aux enjeux d'innovation des secteurs stratégiques en Bretagne, en mettant en synergie les recherches publique et privée, et en permettant d'aligner l'ensemble des forces régionales d'innovation d'une filière sur les mêmes objectifs. Il s'appuie sur les dynamiques des 7 Pôles de Compétitivité intervenant en Bretagne et les projets structurants associés.

Le programme 202 :

- ouvre une autorisation de programme de 10,5 M€ ;
- ouvre une autorisation d'engagement de 4,3 M€ ;
- inscrit un crédit de paiement de fonctionnement de 6 M€ ;
- inscrit un crédit de paiement d'investissement de 6,9 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Pôles de compétitivité : vers une « phase 5 » à inventer

Le CESER appuie le propos du Conseil régional, comme il a pu le faire dans son dernier rapport « *Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne* »⁷, concernant la raison d'être des 7 pôles, à savoir renforcer et développer la culture collaborative au sein des filières clés de l'économie bretonne.

Le CESER observe avec regret que, malgré la crise traversée et le support efficace des pôles dans les plans de relance et le soutien aux entreprises, l'Etat a continué et continue de baisser de manière significative les crédits alloués aux pôles dans la même période. Le CESER souligne, dans le même temps, le maintien du soutien financier du Conseil régional aux pôles. Il s'interroge néanmoins sur la continuité d'une part variable sur le financement régional, à l'heure d'une baisse de crédits conséquente de la part de l'Etat. Par ailleurs le CESER s'interroge sur l'utilisation d'un indicateur de « *montage des projets collaboratifs* ». Il s'agit, dans les faits, d'un suivi du « *financement des projets collaboratifs labellisés* ». Ce point mériterait d'être précisé même si le CESER serait favorable à cette nouvelle formulation, dans le cas où la part variable devait se maintenir.

Le CESER partage l'analyse du contexte sensible de cette année 2022 pour les pôles, qui se trouvent à un croisement important de leurs propres stratégies et de leur place comme acteurs de premier plan au sein de la S3, et des transitions en cours. Le CESER souhaite participer activement à cette réflexion, qui engage plus largement la réflexion sur notre écosystème d'innovation régional.

2.2. Une offre régionale claire pour les projets collaboratifs de R&D

Le CESER partage l'avis du Conseil régional sur le manque de visibilité des dispositifs lancés sur les 18 derniers mois. Il souligne avec intérêt l'action de se rapprocher de l'Agence nationale de la recherche (ANR), même si elle n'est pas la seule agence à être impliquée dans les dispositifs en cours. Il est proposé que le Conseil régional s'appuie encore plus sur les pôles afin d'assurer la bonne visibilité et la bonne articulation entre tous ces dispositifs, pour le compte des entreprises et des laboratoires de recherche.

⁷ Lien d'accès à l'étude du CESER : [ici](#)

Le CESER note avec intérêt :

- la complémentarité des dispositifs permettant de couvrir les différents pans du financement des projets collaboratifs pour les acteurs ;
- l'implication conjointe et renforcée des collectivités territoriales, du Conseil régional et de l'Etat.

2.3. Des projets mutualisés d'ambition nationale et européenne, ancrés en Bretagne, au service de la transformation des filières

Le CESER se félicite des évolutions ambitieuses des différents projets structurants, pour devenir des référents nationaux et européens, tout en prenant en compte les dynamiques régionales (5G à Lannion ou les énergies marines renouvelables avec France Energies Marines).

Le CESER s'interroge sur la concentration de l'ensemble des outils régionaux dédiés au cyber au sein du même programme. Ce point mériterait de plus amples explications pour en comprendre les raisons et appréhender les différences avec d'autres sujets comme les transitions industrielles. Par ailleurs, le CESER craint que la grille de lecture et d'analyse des différents programmes ne devienne encore plus complexes à suivre.

203 – Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Séverine DUDOT et Dominique PIRIO
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Malgré la crise sanitaire, la dynamique de création d'entreprises en Bretagne est restée forte en 2020 et 2021 (28 200 créations en 2020 soit une hausse de 3,1 % en un an et 26 500 sur les 3 premiers trimestres 2021). La Région confirme son engagement pour le développement de l'entrepreneuriat, l'accompagnement des chefs d'entreprises en s'appuyant sur un ensemble d'outils partenariaux de financement capables d'intervenir dans chacune des phases clés de la vie de l'entreprise : amorçage, création, développement, transmission.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Une évaluation du Pass Création sur la période 2018-2021 a donné lieu à une évolution du dispositif pour plus de performance. A ce titre, un budget annuel de 1,8 M€ est confirmé pour assurer un accompagnement renforcé des entreprises (suivi jusqu'à un an *post* immatriculation, mise en place d'ateliers thématiques visant la consolidation des compétences des entrepreneurs...). Le CESER salue l'agilité donnée par le dispositif, qui s'est adapté aux besoins des entrepreneurs dans un contexte économique impacté par la crise de la Covid-19.

Le CESER note que le Conseil régional poursuit également l'accompagnement des entreprises en difficulté dans un objectif de préservation de l'emploi, en apportant des aides financières aux associations telles que l'Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE) et « 60 000 rebonds ».

Par ailleurs, le soutien à l'entrepreneuriat féminin reste une priorité déclinée sur les bases des actions du Plan d'action pour l'entrepreneuriat (PAR) signé en 2019. Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre et amplifier ses actions auprès d'Entreprendre au Féminin, Femmes de Bretagne et le projet européen *Accelerating Women's Enterprise* (AWE).

Le CESER note la montée en puissance des outils de fonds propres de sortie de crise. A ce titre, les fonds « *Breizh Rebond* » et « *Epopée Transitions* » visent à accompagner l'évolution vers un modèle économique plus performant

et durable des entreprises fragilisées par la crise. Le CESER prend acte de la réalisation du premier investissement du fonds « *Epopée Transitions* » ainsi que des 30 participations et de la première cession de « *Breizh UP* ». Le CESER sera très attentif au suivi des dispositifs d'intervention en ingénierie financière proposés par le Conseil régional. Les indicateurs de ciblage, de performance et les conditions de débouclage seraient utiles.

Concernant, les prêts d'honneur BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission), la convention cadre du fonds arrive à son terme en juin 2022. Aussi, le CESER sera attentif à la redéfinition des cibles, objectifs et moyens alloués sur la période 2022-2024. Ce processus sera mené par les partenaires qui soulignent un bilan très positif du dispositif.

Le CESER souligne la volonté du Conseil régional et les moyens mis en œuvre pour offrir un ensemble d'outils partenariaux de financements.

Enfin, le CESER sera particulièrement sensible aux efforts de lisibilité des différents dispositifs. Le CESER appréciera une mesure de l'évolution de la stratégie ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) au sein des entreprises accompagnées par un suivi de critères de performance extra-financière.

204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de Françoise FROMAGEAU
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional rappelle une double nécessité :

- renforcer les soutiens aux entreprises bretonnes dans une période de fortes mutations liées à la crise sanitaire qui s'est installée durablement sur les territoires ;
- anticiper les transitions environnementale, économique, sociétale et numérique en créant des emplois durables et de qualité.

Cela s'inscrit dans une démarche globale et partenariale et doit répondre à court et moyen terme aux enjeux accrus de compétitivité et d'attractivité, de recrutement et d'approvisionnement. L'année 2022 verra l'achèvement du Plan de développement rural breton (dans l'attente d'une nouvelle échéance 2023-2027), la fin de la convention du Pass Commerces Artisanat (au 31/12/2021) et une nouvelle convention qui s'inscrira dans le futur SRDEII.

Les impacts de la crise sanitaire restent également majeurs sur les entreprises du tourisme ainsi que celles du secteur de la production audiovisuelle et du cinéma qui sont essentielles à l'attractivité et l'image de la région. Le développement vers l'international reste également perturbé par le Brexit et le Conseil régional renouvelle sa volonté de rester engagé aux côtés des entreprises bretonnes dans ce domaine.

Le Conseil régional rappelle la pertinence des démarches collectives qui accompagnent et engagent les entreprises bretonnes : label Produits en Bretagne, programme PLATO⁸, ainsi qu'un soutien nécessaire à la transition digitale, facteur de consolidation et de développement de l'activité et par conséquent d'un emploi durable de qualité.

⁸ PLATO est un programme d'échanges pour les dirigeants d'entreprise de tailles et de secteurs d'activités différents ayant des problématiques de gestion d'entreprise.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne la volonté du Conseil régional d'accompagner les entreprises impactées durablement par la crise sanitaire et par les mutations économiques à venir ainsi que ses conséquences sur la qualité, l'attractivité de l'emploi en Bretagne.

L'enjeu est d'une part, de consolider les activités existantes et d'autre part, de développer des activités nouvelles et innovantes. Il s'agit d'anticiper les mutations et transitions, incontournables et nécessaires, en améliorant l'accompagnement au quotidien et de proximité des entreprises.

Le CESER rappelle à cet effet que la crise sanitaire a eu des effets importants et potentiellement durables sur l'activité économique et sur la vie quotidienne des entreprises. A ce titre, il est important d'évaluer ces impacts pour adapter les modes de développement et de transformation.

Le CESER a mené des travaux qui pourraient contribuer à cette réflexion évaluative (cf. *l'avis du CESER d'octobre 2020 « De l'urgence à la relance en situation de crise : points de vigilance et action prioritaires à engager en Bretagne »*)⁹. Il souligne la nécessité d'une réflexion commune et partagée par les acteurs économiques, les collectivités territoriales et locales et les partenaires sociaux.

Le CESER note avec intérêt et vigilance que le Plan de développement rural breton (PDRB) s'achève en 2022 et que le soutien à la filière agricole et agroalimentaire est majeur pour la Bretagne et pour ses habitants. A ce titre, l'objectif du dispositif « *Mieux manger* » reste très pertinent.

Le CESER reste également très intéressé par l'évaluation de la mise en place du Pass Commerce Artisanat et de son impact sur l'emploi durable de proximité sur les territoires.

Le CESER note que les outils de soutien et d'accompagnement aux entreprises sont pertinents, visibles et accessibles. Il renouvelle sa demande d'une évaluation qualitative et quantitative, en fonction de la taille des entreprises, leurs secteurs d'activités et leurs territoires d'implantation.

205 – Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

Sur proposition de Marie-Martine LIPS
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme s'articule autour de l'Economie sociale et solidaire (ESS), moteur important du développement économique et de l'emploi en Bretagne (14,3 % de l'emploi régional). En outre, la crise sanitaire a entraîné une accélération de la prise de conscience des enjeux sociaux et environnementaux, enjeux sur lesquels les acteurs de l'ESS sont particulièrement mobilisés. Cette capacité de résilience est permise par l'existence d'un écosystème qui s'est construit au fil des années et qui sécurise l'éclosion et le développement des projets de l'ESS. Ce programme soutient par ailleurs la vie associative et l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

En 2022, l'action du Conseil régional s'organise autour de trois objectifs principaux :

- impulser l'innovation sociale pour favoriser la transition sociale et environnementale, à travers :

⁹ Lien d'accès à l'avis du CESER : [ici](#)

- des outils d'accueil et d'accompagnement (les 19 pôles de l'ESS et les 4 incubateurs Tag). L'objectif en 2022 est de poursuivre cette structuration et de renforcer le lien entre les acteurs de l'accompagnement et les EPCI ;
- des outils d'ingénierie financière afin d'assurer un continuum de financements pour les projets de l'économie sociale et solidaire (dispositifs régionaux appuyés par les différents acteurs). Pour remédier à la fragilité des entreprises constatée en début d'activité, une expérimentation d'accompagnement des dirigeants sera menée en 2022 par France Active Bretagne.
- soutenir la vitalité associative dans les territoires : le dispositif d'urgence Pass Asso a été fortement mobilisé en 2021 et sera la base d'un travail plus approfondi en lien avec les EPCI. Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) sera maintenu et un nouvel appel à projets lancé pour aider à la mobilisation et remobilisation des bénévoles. Une nouvelle charte de la vie associative sera également proposée entre le Conseil régional, l'Etat et le Mouvement Associatif Breton.
- déployer l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques régionales et sur tous les territoires : le rapport annuel Egalité femmes-hommes de la collectivité a notamment étoffé l'examen sexué des impacts des politiques régionales. La connaissance de leurs effets dans la réduction des inégalités femmes-hommes devra s'améliorer en 2022.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Impulser l'innovation sociale

Le CESER partage l'avis du Conseil régional sur le fait que l'Economie sociale et solidaire (ESS), qui représente 14,3% de l'emploi breton, constitue un moteur important du développement économique en Bretagne et est particulièrement mobilisée sur les enjeux sociaux et environnementaux.

En témoigne en particulier l'essor de la part de l'ESS dans la transition écologique : entre 2018 et 2021, le nombre de recycleries et de ressourceries s'est accru de 35 % en Bretagne, pour atteindre aujourd'hui 59 établissements, dont 42 conventionnés avec les EPCI. La filière de collecte, de tri et de réemploi textile est à 100% sociale et solidaire. Un isolant biosourcé a été créé grâce à la coopération d'associations, d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) et de l'entreprise Cellaouate. Les Tags accompagnent de nombreuses créations d'entreprises dans ces domaines.

Cet essor est dû notamment à la conjonction de plusieurs facteurs :

- la Stratégie de développement de l'ESS, issue d'un travail de concertation et de co-construction avec l'ensemble des acteurs et co-pilotée par la Région, l'Etat, les collectivités territoriales bretonnes et l'ensemble des acteurs ;
- un écosystème performant comprenant des têtes de réseau qui assurent l'animation de leurs structures (Chambre régionale de l'ESS, l'Union régionale des Scop, le Mouvement associatif de Bretagne), des organismes d'accompagnement des projets (pôles ESS, TAG Bzh, Coopératives d'activité et d'emploi) et des financeurs (Région, EPCI, France Active Bretagne, les Cigales etc.).

Le CESER note qu'en 2022, une nouvelle Stratégie régionale de l'ESS (SRESS) sera élaborée par les acteurs de l'ESS pour fixer les priorités 2022-2024. Il espère que cela permettra de renforcer cette structuration et celles des filières déjà en développement et émergentes (économie circulaire, bien vieillir, alimentation et agriculture, revitalisation des communes rurales, maritimité, logement ...), au service du développement durable de la Bretagne.

Dans le contexte actuel, le CESER estime important qu'une attention soit portée à l'accompagnement des entreprises de l'ESS intervenant dans le secteur du médico-social : le travail autour de l'attractivité des métiers du grand âge doit être soutenu et l'animation de démarches éthiques doit être encouragée. Il conviendra de continuer

à soutenir la réflexion-action du Gérontopôle breton qui propose un cadre collectif pour mieux répondre aux enjeux du vieillissement et de la dépendance.

Le CESER se félicite que le budget du programme soit maintenu à l'identique mais s'interroge sur la baisse des crédits de certains programmes par action :

- 205-21 : « Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS » ;
- 205-22 : « Consolider l'emploi sur les territoires ».

A ce titre, il sera attentif à ce que cela n'affaiblisse pas l'écosystème existant et le soutien à sa structuration.

2.2. Soutenir la vitalité associative

Le CESER constate avec satisfaction l'effet du dispositif Pass Asso et l'approfondissement prévu du travail avec les EPCI pour mieux accompagner le tissu associatif local. Ce type de coopération est préconisé de longue date par le CESER.

Le CESER se félicite également de la signature prévue d'une nouvelle Charte et de l'appel à projets pour aider à la remobilisation des bénévoles et à l'intégration de nouveaux bénévoles, ce qui va dans le sens des préconisations de son rapport « *Les défis de la vie associative en Bretagne* »¹⁰ (décembre 2017). La Bretagne a toujours été une terre associative, riche de l'engagement de ses habitantes et habitants, ce qui est particulièrement précieux et à encourager en ces périodes difficiles.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la définition de la nouvelle SRESS 2022-2024 ;
- la poursuite de l'aide à la structuration du secteur ESS ;
- la consolidation des emplois sur le territoire breton ;
- l'attention aux entreprises de l'ESS intervenant dans le secteur du médico-social et soutien à la réflexion-action du Gérontopôle breton ;
- le soutien aux entreprises de l'insertion par l'activité économique.

2.3. Déployer l'égalité femmes-hommes

Sur proposition d'Annie GUILLERME
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER de Bretagne, très attentif à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, approuve les propositions du Conseil régional qui, par le financement de ses actions plurielles dans le cadre de son budget primitif, visent à :

- tenir compte de l'effet de la crise sanitaire sur la situation des femmes en particulier ;
- continuer à développer une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes avec de nouveaux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en tirant les enseignements de l'expérience déjà menée avec huit d'entre eux ;
- engager des démarches proactives dans la formation et l'emploi ;
- soutenir l'entrepreneuriat des femmes en Bretagne ;

¹⁰ Lien pour l'accès à l'étude du CESER : [ici](#)

- soutenir tous les actrices et acteurs qui agissent partout et tout le temps en faveur de l'égalité des droits et contre les violences sexistes et sexuelles dans une pluralité d'actions et dans une relation de proximité des besoins des territoires.

Le CESER sera très attentif aux constats et préconisations du Conseil régional qui feront l'objet de son prochain rapport annuel Egalité entre les femmes et les hommes, un document toujours très fourni et qui a un rôle pédagogique auprès de tous les acteurs et actrices qui agissent au quotidien afin d'éviter les inégalités entre les femmes et les hommes dans tous les domaines (collectivités territoriales, institutions, réseaux associatifs, entreprises, branches professionnelles...).

206 – Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de Séverine DUDOT et Dominique PIRIO
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En finançant les têtes de réseaux et les deux acteurs majeurs que sont Bretagne Développement Innovation (BDI) et Bretagne Commerce International (BCI), le Conseil régional souhaite accompagner les entreprises afin de faire face aux mutations majeures que sont :

- la digitalisation ;
- les enjeux environnementaux et sociétaux ;
- les nécessaires adaptations aux choix des consommateurs finaux.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Accompagner les filières dans leurs transitions et mutations

Le CESER constate que BDI sera mobilisée dans ses missions d'accompagnement et d'anticipation des mutations de l'économie bretonne. L'agence interviendra dans le cadre de grands projets structurants en cohérence avec la Breizh COP et en particulier avec les 6 engagements prioritaires du Conseil régional. Ainsi, le CESER note que BDI confortera son action dans le « *bien manger* », le numérique et engagera une nouvelle action pour le développement de la filière hydrogène durable.

En outre, le CESER observe que BOOSTER AGRO, accélérateur régional dédié à l'agroalimentaire et porté par Bpifrance, permettra d'accompagner le développement de 15 PME bretonnes à fort potentiel vers une transformation en ETI. Il est également prévu un renforcement des liens avec l'accélérateur national.

Le CESER remarque également que l'Association bretonne des entreprises agro-alimentaires (ABEA) poursuivra son action pour le « *bien manger pour tous* » auprès des PME de l'agroalimentaire en les accompagnant sur des enjeux stratégiques : achats, responsabilité environnementale, lutte contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, le CESER relève que, dans le cadre du programme Industrie du Futur porté par le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), la filière aéronautique sera accompagnée dans la transition numérique. Une structuration de la filière se poursuivra autour du Cluster Bretagne Aerospace.

Le CESER note les actions d'accompagnement des filières menées par le Conseil régional et souhaite avoir une précision sur la part du budget du programme 206 destinée à la stratégie de cybersécurité.

2.2. Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnements à l'international

Au sein du Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE), une coordination des différents acteurs (Bpifrance, Business France et BCI) actée par la signature du protocole Team France Export devrait permettre de répondre aux enjeux de l'internationalisation des entreprises bretonnes. Le CESER comprend qu'en 2022 le partenariat devra se structurer au travers d'actions communes et opérationnelles qui seront retravaillées dans la refonte du SRDEII et du PRIE.

2.3 Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Le CESER note que le Conseil régional poursuit ses actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail notamment *via* l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT). Face aux difficultés de recrutement, le rôle de l'ARACT pourrait être renforcé dans une démarche de réflexion sur l'attractivité de l'entreprise par l'amélioration des conditions de travail.

Le CESER souligne une volonté marquée de structuration des dispositifs afin d'aider les entreprises bretonnes à faire face aux mutations majeures, à réussir à l'export tout en s'inscrivant dans une démarche RSE.

Le programme 206 ayant été particulièrement impacté par la crise sanitaire, le CESER souligne l'importance d'un suivi des indicateurs de performance et de la définition d'objectifs chiffrés.

Pour conclure, le CESER se montrera vigilant quant aux modalités de mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'ARACT en 2023, afin de préserver la capacité du territoire à mettre en œuvre des plans d'actions adaptés aux réalités locales ainsi qu'aux besoins des filières.

207 – Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Anne RENOUARD
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional a lancé, à l'automne 2021, les Etats généraux de l'installation transmission dans l'objectif de contribuer à l'arrêt de la baisse du nombre des exploitants. Une ambition a été fixée : atteindre les 1000 installations annuelles.

Sur son action visant à l'amélioration de la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire, le Conseil régional propose, pour la dernière année avant la future programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), de :

- poursuivre l'ambition politique visant à renouveler les générations tout en préservant le modèle d'exploitation ;
- moderniser les filières de production ;
- renforcer l'agroécologie.

Il détaille plusieurs actions telles que :

- le renouvellement des générations en agriculture avec le déploiement du prêt d'honneur ;
- la modernisation des outils de production agricole et l'adaptation des systèmes de production ;
- la contribution à la production d'énergies renouvelables par et pour la production agricole *via* le développement du photovoltaïque et de la micro-méthanisation dans les exploitations agricoles ;
- le soutien à la compétitivité de la filière bois avec le déploiement du programme « *Breizh Forêt Bois* » ;
- la contribution à l'amélioration des pratiques et systèmes agricoles avec de nouveaux appels à projet sur les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et l'agriculture de conservation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER partage l'affirmation du Conseil régional, dans la synthèse de la mission II, selon laquelle la transmission des exploitations est un enjeu prioritaire pour l'agriculture. A ce titre, le CESER sera attentif aux débats dans le cadre des Etats généraux de l'installation transmission lancés à l'automne 2021, notamment aux questions liées aux aides aux installations, à la gestion du foncier ainsi qu'à la formation. Dans cette synthèse, le Conseil régional évoque une révision des « contrats de progrès » dans le cadre des aides à la modernisation. Ainsi, le CESER questionne le Conseil régional sur cette ambition, en particulier les leviers qu'il souhaite activer et les moyens financiers afférents.

Concernant le dispositif de prêts d'honneur, le Conseil régional affirme qu'il est unique en France par son amplitude. Le CESER souhaiterait obtenir des éléments de comparaison avec les autres régions. Compte tenu du souhait du Conseil régional de déployer le prêt d'honneur en lien avec le renouvellement des générations d'agriculteurs, le CESER s'interroge sur la redéfinition des bénéficiaires.

Le Conseil régional souhaite développer la micro-méthanisation dans les exploitations agricoles. Le CESER salue cette ambition d'aider les agriculteurs à couvrir leurs fosses et diminuer leur impact en matière de gaz à effet de serre (GES). Pour parvenir à cette ambition le CESER alerte toutefois le Conseil régional de la nécessité d'assurer ce déploiement en cohérence avec les méthanisations agricoles existantes afin que chacun trouve sa place avec des structures viables sur le long terme.

Sur la filière du bois et le dispositif de compensation carbone, le CESER demande des précisions sur l'articulation des financements privés évoqués et le fonctionnement de la démarche.

S'agissant des MAEC, le Conseil régional annonce qu'il va poursuivre son action expérimentale en faveur de l'agriculture de conservation et élargir le nombre d'exploitations concernées. Le CESER soutient cette volonté de donner plus d'ampleur à cette expérimentation, afin d'augmenter le nombre d'exploitations accompagnées dans cette transition.

208 – Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition de Olivier LE NEZET, Daniel CLOAREC et David RIOU
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 208 constitue la pierre angulaire de la politique maritime intégrée du Conseil régional. Dans ce cadre il apporte un soutien spécifique aux filières halieutiques (pêche, aquaculture, criées et ports de pêche, mareyage, transformation...). Il est le support de certaines actions de politique maritime intégrée (éducation à la mer, sécurité

maritime, etc.) et il appuie la mise en œuvre transversale de cette politique avec les autres directions intervenant dans le champ maritime.

Le Conseil régional prévoit cinq actions principales pour développer l'économie maritime, le littoral et le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture en 2022, à savoir :

- la fin du programme du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMP) 2014-2020 ;
- le démarrage du FEAMPA 2021-2027 ;
- le déploiement du groupement interportuaire ;
- la révision de la feuille de route régionale en faveur de la mer et du littoral et de son plan d'actions ;
- l'action en faveur des transitions.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

De manière générale, le CESER note que ce programme s'inscrit dans la continuité du budget primitif de l'exercice précédent. L'année 2021 a en effet été marquée à nouveau par les effets de la crise sanitaire et du Brexit qui, comme le souligne le bordereau, ont été « *rudes* » pour les filières maritimes. Dans ce contexte, le CESER tient à saluer la mobilisation du Conseil régional afin de préserver et soutenir, autant que possible, ces activités maritimes qui contribuent à la singularité et à la diversité du tissu économique régional.

Le CESER note avec attention que le Conseil régional inscrit son action dans la continuité de ce qui a été construit ces dernières années. Il suivra donc avec beaucoup d'attention la révision de la feuille de route du Conseil régional pour la mer et le littoral en lien avec la mise en œuvre de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et littoral (SBML). Le CESER estime également indispensable de poursuivre le travail engagé au sein de la Conférence régionale pour la mer et le littoral (CRML), qui aura en charge la mise en œuvre et le suivi de cette SBML. Il pourra bien sûr, dans la mesure de ses moyens, contribuer à ces réflexions et renvoie aux nombreuses propositions faites dans ses études, qui peuvent inspirer la révision de la feuille de route.

Concernant la fin de programmation du FEAMP 2014-2020, le CESER note l'engagement du Conseil régional en faveur des tous derniers dossiers, et la volonté affichée d'accélérer les paiements des bénéficiaires.

Concernant le démarrage du nouveau programme national FEAMPA 2021-2027, le CESER note la volonté de renforcer la dimension d'accompagnement à la transition du fonds et de faire davantage en sorte qu'il puisse financer des projets ayant une plus-value du point de vue énergétique, écologique ou de sécurité. Cela lui semble cohérent avec les engagements régionaux, nationaux et européens pris ces dernières années en faveur des transitions. En ce qui concerne le volet territorial, les territoires de projets seront sélectionnés au cours de l'année 2022 à la suite de l'appel à candidature lancé fin 2021. Le CESER sera attentif aux résultats et espère que les dynamiques engagées par les 8 groupes d'action locale se poursuivent dans la nouvelle programmation, de manière à conforter la montée en puissance des territoires comme une échelle pertinente pour la mise en œuvre d'une stratégie maritime territoriale. Le CESER sera particulièrement attentif à la déclinaison concrète des objectifs de ce fonds en Bretagne. Il propose qu'un point d'étape soit réalisé en Commission régionale de sélection pêche et aquaculture (CORSPA) en fin d'année pour acter le démarrage effectif de celui-ci.

Le CESER se félicite par ailleurs de la poursuite des échanges au sein du groupement interportuaire, avec notamment la mise en place d'un outil de traçabilité des produits de la mer en faveur du « *bien manger pour tous* ». Il semblerait également utile pour le CESER que les enjeux d'avenir des filières halieutiques (en lien avec le Plan de relance national et bientôt le CPER) puissent être partagés par le plus grand nombre. Un retour régulier des travaux conduits dans les instances professionnelles serait à envisager en Conférence régionale de la mer et du littoral dans un groupe de travail spécifique par exemple.

Concernant l'action en faveur des transitions, le CESER souligne que le dérèglement climatique aura de nombreuses conséquences sur les activités maritimes et les écosystèmes. Les filières de la pêche et de l'aquaculture n'y échapperont pas. Le CESER attend ainsi que le Conseil régional apporte des précisions sur la manière dont elle entend accompagner les mutations des activités.

En conclusion, le CESER s'étonne que la problématique du Brexit et de ses conséquences ne soit pas citée dans le bordereau. Il estime que les moyens financiers alloués ne doivent pas concerner uniquement les infrastructures portuaires mais doivent également consister en un soutien direct aux entreprises impactées, qu'elles soient de la filière aval et/ou amont. Le CESER estime qu'un provisionnement financier devrait être anticipé à cet effet, sur une ligne budgétaire dédiée.

Il s'étonne enfin que des actions en faveur de l'attractivité des métiers maritimes et de l'éducation à la mer, pourtant cités comme deux enjeux majeurs dans le chapeau introductif de la mission 2, ne soient pas détaillées. Le CESER, qui partage ces priorités d'action, serait preneur de précisions et appelle à ce que ces enjeux puissent trouver une place dans la prochaine feuille de route Mer et littoral.

209 – Développer le système portuaire

Sur proposition de Jean-Yves LABBE
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme propose l'ouverture d'une autorisation de programme de 30,3 M€ et d'une autorisation d'engagement de 5,8 M€.

Les principaux investissements identifiés concernent :

- l'accompagnement de la modernisation des concessions des ports régionaux (16,1 M€) ;
- la modernisation des infrastructures (7,3 M€) dont principalement le soutien au délégataire du port de Saint-Malo et l'agrandissement de l'aire de carénage du port de Lorient Keroman ;
- l'entretien du patrimoine portuaire régional (5,3 M€) : le confortement de la digue sud à Brest, la modernisation des quais à Saint-Malo, les quais du port de pêche à Lorient.

Le programme propose également l'inscription d'un crédit de paiement d'investissement de 56,8 M€ et d'un crédit de paiement de fonctionnement de 5,8 M€, sans en préciser les affectations.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le montant de l'autorisation de programme est en forte baisse, comparé aux deux années précédentes (61 M€ en 2021 et 58,8 M€ en 2020). S'agissant d'un programme stratégique de l'économie maritime bretonne, le CESER regrette l'absence de précisions sur la ventilation des dépenses ainsi que l'absence d'informations sur leur évolution, considérant par ailleurs l'ambition de la Région ainsi affirmée : « *la stratégie portuaire régionale sera également refondée en 2022 pour tenir compte de l'élargissement des compétences de la Région en la matière et des nouveaux enjeux et défis.* »

Concernant l'action de modernisation des infrastructures, le Conseil régional confirme que l'investissement principal pour les prochaines années sera la modernisation du terminal du Naye à Saint-Malo. Le budget prévisionnel à la charge de la Région est valorisé à 110 M€ H.T. Au titre du budget 2021, il était estimé à 92 M€ H.T. Le CESER apprécierait de connaître les déterminants de cette évolution.

En référence aux objectifs de la BreizhCOP, le CESER constate avec satisfaction la consolidation des initiatives du Conseil régional pour accompagner les concessionnaires dans leurs actions en faveur de l'environnement :

- performance énergétique des ports (mise à disposition de carburants alternatifs, électrification bord à quai) ;
- audits environnementaux ;
- démarches de certification.

Le CESER suivra particulièrement la refondation de la stratégie portuaire régionale au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional.

Deux informations récentes confortent en effet, selon le CESER, l'opportunité de cette révision : l'inscription du port de Brest-Roscoff dans le réseau central du RTE-T, avec une échéance à 2030, non mentionnée ici alors qu'elle aura probablement des incidences budgétaires importantes pour le Conseil régional, l'Etat et les autres collectivités ; et d'autre part, l'aboutissement des négociations sur le CPER 2021-2027, avec un abondement de 20 M€ de la part de l'Etat, ciblé principalement sur le développement portuaire breton. Le CESER espère que cette stratégie portuaire renouvelée permettra de clarifier les modalités selon lesquelles ces engagements viendront accompagner le développement des ports, notamment face aux enjeux des transitions énergétique et numérique.

Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

301 – Assurer la qualité de la relation emploi-formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 301 recouvre le développement de la connaissance de la relation emploi-formation, la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), et l'animation d'IDEO, service public régional d'information et d'appui à l'orientation.

Les orientations proposées par le Président du Conseil régional pour 2022 visent :

- dans le cadre de la démarche prospective emploi-compétences :
 - le déploiement de la démarche d'observation emploi-compétences-formation *via* notamment les travaux du GREF Bretagne qui sera plus particulièrement mobilisé en appui à la préparation du nouveau CPRDFOP tout en poursuivant ses autres missions (enquête sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires de formation, observatoire du décrochage scolaire) ;
 - le développement de nouveaux outils digitaux pour l'accès aux données et l'enrichissement de l'outil « Focus Emploi Formation » ;
 - la mobilisation des contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation » pour répondre aux besoins en compétences des différents secteurs.
- dans le cadre de la démarche structurelle d'information et d'observation emploi-formation à l'échelle régionale :
 - le renforcement de l'offre de services d'IDEO à l'échelle des territoires et à proximité des usagers (espaces IDEO éphémères et espaces virtuels) et l'enrichissement de la plate-forme web ;

- la poursuite du déploiement de l'offre de ressources d'informations pour les publics scolaires, étudiants et apprentis ;
- la poursuite des politiques de lutte contre le décrochage scolaire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate qu'après la forte hausse actée au BP 2021 sur le programme 301 (+ 69 % en autorisations d'engagement), le BP 2022 propose un budget de près de 4M € en autorisations d'engagement (- 18,3 %) et de près de 4 M€ en crédits de paiement de fonctionnement (+ 9,5 %).

Le CESER partage les grandes orientations définies par le Conseil régional, tant en matière de prospective emploi-compétences que d'information et aide à l'orientation pour tous les publics.

Dans le cadre de la démarche prospective emploi-compétences, le CESER soutient le fait que le GREF, au regard de ses travaux d'observation et d'analyse en matière d'emploi-compétences, soit mobilisé pour être en appui à la préparation du nouveau CPRDFOP. Le travail sur le nouveau CPRDFOP, feuille de route des acteurs de l'emploi-formation, va occuper fortement l'année 2022 et le CESER aurait souhaiter disposer de davantage d'informations concrètes sur les travaux de préparation. Il rappelle son souhait d'être partie prenante de ces travaux.

Le CESER rappelle que, dans son avis de décembre 2021 sur « Une région stratégique », tout en approuvant la recherche d'une plus grande cohérence dans le cadre d'un schéma unique dit « Schéma régional des transitions économiques et sociales », il a aussi suggéré de ne pas oublier les orientations stratégiques propres à chaque schéma dont le CPRDFOP.

Le CESER souligne positivement la poursuite de la démarche prospective emploi-compétences au niveau sectoriel *via les contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation* avec la déclinaison opérationnelle des contrats existants et une nouvelle contractualisation dans la filière du numérique. Il s'étonne qu'il ne soit plus fait mention d'une contractualisation dans le secteur du tourisme, durement touché par la crise, alors même qu'une réflexion dans ce sens avait été annoncée dans le BP 2021.

Le CESER souhaiterait avoir des précisions sur l'outil digital mentionné dans la synthèse de la mission 3, outil qui devrait permettre d'analyser les écarts entre les compétences demandées par les entreprises, celles des demandeurs d'emploi et celles visées par l'offre de formation.

Dans le cadre de l'information et de l'aide à l'orientation pour tous les publics, le CESER approuve la volonté du Conseil régional d'enrichir les offres de services d'IDEO au niveau des territoires et donc au plus près des usagers, avec le développement de nouvelles initiatives notamment pour tenir compte de l'aspiration des familles. Il est ainsi prévu de renforcer l'offre de services IDEO par des espaces IDEO éphémères et des espaces virtuels dans le but de faciliter l'accès à l'information pour tous les publics. Le CESER aurait souhaité disposer de plus d'informations concrètes sur ces espaces éphémères et ces espaces virtuels.

Il note positivement qu'un travail d'évolution de la plateforme IDÉO, déjà en cours, va se poursuivre en 2022. C'est important pour que l'outil réponde aux attentes des usagers, et que ceux-ci puissent accéder à l'information souhaitée. Le CESER souhaite vivement que cette évolution prenne en compte les préconisations de son rapport « *En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne* »¹¹.

S'agissant de la responsabilité de la Région en matière d'information des publics scolaires, étudiants et apprentis, au regard de l'importance de l'orientation des jeunes, le CESER accueille favorablement la production de nouvelles ressources d'aide à l'orientation adaptées aux besoins de la communauté éducative. Le CESER note aussi avec

¹¹ Lien d'accès à l'étude du CESER : [ici](#)

satisfaction la démarche de rapprochement avec le monde professionnel et économique pour faciliter l'accès à des stages d'observation, en particulier pour les élèves de 3^e. C'est une démarche qui va contribuer à la connaissance du milieu professionnel et donc à l'orientation des jeunes, démarche qui rejoint une préconisation posée par le CESER dans son rapport précité. Le CESER rappelle néanmoins sa demande émise depuis 2020, à savoir qu'il souhaite « être informé régulièrement de la mise en œuvre effective de la convention » signée en 2019 entre l'Etat et la Région, et non seulement lors de l'étude du BP.

S'agissant de la lutte contre le décrochage scolaire, le CESER espère que la réalisation de cartographies territoriales des solutions d'accompagnement des jeunes, dont il a souligné l'intérêt dans son avis sur le BP 2021, sera effective en 2022. Cette nécessaire cartographie est d'ailleurs mise en avant par l'évaluation du CPRDFOP 2017-2022.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la méthode et les travaux de préparation et d'élaboration du nouveau CPRDFOP ;
- la déclinaison opérationnelle des contrats d'objectifs « Emploi-compétences-formation-orientation » ;
- l'enrichissement de l'offre de services d'IDÉO dans ses différentes dimensions.

302 – Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de Marion MILLO
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les trois grands objectifs de ce programme, qui touche à l'éducation, la citoyenneté et l'ouverture des jeunes au monde demeurent les mêmes que ces dernières années :

- encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens ;
- développer la mobilité internationale des apprenants ;
- promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles.

Pour ce programme, le Président du Conseil régional propose des autorisations de programme et d'engagement à hauteur de 5,1 M€ et des crédits de paiement à hauteur de 5,7 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Alors que le budget du programme 302 avait augmenté en 2021, le CESER note une baisse très importante, de plus de la moitié de celui-ci pour 2022 : - 5,6 M€ pour les autorisations de programme et d'engagement et - 4,3 M€ pour les crédits de paiements. Baisse qui se traduit notamment par une réduction drastique des crédits de paiement d'investissement de - 5 M€.

Il semblerait que le contexte sanitaire ait fortement impacté la ventilation des budgets en fonction des différents programmes de la mission. Le CESER remarque en effet qu'une part non négligeable du basculement de crédit s'est faite sur le programme 308, visant le développement du numérique éducatif. La mobilisation dans le cadre du dispositif Pass Ressources Pédagogiques pour l'acquisition de ressources pédagogiques numériques n'ayant pas atteint ses objectifs, les moyens alloués vont être réorientés.

Néanmoins, le CESER s'interroge sur l'importance de cette baisse alors que l'enveloppe globale pour la mission 3 présente une légère augmentation (+ 21,5 M€ pour les crédits de paiement) et sur la possibilité d'assurer la mise en œuvre des choix d'actions qui restent les mêmes que les années précédentes.

Le CESER apprécie cependant le choix de poursuivre le travail engagé auprès des jeunes du Conseil régional des jeunes (CRJ) les impliquant dans le développement des politiques publiques en faveur de leurs droits à la santé, à l'éducation et à la culture. L'implication et le travail fourni par les jeunes élus au CRJ sont remarquables ; le CESER tient à souligner l'importance du projet d'éducation à la sexualité et au genre dans les lycées bretons qui doit être déployé d'ici à la fin de leur mandature en juin 2022 et formule la proposition qu'il soit poursuivi et renforcé après le renouvellement du CRJ. Il peut en effet constituer un véritable levier de prévention des violences sexistes et sexuelles ainsi que des discriminations lgbtphobes à condition d'être mené sur le long terme pour permettre de passer du travail sur les représentations aux changements de comportement.

Liées au dispositif *Karta* qui se poursuit, les rencontres thématiques entre les lycées bretons prévues en 2022 vont dans le même sens, d'autant que les sujets retenus, à savoir la prévention par les pairs et la biodiversité sont connectées aux préoccupations des jeunes pour la santé et l'environnement. En outre, dans un contexte sanitaire contraint, l'accès à la culture a été rendu plus délicat, notamment pour les jeunes. Le CESER renouvelle pour 2022 la proposition que le dispositif *Karta* Bretagne, dont les objectifs portent sur l'ouverture au monde, à l'éducation artistique et la sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques, à l'égalité entre filles et garçons et à la lutte contre toutes les discriminations, intègre un volet culturel renforcé. Les objectifs visés seraient ici à la fois de soutenir les filières culturelles et de favoriser l'accessibilité des pratiques culturelles à tous les jeunes, quel que soit leur contexte familial socio-économique. Le CESER se félicite de l'intégration de thématiques fondamentales comme la réflexion sur la biodiversité dans les lycées et salue le déploiement de distributeurs de protections périodiques dans les lycées bretons accompagné d'actions de sensibilisation pour lutter contre la précarité menstruelle.

Concernant plus particulièrement les lycées professionnels ou à section professionnelle, le CESER note favorablement la continuation de l'action *Qualycée*.

Le CESER apprécie que le Conseil régional demeure en 2022 sur son positionnement d'acteur majeur de la mobilité internationale des apprenant-es de Bretagne, tant sur le co-pilotage du Comité régional de la mobilité européenne et internationale (COREMOB) que sur l'animation du consortium *B-Mouve* qui permet aux établissements de formation sanitaire et sociale de déposer des projets de mobilité. Le CESER se félicite de l'engagement du Conseil régional à renforcer la lisibilité de l'information sur la mobilité afin d'accompagner les jeunes qui en sont les plus éloignés.

Enfin, concernant la promotion des initiatives associatives et le soutien aux familles, le CESER prend acte que les objectifs du Pass Ressources Pédagogiques n'ont pas été atteints en ce qui concerne l'acquisition de ressources numériques mais s'inquiète de la réorientation des moyens alloués aux ressources pédagogiques. Il semble qu'ils auraient pu être employés à l'accompagnement des familles en matière d'acquisition de matériel pédagogique et de premiers équipements professionnels dans le contexte d'une crise sanitaire qui a accru la précarisation de nombreuses familles et creusé les inégalités sociales.

Le CESER tient à rappeler à cette occasion que le prêt gratuit des fournitures lui semble plus adapté, ce afin que les familles n'aient pas de frais conséquents à avancer et, dans ses avis, le CESER a régulièrement soutenu les orientations vers la gratuité portées par la Région. Le CESER s'inquiète du risque de disparité territoriale. Il renouvelle son encouragement au Conseil régional à faire évoluer le Pass Ressources Pédagogiques actuel vers un dispositif ambitieux, pérenne, lisible pour les familles et co-construit avec les équipes pédagogiques dans les établissements.

303 – Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et David COCAULT
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Encadré par le Plan d'actions 2019-2021, déclinaison du Schéma directeur immobilier des lycées, ce programme qui regroupe l'ensemble des actions et obligations du Conseil régional pour le bâti des lycées a pour objectifs de disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs dans les lycées publics, d'adapter les locaux aux évolutions des besoins de l'ensemble des usagers, et d'assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine immobilier, notamment en matière de réduction de l'empreinte énergétique des lycées dans le cadre du Plan Energie Lycées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se félicite de voir rappelé l'engagement pris par la Région de consacrer 1 Md€ sur la période 2017-2026 au Schéma directeur immobilier. L'autorisation de programme ouvrant la période 2022-2024 (110 M€) semble marquer le pas au regard des précédents Plans d'action de deux ans, même si les crédits de paiement en investissement et en fonctionnement restent aux niveaux de 2020 et 2021.

Ordinairement décliné sur deux ans, le Plan d'action précédent (2019-2020) avait été prolongé d'une année en 2021. Le Conseil régional annonce toutefois son souhait de porter la durée des prochains Plans d'action à trois ans. Le CESER s'étonne donc de voir le programme de cette année s'inscrire apparemment toujours dans le cadre du Plan d'action 2019-2021, ceci d'autant plus que 2022 devrait marquer le point de départ d'un nouveau Plan pluriannuel d'investissement (PPI). A ce propos, le CESER fait observer que l'articulation n'est pas facile à saisir entre le Schéma directeur immobilier (dont le terme est fixé à 2026) et le PPI, ceci d'autant que se sont ajoutés d'autres documents de planification, le Plan Energie Lycées et le Programme d'accessibilité (AdAP) avec leurs agendas propres.

Le CESER apprécie le détail de la présentation du programme 303 qui permet d'appréhender les chantiers mis en œuvre au titre de la restructuration globale de 19 lycées publics (axe 1 du Schéma directeur immobilier), ainsi qu'au titre de la déclinaison du Plan Energie Lycées. Compte tenu des difficultés que connaît le secteur du bâtiment, le CESER souhaiterait savoir si le calendrier prévu par le Point d'étape du Plan d'action 2019-2020 présenté en octobre 2020 sera tenu. Il s'inquiète en particulier que le chantier du lycée Lesage à Vannes qui devait faire l'objet de travaux d'ampleur en 2021 et 2022 en soit toujours aujourd'hui à la phase étude

Le CESER apprécie l'engagement ferme à ouvrir le lycée Mona Ozouf de Ploërmel en septembre 2023 mais, comme il l'a indiqué dans son dernier avis, il serait aujourd'hui intéressé de savoir où en est la réflexion sur le futur lycée de Châteaugiron dont le projet a été adopté par le Conseil régional.

Dans sa récente étude¹² sur les jeunes de la « voie pro » des lycées, le CESER a mis en évidence la nécessité de développer un « droit de changer » en particulier pour les élèves des lycées professionnels dont les choix d'orientation et les parcours sont loin d'être linéaires. Il a recommandé à ce titre de travailler sur la polyvalence des lycées notamment dans le cadre des programmes de construction de nouveaux établissements. Le CESER souhaite donc que cette question soit prise en compte dans la programmation du futur lycée de Châteaugiron. Il se félicite en tout cas que le Conseil régional affiche sa volonté de prendre en compte cette étude pour guider sa réflexion sur l'évolution de l'offre de formation dans les lycées professionnels.

¹² Lien d'accès vers l'étude du CESER « En bac pro, et après ? » : [ici](#)

S'agissant de la mise en œuvre du Plan Énergie Lycées, le CESER observe que de nombreux établissements bénéficiant de travaux visant à optimiser la performance thermique de leurs bâtiments relèvent d'autres axes d'intervention que l'axe 3 spécifiquement désigné pour l'amélioration des performances énergétiques. C'est à la fois une bonne nouvelle car cela indique que le champ des interventions s'élargit mais c'est aussi le signe de l'urgence et de la globalité du problème. Le CESER rappelle que dans son avis de juin 2019 sur le Plan Énergie, il s'était interrogé sur le rythme des interventions globales prévues dans ce plan (trois nouveaux sites par an « à l'issue des opérations prévues dans le cadre du SDI ») et qu'il avait demandé que soit précisé le nombre d'établissements concernés au total ainsi que des échéances précises.

S'agissant de la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), le CESER regrette que la présentation du programme n'ait pas donné lieu à un point sur les réalisations en cours. Il s'étonne que le sujet soit évoqué seulement en passant alors qu'il ne sera pas de moindre importance pour cette mandature, le Programme Ad'AP arrivant à échéance au printemps 2025.

Dans son avis rendu lors de la session du 7 décembre 2020 relativement au bilan à mi-parcours dressé par la Région, le CESER s'était alarmé « de l'écart considérable entre le niveau atteint... et ce qu'il reste encore à faire dans les quatre années à venir pour atteindre les engagements pris ». Il avait également estimé que « le nombre d'établissements concernés par des travaux à partir de 2022 (près d'une centaine) et les montants annuels annoncés (15 M€/an) laissent nettement plus sceptique - ceci d'autant plus que le Schéma directeur immobilier va devoir continuer à répondre à toutes les autres priorités ».

Le CESER apprécie les précisions données s'agissant des travaux programmés dans le cadre du Plan internat. Il rappelle sa demande d'avoir une estimation du nombre de places supplémentaires disponibles à l'issue des travaux. Il indique que dans son étude précitée sur les jeunes de la « voie pro » des lycées, il a également préconisé de développer des internats de qualité et l'offre d'hébergement, en particulier pour les lycéens qui se réorientent loin de chez eux ou les élèves de section de techniciens supérieurs (STS).

S'agissant des équipements sportifs des lycées dont il n'est pas question dans la présentation du programme 303, le CESER aurait souhaité être informé de la mise à jour du Référentiel lycées en collaboration avec les enseignants d'éducation physique et sportive et de sa déclinaison.

Le CESER apprécie l'attention particulière accordée aux améliorations des locaux pour les agents des lycées ainsi qu'aux travaux consacrés à la réfection des toitures et à l'étanchéité des bâtiments. La multiplication des épisodes de fortes intempéries est à craindre du fait du changement climatique, avec des conséquences importantes sur les enseignements techniques et professionnels, de nombreux ateliers présentant un cadre bâti dégradé. Le CESER serait intéressé par un état des lieux et des informations sur la mise en sécurité des ateliers les plus exposés.

304 – Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au titre de ce programme, le Conseil régional répond aux demandes de construction, modernisation, mises aux normes des locaux, présentées par les établissements du réseau Diwan, du Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC), du Conseil régional de l'enseignement agricole privé et de la Fédération régionale des maisons familiales et rurales.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

On note que le Conseil régional poursuit dans les établissements privés les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics.

Le CESER note que dans l'attente de négociation de protocoles de partenariat avec le CAEC et le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP), les enveloppes accordées en 2021 sont reconduites pour l'exercice 2022, pour une autorisation de programme de 18,1 M€ et une autorisation d'engagement de 0,2 M€ au titre de l'exercice 2022.

Selon la liste détaillée des principales opérations de travaux qui pourront bénéficier d'un financement en 2022, celles-ci vont permettre à la fois de préserver l'accessibilité et la sécurité des usagers et aussi d'améliorer les conditions d'accueil dans les lycées.

306 – Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de David COCAULT et Norbert HELLUY
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe l'ensemble des actions touchant l'équipement des lycées publics qui relèvent de la compétence du Conseil régional (lycées de l'Éducation nationale, lycées agricoles et maritimes). Il finance les équipements liés à l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien dans les établissements, ainsi qu'à la fourniture des mobiliers et matériels des locaux et des équipements pédagogiques nécessaires aux enseignements.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec un montant global d'autorisation de programme de 8,5 M€, le budget du programme 306 est en légère diminution par rapport l'année 2021 (- 0,5 M€).

Sur la méthode, la Région rappelle qu'elle répond à la demande exprimée par les établissements (demandes dématérialisées dans trois dossiers distincts qui concernent le fonctionnement normal du lycée, les équipements pédagogiques pour les formations dispensées et les matériels numériques éligibles au programme 308 « Développer le numérique éducatif »). Il en est de même dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration, la Région finançant les mobiliers et matériels nécessaires à l'exploitation des bâtiments selon les besoins exprimés par les établissements.

Sur ces bases, le CESER souhaiterait une présentation du programme plus précise quant à la répartition de l'enveloppe globale et notamment au titre de l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation. En effet, la mention précisant que « *les besoins remontés par les établissements dans leur dossier annuel d'équipement sont de l'ordre de 9 à 10 M€ chaque année pour les trois réseaux confondus, quelle que soit la priorité affichée* » ne permet pas d'appréhender l'allocation des sommes allouées d'autant qu'un seul exemple chiffré – pour 0,9 M€ – est mentionné.

Le CESER souhaite rappeler son alerte quant à la baisse significative et continue du niveau de dépense au titre des matériels liés aux évolutions pédagogiques. Cela d'autant plus que le Conseil régional précise que le « *niveau d'équipement est globalement bon* » ce qui peut être compris comme perfectible.

Le CESER, dans son avis sur le BP 2021, avait salué le fait que le Conseil régional, dans le contexte pandémique, s'était engagé à porter une attention particulière à la situation financière des lycées en raison de la baisse du niveau de collecte de la taxe d'apprentissage. Il avait proposé qu'à ce titre, un document de suivi soit rédigé pour son information et celle de la communauté des acteurs concernés. Le CESER souhaite encore cette année être mieux informé sur ce point.

307 – Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de Norbert HELLUY et Virginie TEXIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme permet à la Région de participer au financement des équipements des lycées privés sous contrat. Dans l'attente de la signature des nouveaux protocoles de partenariat, les enveloppes accordées en 2021 sont reconduites pour 2022, soit :

- 3,1 M€ pour le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) ;
- 0,65 M€ pour le Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) ;
- 0,35 M€ pour les Maisons familiales rurales (MFR) et Diwan.

Cette action permet d'améliorer l'accueil des lycéens en matière d'hébergement et de restauration (1/4 de l'enveloppe) mais aussi de financer en partie des équipements pédagogiques (3/4 de l'enveloppe). De plus, la Région met à disposition des établissements environ 600 postes informatiques pour équiper les lycées d'enseignement général.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional de renouveler l'accord pluriannuel de partenariat avec les établissements privés sous contrat. Il aurait souhaité voir apparaître la façon dont les différents réseaux d'enseignement envisagent de s'inscrire dans les référentiels de la Région en matière de développement durable et notamment de démarche du « *bien manger* ». Enfin, le CESER aimerait connaître le type de partenariat existant entre le Conseil régional et les MFR et savoir s'il est de même nature que celui conclu avec le CAEC.

308 – Développer le numérique éducatif

Sur proposition de M'Hamed DRISSI et Jean LE TRAON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme concourt à renforcer l'usage du numérique dans les établissements publics : ressources et logiciels utiles aux actions de formation, équipements numériques, maintenance informatique, raccordement haut débit à internet. Il vise à :

- contribuer au développement de l'ENT Tout@tice et à l'investissement dans des ressources numériques ouvertes et partagées, en partenariat avec l'Académie et pour lequel un audit fonctionnel sera lancé en

2022 en vue d'une nouvelle convention. Pour 2022, le partenariat est reconduit sur les mêmes montants (0,27 M€) ;

- poursuivre sa contribution au financement d'équipements numériques dans les lycées adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques et aux préoccupations éthiques et environnementales (prolongation de la durée de vie des postes et matériels de seconde vie) ainsi qu'une meilleure prise en compte des besoins en nomadisme ;
- poursuivre le déploiement d'un réseau très haut débit et assurer une maintenance informatique réactive et facilitatrice.

Ce programme est coordonné avec les programmes 103, 303 et 9002 et 302 (en particulier pour le dispositif régional Pass Ressources pédagogiques faiblement mobilisé en 2021).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que le budget de ce programme est en croissance par rapport à celui de 2021 avec notamment :

- une hausse de 2,3 M€ en termes d'autorisation de programme ;
- une augmentation des crédits de paiement d'investissement dont le montant s'élève à 11,1 M€ ;
- une hausse de près de 0,3 M€ en matière d'autorisation d'engagement ;
- une augmentation des crédits de paiement de fonctionnement dont le montant atteint près de 2,7 M€.

Concernant l'ENT Tout@tice, le CESER s'interroge sur le retard pris dans la négociation de la nouvelle convention, déjà annoncée dans le budget primitif 2021 et auquel s'ajoute un audit fonctionnel.

Sur l'acquisition d'équipements, une analyse précise des besoins est engagée pour adapter l'offre d'équipements aux nouvelles pratiques pédagogiques dont notamment le nomadisme, tout en intégrant les contraintes environnementales. Le CESER juge ces orientations positives dès lors qu'elles répondent aux nouvelles pratiques pédagogiques.

Toujours s'agissant de l'acquisition d'équipements, le CESER se félicite de la prise en charge par la Région des équipements des Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), des lycées publics agricoles et maritimes qui étaient exclus de la convention dans le cadre du plan de relance de l'État (qui se limitait aux Établissements publics locaux d'enseignement (EPL) rattachés au ministère de l'Éducation Nationale).

Enfin, par rapport à 2021, le CESER constate que seuls deux nouveaux lycées sont raccordés de manière centralisée au serveur de la Région. Tout comme en 2021, dans un souci d'équité territoriale, le CESER souhaite savoir à quelle échéance la totalité des lycées seront raccordés au Réseau fibre ultra haut débit (RUHD). L'hybridation des enseignements ne peut s'opérer de manière satisfaisante que dans ces conditions.

309 – Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Franck PELLERIN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour assurer ses missions liées à l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des lycées, la Région met en œuvre le programme 309. Il se décompose en trois grands axes :

- mettre en place une démarche globale de progrès ;
- apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement ;

- favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens.

Pour ce programme, le Président du Conseil régional propose pour l'exercice 2022 d'ouvrir une autorisation d'engagement de 33,6 M€ et d'inscrire un crédit de paiement de 33,6 M€ en fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'autorisation d'engagement au titre du programme 309 progresse ainsi de plus de 1,5 M€ entre 2021 et 2022. Cette augmentation conséquente témoigne de la forte volonté, en dépit d'un contexte difficile, de poursuivre et renforcer son action pour permettre aux élèves de bénéficier des meilleures conditions possibles dans les lycées financés par la collectivité, et donc de favoriser leur réussite scolaire.

Cette ambition se traduit par la poursuite de la démarche globale de progrès et par l'extension de la démarche « *s'engager pour le bien manger pour tous* » à 36 nouveaux lycées, après l'expérimentation menée dans 14 lycées pilotes. Le CESER se félicite de la méthode retenue : expérimentation, améliorations puis généralisation progressive sur l'ensemble du territoire régional pour permettre à tous les jeunes, quelle que soit leur origine socio-économique, de pouvoir mieux manger, tout en valorisant les circuits courts et les filières d'excellence, agricole et agro-alimentaire, bretonnes.

La tarification unique et sociale pour la restauration et l'hébergement complémentaire de la démarche « *s'engager pour le bien manger pour tous* », va s'appliquer aux 56 000 élèves demi-pensionnaires et 11 000 internes. L'intégration du quotient familial défini par la Caisse d'allocations familiales pour déterminer la nouvelle grille tarifaire s'inscrit dans la dynamique portée par la Région qui vise à favoriser la réussite scolaire pour tous. Le CESER soutient pleinement cette initiative. Toutefois, il attire l'attention du Conseil régional sur la vigilance à avoir sur la mise en œuvre d'un portail pour l'inscription en ligne des élèves, notamment pour les parents éloignés du numérique et pour tous ceux pour qui une démarche administrative peut se révéler complexe. Au-delà de la mise en œuvre d'une fonction support centralisée, le CESER suggère la mise en place de permanences dans les lycées pour mieux accompagner les familles concernées, et faciliter le déploiement de cette plateforme.

En conclusion, le CESER se félicite de l'engagement du Conseil régional pour améliorer les conditions de vie et de réussite scolaire de tous les lycéens et lycéennes bretonnes. Il suivra avec intérêt la manière dont le Conseil régional entend refondre le calcul de la Dotation globale de fonctionnement.

310 – Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin de garantir le fonctionnement courant et couvrir les frais de rémunération des personnels non enseignants affectés à l'externat, la Région accorde des dotations aux établissements privés sous contrat. De plus, ces lycées bénéficient, dans les mêmes conditions que les lycées publics, d'aides en faveur de l'enseignement et du développement du sport scolaire.

Les établissements disposant d'une exploitation agricole ou horticole bénéficient d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de ces exploitations.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte du fait que la Région continue à apporter son soutien à l'enseignement privé dans les mêmes conditions que les lycées publics dans le respect du principe de parité.

Il note que le protocole de partenariat 2017-2021 signé entre le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) et le Conseil régional continue à s'appliquer dans l'attente de la signature d'un prochain protocole.

Nous notons que l'autorisation d'engagement s'élève à près de 40,9 M€, conformément aux accords, incluant notamment des crédits spécifiques alloués aux établissements dispensant l'enseignement des langues régionales, breton et gallo. Le CESER souhaite que soit indiquée à l'avenir, dans la présentation du budget, l'évolution des sommes allouées au titre de ces crédits spécifiques.

311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de M'Hamed DRISSI et Eric HITTI
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et de Valérie MAZURIC et Hélène LUCAS
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle que 2022 sera l'année de la refonte du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR). De ce fait, l'année 2022 sera considérée comme une année de transition pendant laquelle seront maintenus les dispositifs de soutien existants.

Le CPER 2021-2027 devra s'articuler avec les différents plans de relance. Pour la partie immobilière, une priorité est donnée à la rénovation thermique des bâtiments avec une attention sur l'offre de formation, de restauration et de logements des étudiants. Pour le volet recherche, le CPER devra être la déclinaison directe de la nouvelle stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3).

Le programme 311 permet la poursuite du programme post-doctoral *Cofund Bienvenüe* correspondant au recrutement de 75 post-doctorant-es, réparti-es en 3 cohortes (25 bourses de 24 mois par cohorte).

Suite à une première édition en 2021, la démarche d'initiation et d'accompagnement de projets de recherche participative, au travers de l'appel à projets « *Recherche et Société* », sera renouvelée en 2022, afin de mettre en œuvre des projets associant des acteurs de la recherche avec des représentants de la société civile organisée.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional de refondre sa politique de soutien de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers le SRESR, le précédent ayant été élaboré en 2013.

Il salue la continuité de la politique régionale de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), soutien indispensable pour développer l'attractivité et les capacités de recherche et d'innovation sur le temps long.

Le CESER constate et apprécie l'augmentation significative des autorisations de programme (18,1 M€ en 2022 contre 12,9 M€ en 2021) ainsi que du crédit de paiement d'investissement à hauteur de 15,5 M€ (12,5 M€ en 2021), revenant ainsi à des niveaux similaires à ceux de 2017-2018. Le CESER regrette cependant que ce budget primitif ne

comporte pas plus d'informations sur la ventilation de ces éléments budgétaires, ce qui aurait permis de mieux évaluer le soutien apporté sur les différentes actions prévues en 2022, et notamment celles liées au CPER.

Comme il le souligne dans son avis lors de cette même session sur le CPER 2021-2027, le CESER salue l'engagement tenu de la Région de soutenir l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'innovation (ESRI) dans le futur CPER, avec une structuration réussie des méta-projets du volet « Equipements de recherche » autour des priorités de la S3 bretonne et de l'effort d'investissement sans précédent consacré au volet « Immobilier ». Sur ce dernier volet, le CESER salue le fait que la rénovation thermique des bâtiments soit une priorité. En revanche, le CESER alerte sur l'articulation avec les plans de relance qui ne doivent pas être utilisés comme des variables d'ajustement tant les contraintes techniques et temporelles sont différentes.

La proposition du Conseil régional présente l'année 2022 comme une année de transition, avec des ajustements limités apportés aux principaux dispositifs de soutien aux acteurs de l'ESR en matière de bourses doctorales, d'aide au montage de projets européens et d'accueil de post-doctorants. Le CESER espère en particulier que ces ajustements n'induiront pas une nouvelle diminution du nombre de doctorants, en référence à son avis du 4 octobre 2021 dans lequel il alertait sur la baisse importante et continue chaque année, depuis 2017, du nombre de doctorants soutenus par le Conseil régional.

Le programme post-doctoral *Marie Skłodowska-Curie Actions (MSCA) Cofund Bienvenue* est un programme qui fournit l'opportunité de recruter des post-doctorants avec un processus, toujours perfectible, qui répond mieux à des critères internationaux que ceux d'autres dispositifs. Il prend en compte les conditions de travail (avec un salaire de bon niveau accompagné d'aides à la mobilité vers la famille), l'accueil et l'accompagnement. Les compléments de formations utiles à tout chercheur (éthique, intégrité, formation aux candidatures aux AAP, aide à l'insertion professionnelle...) prévus dans le cadre du programme apporteront une plus-value à ces 3 cohortes (25 bourses x 3). Il serait utile de les étendre à l'ensemble des post-doctorants en Bretagne. L'impact espéré sur le monde socio-économique, en lien avec la S3, ne pourra se faire que sur le moyen et long terme compte tenu du petit nombre de post-doctorants du programme MSCA *Cofund Bienvenue*.

Le CESER salue le renouvellement en 2022 de la démarche d'initiation et d'accompagnement de projets de recherche participative, au travers de l'appel à projets « *Recherche et Société* ». Cette action résonne avec la dynamique « *Science avec et pour la société* » portée par plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche en Bretagne.

Compte tenu de ces observations, le CESER sera particulièrement attentif au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, à :

- la refonte du SRESR et le processus de concertation associé ;
- la mise en place effective du CPER 2021-2027.

312 – Accompagner le développement de l'apprentissage

Sur proposition de Nelly BUDET et Emmanuel THAUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs du programme 312 sont les suivants :

- participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis ;
- soutenir la construction et la rénovation des centres de formation d'apprentis (CFA) ;

- conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés, et sécuriser les parcours en apprentissage.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut que saluer la volonté du Conseil régional de poursuivre son accompagnement des CFA en 2022 dans le cadre législatif défini par la loi du 5 septembre 2018. Au-delà des trois objectifs premiers du programme 312, le CESER rappelle que la responsabilité qui incombe à la Région dans le domaine de l'information sur les métiers et les formations (dont le budget est attaché au programme 301) inclut également l'apprentissage.

Au-delà de l'accompagnement immobilier (construction et rénovation de CFA), le CESER encourage le Conseil régional à consacrer une partie toujours plus importante du budget de ce programme à des investissements plus immatériels en direction d'interventions innovantes et mieux ciblées en termes d'aménagement du territoire, d'appui aux filières prioritaires et d'amélioration de la qualité des formations.

La Région Bretagne retrouverait ainsi sa mission originelle de régulation et d'orientation stratégique.

Sur le volet relatif à la sécurisation des parcours en apprentissage, le CESER approuve l'idée de renforcer l'action du Conseil régional en faveur de l'accompagnement des apprentis en situation de précarité pour des raisons sociales, liée à un handicap ou encore à des savoirs de base insuffisants (y compris illettrisme), en lien avec ses partenaires institutionnels et notamment les Opérateurs de compétences (OPCO).

314 – Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Catherine GUILLEAU et Jean-Claude THIMEUR
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'action régionale en matière de formations sanitaires et sociales recouvre quatre axes principaux dont un axe nouveau : l'analyse des besoins dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales.

Les priorités du Conseil régional pour 2022 sont :

- la redéfinition des orientations pluriannuelles en matière de formations sanitaires et sociales dans le cadre du nouveau *schéma global de développement et des transitions, économique et sociale* (cf. session de décembre 2021) ;
- l'animation du contrat d'objectifs emploi-compétence-formation-orientation de l'accompagnement et de l'aide à domicile ;
- la poursuite de la hausse des places de formation dans le cadre du « Ségur de la santé » ;
- le suivi des expérimentations pédagogiques universitaires, et ;
- le déploiement d'un nouvel outil de gestion auprès des instituts de formation.

Les actions du programme concernent le financement des formations paramédicales et sociales, les aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales, la mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes et la participation aux investissements immobiliers des établissements.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve toutes les actions qui sont dans la continuité des décisions prises en 2021, qu'il s'agisse de l'augmentation de 250 places pour les formations aux métiers du soin infirmier, d'aide-soignant et d'accompagnement éducatif et social, de l'expérimentation dans le domaine universitaire pour offrir aux étudiants des parcours souples et diversifiés ou de la production d'un diagnostic emploi-formation pour le secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile.

Pour ce dernier point, au regard des difficultés de recrutement et des conditions d'exercice ayant des impacts négatifs tant pour les usagers que pour les structures employeuses et les salariés, il est important que la démarche partenariale « *Tyss'âge* » débouche le plus rapidement possible sur des formations supplémentaires et des emplois de qualité.

Au regard de la crise sanitaire et du manque de professionnels qu'elle met en exergue, le CESER estime que l'effort de formation de professionnels en sanitaire et social sera à poursuivre pour les formations d'infirmiers, d'aides-soignants et d'accompagnement éducatif et social, mais également à initier sur d'autres métiers, tels que celui d'éducateur.

Le CESER souligne tout l'intérêt du nouvel axe de ce programme consistant à l'analyse des besoins dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales mais regrette qu'aucune action n'aille en ce sens.

Cette analyse des besoins devrait être associée à un état des lieux actualisé sachant que celui réalisé par l'ARS date de 2015. Ce dernier devra prendre en compte les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) mises en œuvre par les différentes structures sanitaires, médico-sociales et sociales, publiques et privées. En effet, la question de l'attractivité et du « sens des métiers » est posée, renforcée par un changement en devenir de ces derniers. Ce changement se structure autour de la reconnaissance des personnes en situation de vulnérabilité et de leurs droits. Toute une architecture législative vient structurer ces changements : la transformation de l'offre, la modification en profondeur des modes de financement (Séraphin PH et les communautés 360), la réforme des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), la loi de protection de l'enfance, les référentiels de la Haute autorité de santé sur l'évaluation du danger en protection de l'enfance et sur l'évaluation externe et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux, le développement de la pair-aidance, l'école inclusive, le développement de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées, etc. C'est une mutation en profondeur des pratiques et des conditions de travail qu'il va falloir accompagner tant dans les contenus des formations que dans les modes d'organisation du travail.

Le secteur des établissements et services médico-sociaux structuré sur une offre en établissement va devoir transformer cette dernière en une offre en plateaux techniques.

Le CESER souhaiterait connaître le bilan du dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes. Selon les résultats, ce dispositif pourrait peut-être être envisagé pour d'autres métiers.

Quant aux bourses d'études attribuées sur critères sociaux, le CESER ne peut que regretter que 300 étudiants et étudiantes demandeurs en soient exclus.

Concernant les investissements immobiliers des établissements, le projet de rénovation des locaux dinannais qui accueilleront l'Institut de formation des professionnels de santé (IFPS) de Dinan mais peut-être aussi celui de Saint-Malo interroge au regard de la distance. Cette délocalisation, même provisoire, nécessite de penser à l'accompagnement des étudiants notamment en termes d'hébergement, de mobilité pour aller sur les lieux de stages. Cette question des conditions d'accueil pour les étudiants et enseignants doit être posée pour tous les instituts de formation qui ouvrent des places supplémentaires. Le CESER sera intéressé par les résultats des discussions avec l'Etat et l'ARS.

315 – Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition d'Isabelle CONAN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose en complément des formations collectives de formation (QUALIF Emploi) des dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi afin de faciliter l'accès à un parcours qualifiant. Ces aides individuelles leur permettent d'accéder à des formations certifiantes, QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE. Le Conseil régional intervient également à travers le programme 315 dans la formation des salariés de TPE (chefs d'entreprises ou salariés) en complémentarité des autres financements.

La demande d'autorisation d'engagement pour ce programme est de 11,3 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement s'établit à hauteur de 10,4 M€ sur le budget primitif 2022.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec un montant global d'autorisation d'engagement de 11,3 M€, le budget du programme 315 est en diminution par rapport à l'année 2021 (14,1 M€).

Le CESER constate la poursuite de l'effort du Conseil régional pour faciliter l'accès à la certification des personnes peu ou pas qualifiées avec un plafond plus élevé de l'aide financière individuelle. En 2021, cette mesure concernait 15 % des personnes bénéficiaires d'un parcours QUALIF Emploi individuel. Le CESER souhaiterait avoir des éléments qualitatifs sur la typologie des bénéficiaires des dispositifs QUALIF Emploi Individuel et QUALIF VAE dont les prévisions sont à la baisse pour 2022.

Il apprécierait avoir des indicateurs sur le type de parcours de formation financés dans le cadre de ce programme 315. Au niveau national, le nombre de candidats à la validation des acquis de l'expérience (VAE) a diminué de façon continue. Cette baisse s'est fortement accentuée sous l'effet de la crise sanitaire. Le CESER souhaiterait avoir un état des lieux de la situation en Bretagne.

S'agissant des financements des formations, le programme prévoit une complémentarité plus systématique entre le compte personnel de formation (CPF) et les aides individuelles de la Région. Le CESER souhaiterait savoir si des difficultés sont observées dans la mise en œuvre, ce qui s'avèrerait préjudiciable pour l'accès aux formations des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail.

Concernant le renforcement de l'accompagnement à l'accès des formations PREPA, le CESER encourage cette politique volontariste en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi définis par le PRIC, à savoir les jeunes de 16 à 25 ans, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et du RSA, les familles monoparentales et les demandeurs d'emploi de longue durée.

Le programme 315 précise que cette aide individuelle, compte tenu de sa pertinence, sera reconduite en 2022. Le CESER ne peut que se féliciter de ce constat et souhaite connaître les indicateurs et critères d'évaluation retenus qui ont permis de mesurer ces effets positifs. Il est en attente d'éléments qualitatifs sur la typologie des bénéficiaires pour mesurer la progression des différents publics prioritaires du PRIC.

316 – Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition d'Isabelle CONAN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Avec ce programme 316, le Conseil régional organise une offre de formation pour accompagner les personnes peu ou pas qualifiées vers l'emploi et en lien avec les besoins en compétences des secteurs économiques. Cette offre s'organise autour de deux gammes de parcours de formation PREPA et QUALIF Emploi. En 2022, les moyens du Pacte régional seront renforcés permettant le développement d'actions en faveur des publics fragiles et en réponse aux difficultés de recrutement actuellement constatées avec la baisse de la demande d'emploi.

Les actions du programme se déclinent en trois axes :

- structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification des personnes en recherche d'emploi ;
- construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires ;
- accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique.

La demande d'autorisation d'engagement pour ce programme est de 80 745 000 € et le crédit de paiement de fonctionnement s'établit à 105 608 400 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec un montant global d'autorisation d'engagement de 80,7 M€, le budget du programme 316 est en diminution par rapport à l'année 2021 (dont le montant était de près de 119 M€) avec en parallèle une hausse du crédit de paiement de fonctionnement de 11 M€.

Concernant l'offre globale de formation du Conseil régional avec les sessions PREPA et QUALIF Emploi, le CESER approuve les orientations du programme 316 et soutient le choix de renforcer ses actions, à la fois en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi et en réponse aux difficultés de recrutement.

Le CESER constate les efforts du Conseil régional pour développer et innover autour des trois déclinaisons des formations PREPA Projet, PREPA Avenir et PREPA Clés. Ainsi, des sessions PREPA Avenir seront plus nombreuses et certaines d'entre elles seront spécifiques pour répondre aux besoins particuliers des publics fragilisés ou aux besoins de secteurs en tension.

Le CESER suivra avec attention le renforcement des parcours de compétences numériques prévu dans les formations PREPA Clés. Il portera une attention particulière aux personnes en situation d'illettrisme et serait intéressé pour avoir un état des lieux sur les suites de parcours de ces formations.

Le CESER souligne positivement le nombre en constante augmentation des entrées de stagiaires dans les parcours des gammes PREPA malgré le contexte économique sur 2020-2021.

Le CESER approuve le nouveau programme de formation proposé aux personnes en détention ainsi que les projets innovants en lien avec des outils alternatifs d'accès à l'internet et le soutien au développement de l'insertion par l'activité économique dans les établissements pénitentiaires. Il souhaiterait être mieux informé sur ces initiatives.

S'agissant de l'offre QUALIF Emploi, le CESER apprécie le choix de maintenir un niveau soutenu des entrées en formation notamment dans les secteurs du numérique, du bâtiment, de l'industrie, de l'agriculture et de l'aide à la personne.

Le CESER note que les indicateurs transmis dans le programme 316 concernent uniquement le nombre d'entrées en formation. Au regard du contexte économique de ces derniers mois, il reste vigilant quant aux effets des formations en distanciel sur les publics fragiles, davantage exposés à la fracture numérique. Il souhaite un éclairage sur les parcours des stagiaires en termes d'emploi durable à la sortie de ces parcours de formation qualifiants.

Dans le cadre du PRIC, le CESER est favorable à la décision de rénover l'environnement agissant sur la formation professionnelle continue en aidant les acteurs de la formation à innover et à développer de nouvelles pratiques. Il suivra avec attention le plan d'accompagnement à la digitalisation des formations pour des parcours de formation mieux adaptés aux apprenants et le soutien aux branches professionnelles ou représentants des secteurs économiques.

Le CESER suivra les actions permettant de diminuer la précarité des enseignants des organismes de formation, tant par un dialogue avec la branche que dans le processus de lancement des appels d'offres.

Le CESER note également avec intérêt la décision du Conseil régional de proposer de nouvelles formes d'accompagnement des organismes de formation autour d'actions innovantes. Cet objectif implique des transformations dans les pratiques des acteurs, le CESER souhaiterait connaître les évolutions déjà constatées et attendues sur ce point.

317 – Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Sur proposition d'Emmanuel THAUNIER et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise à proposer une aide financière aux stagiaires d'une formation professionnelle financée par le Conseil régional. Cette aide est mensuelle et cumulable avec les aides sociales. Elle reste comme en 2021 entre 390 € et 930 € par mois et comprend un forfait restauration/mobilité pour couvrir une partie des frais liés à la formation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER s'inquiète que la prévision budgétaire passe de 67,5 M€ dans le BP 2021 à 46,1 M€ alors que le Conseil régional envisage un accompagnement financier d'un plus grand nombre de stagiaires de la formation.

Sachant que les frais de véhicule et de nourriture augmentent fortement, le CESER espère que l'aide individuelle apportée aux stagiaires pourra aussi être augmentée.

Le CESER apprécierait que l'accompagnement financier puisse aussi être plus important selon les besoins réels des stagiaires afin de pallier les éventuels problèmes de mobilité et/ou de logement. Le Conseil régional l'évoque dans la présentation du programme mais sans fournir d'informations complémentaires.

318 – Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et de Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La politique linguistique du Conseil régional est pensée autour du soutien à la transmission des langues de Bretagne et à leur présence au quotidien. Le programme décline trois grands objectifs structurants, consacrés respectivement à la transmission de la langue bretonne, au développement de la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique, et enfin à la sauvegarde et au développement de la langue galloise.

Rappelant le contexte des débats et des mobilisations autour de la loi du 8 avril 2021, le Conseil régional annonce le renforcement de sa volonté d'agir pour le développement des langues de Bretagne en prenant appui sur les avancées de cette loi. A l'action partenariale avec l'État dans le cadre de la nouvelle *Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne*, le Conseil régional entend adjoindre, au cours de l'année 2022, une nouvelle stratégie de revitalisation au travers d'un plan de réappropriation de la langue bretonne visant à amplifier les engagements de la *Politique linguistique de la Bretagne* adoptée en 2012 et adaptée en 2018. Plusieurs initiatives en direction notamment de l'élargissement du vivier enseignant et d'un accès du grand public à la formation à la langue bretonne sont d'ores et déjà annoncées.

Pour mettre en œuvre ce programme, il est proposé :

- une autorisation de programme de près de 0,8 M€ et une autorisation d'engagement de 8,5 M€ ;
- un crédit de paiement d'investissement de près d'1 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement de 8,5 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Soutien à la transmission de la langue bretonne et à la sauvegarde et au développement de la langue galloise

Après une hausse continue au cours de la dernière mandature (+1 M€ de crédits mandatés en fonctionnement entre 2016 et 2021), le programme franchit cette fois un nouveau cap avec une augmentation de l'autorisation d'engagement de plus de 1 M€. Cette hausse très significative s'explique sans aucun doute par le grand nombre d'actions qui sont annoncées pour 2022. Il est à noter toutefois qu'aucun chiffrage n'en est donné dans ce document.

S'agissant du *Plan de réappropriation de la langue* annoncé par le Conseil régional, le CESER suivra avec intérêt sa présentation au cours de l'année 2022. Il souhaiterait à ce propos savoir si sera poursuivie la démarche de la *Conférence territoriale de la langue bretonne* (CTLB) issue des grandes orientations de la nouvelle politique en faveur de la langue bretonne décidée fin 2018. En effet, il n'est plus du tout fait mention de cette instance qui n'a pas pu se tenir en 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire. Celle-ci avait vocation à mettre en cohérence les politiques publiques aux différents échelons territoriaux.

Le CESER salue le projet de communication en direction des étudiant-es afin de renforcer le vivier enseignant de/en breton, comme le développement d'un enseignement optionnel renforcé du breton à l'Université. Concernant l'aide *Skoazell*, le CESER regardera avec intérêt les effets de l'élargissement de ce dispositif aux étudiant-es de Master 2 « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF). Dans ses avis sur les RADD 2019 et 2020,

Le CESER qui s'était inquiété de la baisse confirmée du nombre de demandes en Master 1, avait posé la question de l'évolution de ce dispositif.

Le CESER note avec intérêt la mise en œuvre d'une aide *Desk-Animation* qui concrétise le projet d'aide à la formation pour les jeunes futur·e·s professionnel·le·s de l'animation annoncé l'an passé. Il suivra également avec intérêt l'accompagnement d'une offre de formation au gallo à destination des professionnel·le·s des secteurs de la santé et de la petite enfance, initiative qui valorisera la pratique du gallo.

S'agissant de *Desk-enseignement*, le CESER fait observer que le dispositif fonctionne bien mais que son développement reste toutefois conditionné par les contingents de congés formation octroyés par l'académie. La formation au breton faisant l'objet d'une priorité académique sans enveloppe propre, une augmentation du nombre de congés formation pour le breton accroîtra la tension sur l'octroi des congés dont le nombre total dans l'académie est faible au regard des demandes (actuellement hors priorité académique, un congé formation de 10 mois est accordé au bout de 8 refus).

Le CESER note également avec intérêt les nouvelles modalités envisagées afin d'intensifier les possibilités d'apprentissage ouvertes aux publics salariés. De manière plus générale, s'agissant des formations proposées aux publics demandeurs d'emploi et des moyens mobilisés au titre du PRIC, le CESER renouvelle ses observations faites à l'occasion du RADD, en particulier son souhait d'une évaluation de l'apport de ces formations à l'insertion en emploi de qualité pour les bénéficiaires.

Enfin, le CESER observe que pour la seconde année, les enseignements scolaires sont presque totalement absents de ce programme, qu'il s'agisse du suivi de l'évolution de la *Carte des pôles bilingues breton* comme de celle des enseignements optionnels de breton et de gallo. Le bordereau consacré à la nouvelle *Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne*, présenté lors de cette session aborde ces questions, mais il est souhaitable que le CESER puisse continuer à en être informé dans le cadre du suivi annuel du programme 318. Ceci apparaît d'autant plus nécessaire que le CESER n'est pas invité à suivre les travaux du Conseil académique des langues régionales (CALR) alors que c'est le cas pour la Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères (CAELVE).

2.2. Soutien au développement du breton dans la vie de tous les jours

Le CESER remarque et apprécie l'augmentation du budget prévisionnel consacré aux langues bretonne et galloise dans le budget 2022. Cependant, bien qu'en progression régulière, les budgets précédents étant très bas, on peut craindre que les 15 % d'augmentation en fonctionnement (AE et CP) cette année ne suffisent pas à assurer leur survie et leur présence dans la vie de tous les jours, les deux langues régionales étant considérées en grand danger de disparition. Le CESER espère que la mise en œuvre de la convention additionnelle au contrat de plan ouvrira de nouvelles opportunités (cf. avis du CESER sur cette dernière à la présente session).

S'agissant plus spécialement du soutien au développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours, il est impératif de renforcer les moyens de l'Office public de la langue bretonne (OPLB), tant sa création a dynamisé la prise de conscience du travail à réaliser sur le terrain pour développer la langue bretonne. Il est effectivement plus que temps de développer les contenus numériques et de créer les conditions d'accès au breton dans les nouvelles technologies (ex : GPS).

Par contre, le CESER est déçu de ne noter qu'un simple maintien du soutien aux Ententes de pays, alors que leur action sur les territoires demanderait une réévaluation importante des moyens pour assurer les missions de diffusion de contenu culturel, de lien avec la population, de création d'ateliers, de centres de loisirs, de séances de cinéma ou de théâtre pour les enfants bilingues des écoles, ce qui permet à la langue de sortir de l'école et de

s'ouvrir à la vie publique. Il ne suffira pas de créer des formations, bien que le CESER se félicite de cette avancée, il faudra également renforcer les moyens des structures pour pouvoir employer les bénéficiaires.

Le CESER soutient toutes les réflexions afin de disposer d'un média global en langue bretonne ainsi que les aides à l'édition et au théâtre.

Concernant le soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la présence de la langue galloise dans la vie quotidienne, le CESER approuve les mesures proposées pour accompagner les structures telles que l'Institut de la langue galloise et les autres organismes accompagnant la revitalisation du gallo.

319 – Accompagner les dynamiques territoriales emploi-formation

Sur proposition de Yannick SAUVEE et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les propositions du Conseil régional répondent aux axes de ce programme à savoir :

- soutenir les projets et actions de formation ponctuels, nouveaux, innovants et/ou expérimentaux, et plus particulièrement en 2022, soutenir les actions en faveur de la cohésion des territoires et de l'inclusion numérique (actions permettant de rapprocher les entreprises de l'offre de formation des territoires avec l'objectif de favoriser l'attractivité des formations, actions permettant d'aller vers les nouveaux métiers du numérique, ...);
- sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles avec la généralisation de la démarche d'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle et sociale vers les publics prioritaires du PRIC ;
- soutenir des actions conduites en amont de la formation pour accompagner et aider à la reprise d'activité.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note l'augmentation du budget alloué à ce programme. Il apprécie les actions proposées mais déplore le manque d'objectifs chiffrés les accompagnant.

Malgré l'amélioration du marché de l'emploi en 2021, certaines personnes restent sans perspective et doivent être accompagnées et aidées pour que tous les freins préalables à une reprise d'activité soient levés. Il peut s'agir de difficultés liées à l'équipement numérique, à la mobilité, à la garde d'enfants, au logement, etc. Le Conseil régional prévoit de développer et financer des initiatives en ce sens tout au long de l'année 2022, comme en 2021. Pour le CESER, il s'agit d'une priorité avant même le début d'une recherche de formation. Ces actions demanderaient, comme celle du soutien aux missions locales pour les jeunes pas ou peu formés, d'être étayées par un bilan et des objectifs. Le CESER note avec intérêt la volonté du Conseil régional de renforcer les actions territoriales en termes d'information et de communication sur les métiers (nouveaux et/ou en tension) à destination des personnes en recherche d'emploi.

Le CESER approuve la politique de soutien aux Missions locales menée par le Conseil régional et note positivement le souhait de généraliser à l'ensemble des publics prioritaires du PRIC l'expertise d'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle et sociale développée par les Missions locales à l'égard des jeunes. Le CESER aurait souhaité disposer de plus d'éléments quant à la généralisation de cet accompagnement.

Le CESER s'associe à l'ambition de poursuivre l'augmentation du nombre d'actions de formation conduites et donc de parcours financés au bénéfice des personnes les plus fragiles et en lien avec les besoins des entreprises (les cofinancements sont passés de 1 082 parcours en 2019, 1 088 parcours en 2020 à 1 794 parcours en 2021).

En 2021, des actions territoriales de GPEC territoriale et de gestion des ressources humaines ont été soutenues et le détail en a été donné dans le dernier Rapport d'analyse par programme (RAP) de la Région. Le CESER sera attentif à la qualité des projets concernés qui doivent permettre une anticipation des besoins en qualification dans les territoires.

Le CESER rappelle, cette année encore, qu'il souhaite pouvoir suivre particulièrement le recours des territoires à l'outil de visualisation des besoins en emploi-formation que le GREF doit mettre en œuvre et l'enrichissement retour de cet outil par le bilan des actions engagées.

Des initiatives ont été engagées en 2020 et 2021 par le Conseil régional pour répondre aux difficultés des stagiaires de la formation liées à l'équipement numérique, à la mobilité, à la garde d'enfants ou au logement. Le CESER est attaché à ce qu'elles soient reconduites et renforcées tout au long de l'année 2022 et il souhaite pouvoir suivre ce qui sera fait dans ce domaine.

Enfin, le CESER sera attentif aux actions mises en œuvre pour que l'ensemble des personnes en recherche d'emploi et/ou très éloignées de l'emploi ne restent pas sans information, ni accompagnement.

Mission IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 – Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les actions du programme sont les suivantes :

- mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain ;
- desservir les îles bretonnes ;
- développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages ;
- améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation ;
- prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif de réduction des gaz à effet de serre ;
- avoir un réseau régional coordonné et cohérent avec les autres offres de mobilités grâce à des outils adaptés ;
- favoriser l'émergence de solutions de mobilités plus durables.

Pour mener à bien ces actions, le programme s'appuie sur des autorisations de programmes et d'engagements de respectivement 11,3 M€ et 287 M€. Les crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement s'élèvent à 31,7 M€ et 285,9 M€.

Le Conseil régional considère que 2022 doit être une année où l'on retrouve progressivement tous les voyageurs qui avaient l'habitude de fréquenter le réseau régional. A la crise inédite que traverse le secteur en lien avec la pandémie de la Covid-19, s'ajoutent les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et de gouvernance pour les transports.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de l'ambition affichée par ce budget primitif concernant le réseau BreizhGo avec pour objectif d'augmenter la fréquentation de 20 %. Il se félicite du retour des usagers depuis septembre 2021. Il aurait souhaité avoir des éléments d'appréciation sur les effets de la nouvelle tarification. Le CESER note la prise de risque commerciale partagée avec la SNCF avec un retour aux conditions fixées par la convention. Le CESER souhaiterait disposer d'éléments sur les évolutions des recettes et son incidence sur l'offre de services rendus aux usagers (rationalisation du plan de transport, fermeture de guichets...).

Le CESER prend bonne note du renouvellement des Délégués de service public (DSP) concernant le transport scolaire. S'agissant de la pénurie de conducteurs, il réitère son vœu que la conférence sociale régionale s'approprie ce sujet. Le CESER s'interroge sur l'effet budgétaire présumé de la mise en œuvre de la nouvelle convention collective des salariés de l'activité en l'absence d'indications chiffrées qui auraient permis une appréciation objective. Le CESER note l'impact sensible que peut avoir le renchérissement actuel du coût de l'énergie sur les contrats.

Concernant la desserte des îles, trois contrats arrivent à échéance et devraient être renouvelés cette année. Le CESER aurait apprécié connaître les relations concernées. Il relève l'attention portée par le Conseil régional au renouvellement des flottes de bateaux. Pour le CESER, toutes ces actions doivent répondre aux objectifs portés par la BreizhCOP. Le CESER réaffirme son attachement à l'exemplarité sociale et à la mise en œuvre de bonnes pratiques qui doivent être prises en compte et valorisées dans la commande publique, en marchés comme en délégations, dans le respect du Schéma régional des achats économiquement responsables et de la politique régionale au service de l'économie.

Le CESER note que la dynamique de déploiement de nouveaux services numériques va se poursuivre avec notamment le déploiement de la billettique KorriGo, pour faciliter les parcours usagers sur BreizhGo. Le CESER note avec intérêt les réflexions autour d'une nouvelle offre à destination des jeunes, d'une tarification multimodale et d'une offre tarifaire liée au déploiement du télétravail. Pour le CESER, ces offres, dont l'accessibilité est largement numérique, doit se faire en complément d'une offre humanisée dans tous les territoires. A ce titre, le CESER réaffirme la nécessité de maintenir une offre de points de vente solidaires et répondant aux besoins des usagers car ils demeurent des interfaces indispensables notamment pour les populations les plus fragiles.

Le CESER salue l'engagement du Conseil régional en faveur d'une communication visant à mieux faire connaître l'offre de transport régionale afin d'encourager l'usage des transports. Pour le CESER, la question du recours aux transports collectifs est à relier d'une part à la densité de l'offre de transport avec une grille horaire répondant aux attentes des usagers tant aux heures de pointes qu'en journée et tout au long de la semaine. L'augmentation de la fréquentation des transports collectifs est aussi assujettie à l'offre de services à proximité des gares et différents points d'arrêts du réseau. A ce titre, le CESER considère que les gares et points d'arrêt doivent être pris en compte dans tous les projets urbains. Le CESER note la tenue d'un comité des partenaires dans lequel il prendra place. Le CESER observe que le document ne précise pas si des comités de ligne se tiendront en 2022.

Enfin, le CESER note l'impact de la crise sanitaire sur le recours au co-voiturage et restera attentif aux actions visant à en permettre le déploiement. Le CESER souhaiterait connaître les projets envisagés en ce sens en 2022.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la reprise du trafic voyageurs relevant de la compétence régionale (ferroviaire, routier et maritime) ;
- l'issue des discussions afférentes aux renégociations de la convention TER et des contrats de DSP ;
- la réalisation de l'offre de transport public régionale en 2022 ;
- l'évolution de l'emploi dans l'activité de transport routier de voyageurs ;
- l'évolution de l'offre de services aux usagers ;
- la tenue des comités de ligne et du comité des partenaires.

402 – Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme porte sur les investissements relatifs à la modernisation des infrastructures, ferroviaires et routières, ainsi que des gares et des points d'arrêts. Doté de 62,5 M€ d'autorisations de programme et de 53,5 M€ de crédits de paiement, les actions en 2022 sont les suivantes :

- préparer le développement de l'offre TER sur le réseau ferroviaire breton en adaptant l'infrastructure ;
- poursuivre la modernisation des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire ;
- accompagner la réalisation des travaux du pôle d'échange multimodal (PEM) de Quimper et engager les études techniques pour les PEM de Brest et Vannes ;
- mettre en accessibilité PMR (Personne à mobilité réduite) le réseau BreizhGo ;
- engager le Plan régional vélo (PRV) ;
- poursuivre la mise à 2x2 voies de la RN 164 sans retard ;
- accompagner la réalisation des Schémas directeurs d'agglomération de gestion de trafic à Rennes et Brest ;
- construire la stratégie régionale de fret ferroviaire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme il le soulignait l'an dernier dans son avis sur le BP 2021, le CESER aurait souhaité connaître le résultat des études portant sur les besoins de mobilités et de développement du TER et l'évolution des infrastructures en lien avec le projet Liaisons nouvelles ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL). Le CESER affirmait la nécessité que ces études s'appuient notamment sur une véritable démarche de concertation avec les populations et usagers des territoires concernés. Le CESER note la réalisation de nouvelles études en 2022 portant sur les solutions techniques visant à traiter le nœud ferroviaire de Rennes ainsi que sur les priorités d'investissement à réaliser sur les infrastructures ferroviaires dans l'attente de la réalisation du projet LNOBPL dont les enquêtes publiques sont prévues à l'horizon 2027.

Le CESER prend bonne note des intentions du Conseil régional concernant le traitement des lignes du maillage avec la rénovation attendue de la ligne Dinan-Lamballe et un engagement des travaux prévus dès 2023, le résultat de l'étude en cours concernant le scénario de rénovation de la ligne Auray-Quiberon dont le potentiel est avéré pour répondre à la saturation du réseau routier sur la presqu'île, la modernisation de la ligne Rennes-Châteaubriant indispensable pour développer le trafic ferroviaire en réponse à la saturation du réseau routier autour de la métropole rennaise.

Le CESER réaffirme à cette occasion que concernant les lignes du maillage régional, les acteurs des territoires (élus mais aussi tous les représentants de la société civile) expriment en Bretagne des attentes ferroviaires fortes singulièrement lorsque l'infrastructure existe et qu'elle pourrait être réactivée, comme c'est le cas sur la ligne

transversale Auray-Saint-Brieuc et sur la ligne entre La Brohinière et Mauron, mais aussi parfois lorsque l'infrastructure n'existe pas (projet Rennes-Fougères en train). Le CESER réitère son souhait d'être associé à ces réflexions et études.

Concernant la réalisation des Pôles d'échanges multimodaux (PEM), le CESER note la poursuite des travaux concernant celui de Quimper, la poursuite des études pour celui de Vannes et la contractualisation en cours pour celui de Brest. Le CESER apprécierait connaître le ressenti des usagers quant à la mise en œuvre de ces plateformes multimodales, ainsi que les données relatives à l'évolution des trafics voyageurs, notamment sur les périodes estivales.

Le CESER salue une fois de plus l'effort financier consenti par le Conseil régional, d'une part pour sécuriser les points d'arrêts scolaires et d'autre part concernant la mise en accessibilité des gares et points d'arrêts routiers. Compte tenu de la crise sanitaire et des objectifs fixés pour 2022, le CESER aurait apprécié connaître la liste des travaux envisagés ainsi que le calendrier de réalisation prévu.

Le CESER soutient le Conseil régional dans son engagement en faveur de mobilités décarbonées au travers de son « plan régional vélo » et souhaite que celui-ci se construise en cohérence avec les attentes tant des collectivités que des usagers.

Sur la RN 164, le CESER note la forte volonté exprimée par le Conseil régional avec 73 % du linéaire traité début 2022. Le CESER souhaiterait connaître le niveau de trafic actuel et son évolution dans le cadre de l'achèvement de la mise à 2x2 voies de cette infrastructure tout comme l'impact sur le foncier agricole.

Le CESER aurait souhaité connaître les solutions envisagées concernant la gestion et la régulation du trafic routier autour des métropoles de Brest et Rennes.

Dans ses précédents avis, le CESER avait pris note de la prise en compte des nuisances sonores pour les riverains, conséquences de l'exploitation de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire. Le CESER réaffirme son souhait d'avoir un point d'étape sur ce sujet.

Enfin, le CESER partage l'objectif d'un redéploiement pérenne du fret ferroviaire. Il note la réalisation en 2022 d'études sur les possibilités de massification des trafics de marchandises transférables de la route vers le rail ainsi que le potentiel de fret concerné. Le CESER s'étonne en revanche que dans ce BP il ne soit pas fait référence aux ports de Brest-Roscoff, inscrits au réseau central du RTE-T et qui offrent pourtant de nouvelles opportunités de reconquête de trafic.

Le CESER relève qu'il n'est pas fait référence à l'ambition fixée par la BreizhCOP en ce qui concerne la décarbonation de l'activité économique en Bretagne. Le CESER ne peut que s'en inquiéter compte tenu notamment de l'importance de l'activité logistique essentiellement organisée autour du mode routier.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les résultats des études en cours concernant l'évolution du trafic TER ferroviaire et routier ainsi que les priorités en matière d'infrastructures ferroviaires dans l'attente de la réalisation du projet LNOBPL ;
- les études portant sur le nœud ferroviaire rennais ;
- la réalisation des travaux de sécurisation des points d'arrêts scolaires ainsi que les travaux de mise en accessibilité des gares et points d'arrêts routiers ;
- la définition du plan régional vélo ;
- le résultat de l'étude de modernisation de l'axe Auray-Quiberon et l'évolution des réflexions sur l'ensemble des lignes du maillage régional ;
- la construction de la stratégie régionale de relance du fret ferroviaire en Bretagne.

403 – Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition d'Evelyne LUCAS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle sa contribution à l'offre de transport aérien par sa qualité de propriétaire de 4 aéroports régionaux sous concession : Brest, Quimper, Rennes et Dinard. Il rappelle également l'objectif poursuivi *via* ces plateformes, à savoir la desserte des territoires au sein de la Région et la réponse ainsi apportée aux besoins de communication des acteurs économiques et des habitant-es de ces territoires.

Le Conseil régional mentionne le contexte spécifique lié à la crise de la Covid-19 et ses répercussions sur le trafic aéroportuaire en 2021, en continuité avec celui de 2020 : l'activité est réduite de 60 % environ par rapport à 2019, et les projections pour 2022 s'orientent vers un redressement du trafic, mais encore inférieur de 33 % à 46 % par rapport à 2019 selon les aéroports. L'activité commerciale régulière de Dinard est totalement à l'arrêt. Plusieurs années seront nécessaires pour revenir au niveau d'activité de 2019, soit au plus tôt en 2024.

La chute des recettes pour les concessionnaires de ces aéroports, consécutive à celle du trafic, obère largement leurs capacités d'investissement. En conséquence, le Conseil régional mobilise un accompagnement des concessionnaires pour leurs investissements et a engagé avec eux un dialogue visant à adapter les modalités financières de concessions, selon les termes de ces contrats, au titre des bouleversements économiques subis. Le Conseil régional prolongera ces échanges en 2022.

Pour 2022, le Conseil régional s'engage à participer au financement des investissements sur les aéroports bretons afin de garantir leur opérationnalité et d'accompagner la transition écologique de leur exploitation. Poursuivant le financement de l'obligation de service public pour la ligne Quimper-Paris Orly aux côtés de l'Etat, du Département du Finistère et des EPCI de Cornouaille, le Conseil régional versera à l'opérateur Chalcair plus de 2,2 M€ dont 1,5 M€ pour sa contribution propre.

Pour réaliser ces objectifs, le Conseil régional inscrit 3,7 M€ en autorisation de programme et 3,6 M€ en crédit de paiement d'investissement, et mobilise 5,6 M€ en autorisation d'engagement et 5,5 M€ en crédit de paiement de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Observations du CESER

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional, dans le contexte de crise sanitaire et économique touchant particulièrement les transports et singulièrement le transport aérien, d'assurer son rôle de concédant des 4 aéroports dont il est propriétaire. Le CESER prend acte, également, du soutien au maintien de la liaison d'aménagement du territoire Quimper-Orly contribuant au développement économique de la Cornouaille.

Le CESER acte également la poursuite du dialogue avec les concessionnaires visant, dans le cadre des contrats de concession, à maintenir les investissements requis pour l'opérationnalité de chacune des plateformes, par un soutien spécifique du Conseil régional, face à la chute des recettes d'exploitation des aéroports.

Le CESER soulève un point de vigilance sur le désengagement de la compagnie Air France sur les liaisons entre les aéroports bretons et singulièrement celui de Brest et la plateforme d'Orly. Les liaisons ferroviaires actuelles ne répondent pas aux besoins de la liaison entre l'ouest de la Bretagne et Paris en 3h, bien identifiés dans le Pacte

d'accessibilité pour la Bretagne, notamment pour les déplacements d'affaires vers les centres décisionnels nationaux, largement concentrés à Paris. Le CESER est également attentif à l'avenir des liaisons entre les aéroports de Brest et Lorient et le hub de Lyon, non mentionnées dans ce budget primitif.

Face à la crise sans précédent subie par l'activité de transport aérien depuis 2020 et aux perspectives aléatoires de reprise du trafic, le CESER souligne la nécessité d'une prospective stratégique sur les évolutions du trafic aérien à moyen et long terme et ses répercussions sur l'objectif de desserte des territoires bretons pour :

- soutenir le développement économique et des entreprises de ces territoires ;
- maintenir un aménagement équilibré de la Bretagne ;
- réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES) et conduire la transition écologique et énergétique des aéroports.

A ce titre, le CESER apprécie de voir mentionnés dans ce programme 403 les engagements de la Région pour la BreizhCOP mis en œuvre dans les différents contrats de concession.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les perspectives ouvertes par la crise actuelle pour le transport aérien ainsi que son impact sur l'économie des aéroports régionaux d'une part et sur la desserte des territoires bretons d'autre part ;
- l'avenir de l'aéroport de Dinard ;
- la continuité du service public sur les liaisons avec les aéroports de Paris-Orly et Paris-Roissy-Charles de Gaulle, répondant aux responsabilités de l'Etat en termes d'aménagement du territoire.

Mission V – Pour une région engagée dans la transition écologique

501 – Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de Jean-Pierre BAGEOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation de programme de près de 3,7 M€ et une autorisation d'engagement de 5,2 M€ au titre de l'année 2022. Le soutien aux territoires pour l'eau, aux projets « algues vertes », l'information/formation et le suivi des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) représentent l'essentiel des interventions financières pour ce programme.

Le Conseil régional, dans son préambule de présentation des actions pour 2022, rappelle la raison d'être du programme 501, ce qui est l'occasion de réaffirmer son rôle d'animation et de concertation de la politique de l'eau en Bretagne

Pour 2022, le Conseil régional prévoit notamment les actions suivantes :

- mobiliser et accompagner les acteurs sur la restauration des milieux aquatiques ;
- valoriser le bon état comme cadre d'attractivité et de développement économique ;
- expérimenter la sortie des produits phytosanitaires de synthèse ;
- accélérer la résolution des dysfonctionnements liés à l'assainissement ;
- proposer de nouvelles orientations régionales pour améliorer l'efficacité du plan de lutte contre les algues vertes.

2. Observation du CESER sur les propositions du Conseil Régional

Le CESER apprécie l'engagement du Conseil régional en faveur des territoires en bon état s'agissant des masses d'eau car l'arrêt du financement de l'Agence de l'eau pénalisait injustement ces derniers. Le maintien du bon état n'est jamais acquis, il nécessite des moyens et ceux de la Région sont, dans ce contexte, les bienvenus. Le CESER salue la volonté de promouvoir ces territoires comme vitrine du patrimoine naturel et culturel.

Dans son avis sur le BP 2021, le CESER apportait son soutien à l'initiative de mise en place de l'expérimentation de territoires sans pesticides de synthèse issue des conclusions du SRADDET. Le CESER apprécie la mise en place de ce dispositif au profit des collectivités qui le mettent en œuvre. Le CESER souhaite néanmoins, pour en apprécier la portée, connaître les modalités de sa mise en place et les budgets dédiés à cette expérimentation.

Le Conseil régional propose de nouvelles orientations régionales dans le cadre de la lutte contre les algues vertes et prend ainsi en compte les conclusions du rapport de la Cour des comptes. Comme il le rappelle dans son avis sur le prochain CPER adopté à la présente session, le CESER note la volonté du Conseil régional de renforcer la conditionnalité des aides et suivra avec beaucoup d'attention la traduction de ces nouvelles orientations.

Le CESER soutient également le Conseil régional dans sa lutte menée conjointement avec l'Agence de l'eau contre la contamination bactériologique des eaux littorales, par la conditionnalité des aides dans le cadre notamment de la mise aux normes des réseaux d'assainissement. Il souhaite que cette lutte soit élargie à l'ensemble des contaminations microbiologiques (virus, bactéries, parasites...) ou autres, à partir de données probantes, tant qualitatives que quantitatives, permettant un meilleur ciblage des actions.

Le CESER invite par ailleurs le Conseil régional, dans son rôle d'animation de la politique de l'eau et en collaboration étroite avec les autres collectivités bretonnes et les acteurs de la société civile, à anticiper les impacts prévisibles d'une augmentation de sa population - y compris touristique - ainsi que des changements climatiques. Cela passe par une vision du développement qui tienne compte de la ressource en eau (quantité, qualité) et de la capacité des milieux à accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités tout en préservant leur biodiversité.

Enfin, le CESER approuve la récente installation de l'Assemblée bretonne de l'eau, dont il est membre, et suivra avec intérêt les travaux de ses commissions.

502 – Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition d'Agnès BARBE et Sylvie MAGNANON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional souligne l'importance et l'urgence d'agir pour préserver et valoriser la biodiversité et les paysages en Bretagne, comme ailleurs dans le monde.

En 2022, les actions découlant du programme 502 se déclineront en 4 axes prioritaires :

- le développement du réseau des réserves naturelles régionales ;
- le développement des outils régionaux d'observation et de connaissance ;
- l'appui aux projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques ;
- l'appui aux parcs et projets de parcs naturels régionaux.

Les moyens financiers du programme seront renforcés par le programme FEDER (25 M€ sur 2021-2027) et des dispositifs innovants (ex : 1 % biodiversité, Fondation Breizh'Biodiv...).

L'enveloppe budgétaire du programme pour 2022 est la suivante :

- une autorisation de programme de 0,7 M€ et une autorisation d'engagement de 3,5 M€ ;
- un crédit de paiement d'investissement de 0,6 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement de 3,5 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'introduction à la mission V du budget primitif 2022 rappelle la volonté du Conseil régional de renforcer son action en termes de préservation de la biodiversité, et ce en mobilisant l'ensemble de ses politiques publiques sur cette question. Le CESER s'en réjouit : cela va dans le sens des préconisations de son étude « *Biodiversité et société en Bretagne, cultivons les interactions !* »¹³ (octobre 2020). Il appelle de ses vœux un document budgétaire permettant de traduire cette évolution afin d'avoir une compréhension globale du soutien apporté par la Région à la biodiversité. L'examen du BP du programme 502 n'en fournit qu'une vision partielle.

Le CESER s'interroge sur la gouvernance qui sera mise en place pour gérer et financer cette transversalisation des politiques en faveur de la biodiversité. Le sujet est complexe, le CESER en a conscience ; il encourage le Conseil régional à mettre en place les dispositifs d'expertise et d'évaluation qui permettront de garantir la cohérence et la réelle plus-value des mesures engagées. Ces dispositifs ne semblent pas prévus au budget primitif 2022.

Le CESER note avec intérêt que le programme FEDER 2021-2027 constituera le cadre de financement renforcé pour les actions en faveur de la biodiversité bretonne, avec 25 M€ disponibles, contre 14 M€ dans la période précédente. Le CESER salue la proposition du Conseil régional de mettre en place des modalités d'accompagnement renforcées afin de faciliter l'accès des fonds européens aux porteurs de projets bretons : cet accompagnement est essentiel pour permettre aux acteurs précaires de la biodiversité, en particulier les associations naturalistes, de pouvoir mobiliser leurs forces et leurs compétences, sans fragiliser davantage leur trésorerie, souvent extrêmement faible.

Le CESER apprécie que le Conseil régional établisse, dans son BP 2022, un lien fort entre les enjeux de biodiversité et ceux liés au climat. Plusieurs projets à « vocation climatique », en relation étroite avec la biodiversité, seront ainsi financés en 2022. C'est le cas du Plan Arbre et du projet Artisan, destinés à mettre en œuvre des « solutions fondées sur la nature ». Le CESER s'étonne que ces programmes ne soient pas évoqués dans la présentation du budget 502, ne serait-ce qu'à titre de rappel. A travers cette lacune, il perçoit un flou dans la gouvernance de ces projets et dans leur accompagnement par les experts de la biodiversité en Bretagne. Le CESER souhaiterait aussi savoir s'il est prévu de financer l'évaluation scientifique de ces programmes, en particulier de leur impact sur la biodiversité. Il rappelle que l'expertise scientifique de la biodiversité repose en Bretagne sur un faible nombre de personnes et de structures. Il serait nécessaire d'augmenter leur soutien et d'accélérer la formation d'experts de la biodiversité, ce que le BP 2022 ne laisse pas entrevoir.

Concernant le budget prévisionnel du programme 502, les crédits de fonctionnement montrent une augmentation de 6 % par rapport à 2021, soit environ 0,2 M€. Le CESER apprécie cette évolution positive. Il constate en revanche une division par deux des crédits d'investissement, qui passent de 1,3 M€ au BP 2021 à 0,6 M€ au BP 2022. Le CESER souhaiterait en comprendre les raisons.

Concernant les actions qui devraient être financées en 2022, elles s'inscrivent dans la continuité des années précédentes. La création de réserves naturelles régionales se poursuivra, en lien avec la Stratégie nationale des aires protégées. La Région continuera à apporter un soutien à l'Agence bretonne de la biodiversité, aux 3 parcs naturels régionaux de Bretagne, ainsi qu'aux observatoires de la biodiversité et en particulier au Pôle biodiversité de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, en charge de rassembler et diffuser les données sur la biodiversité.

¹³ Lien d'accès vers l'étude du CESER : [ici](#)

Comme en 2021, les projets de territoires en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques seront soutenus par le Conseil régional, avec un appui attendu de l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) en termes d'animation et de soutien à leur mise en œuvre technique et financière. Le CESER serait intéressé d'avoir un bilan analytique des projets de territoires qui ont pu être accompagnés par l'ABB en 2021. Il s'interroge sur les résultats concrets qui ont pu être obtenus ; il serait important de faire connaître ceux qui ont produit une action efficace en faveur de la biodiversité.

Enfin, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur les dommages collatéraux causés à la biodiversité par certains travaux de passage de la fibre en aérien (ex : haies, talus...) et demande qu'il intervienne auprès des opérateurs concernés, dans le cadre de ses compétences, pour que soient mises en œuvre des mesures de prévention, de réduction voire suppression des impacts.

503 – Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de David CABEDOCE et de Ronan LE GUEN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 503 pour 2022 traduit la volonté réaffirmée du Conseil régional d'agir face au dérèglement climatique par un objectif ambitieux de sobriété et de baisse des émissions de carbone :

- réduction des consommations d'énergie dans le bâtiment ;
- augmentation de la production des énergies renouvelables (EnR) ;
- financement d'actions dédiées dans ce domaine.

Le réemploi et l'économie circulaire sont des vecteurs importants de baisse des émissions de gaz à effet de serre. L'enjeu dans les années à venir est de ralentir, fermer et rétrécir les boucles énergétiques et de matières premières.

Pour la mise en œuvre du programme en 2022 sont prévus :

- une autorisation de programme de 7,4 M€ et une autorisation d'engagement de 8,7 M€ ;
- un crédit de paiement de fonctionnement de près de 6 M€ et un crédit de paiement d'investissement de 8,6 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Volet énergies

- Accompagner les Bretons pour une Bretagne plus sobre en énergie

Le CESER note avec satisfaction que, pour la troisième année consécutive, le Conseil régional renforcera son financement du Service public de la performance énergétique de l'habitat. En effet, un nombre élevé de ménages ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour engager des travaux de rénovation. Devant ce constat, le CESER approuve la démarche du Conseil régional de préfigurer en 2022 une société publique de tiers financement pour améliorer leur accompagnement. L'année 2022 sera aussi celle de la mise en place d'un observatoire sur la rénovation énergétique. Le CESER approuve la décision du Conseil régional, sans attendre la révision du SRADDET, de mettre à jour celui-ci avec la Stratégie nationale bas carbone (SNBC).

- Accompagner les filières renouvelables pour augmenter la production d'énergie renouvelable

Comme les années passées, le CESER approuve l'action du Conseil régional visant à soutenir toutes les filières et tous les projets permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables (EnR). Il note qu'en 2022 sera poursuivie la mise en œuvre de la feuille de route pour développer la filière de l'hydrogène renouvelable. Enfin, le CESER se félicite qu'une répartition des budgets d'engagements détaillés soit annexée au programme 503, ce qui permettra un suivi plus fin par action dans le temps.

2.2. Volet déchets-ressources-économie circulaire

Le CESER note avec intérêt que l'écoconception, la réparation, la réutilisation, le reconditionnement et le recyclage sont des actions inscrites dans la « Feuille de route bretonne pour une économie circulaire » votée en juillet 2020. Il observe que ces actions seront déployées prioritairement sur les filières plastique et du bâtiment en 2022 avec le partenariat de Produit en Bretagne et de Bretagne Développement Innovation.

Le CESER note la mise en place de l'étude prospective sur les impacts en termes d'emplois et de formation de l'objectif « zéro déchet en 2040 » qui permettra de structurer plusieurs filières à enjeux en Bretagne (écomatériaux, recyclage, valorisation, etc.) afin de limiter les impacts des activités économiques sur le climat (approvisionnement local, allongement de l'usage des matières). Le CESER sera attentif à ce que la réflexion engagée se traduise effectivement par un plan de marche concret et opérationnel à destination de l'ensemble des acteurs bretons concernés, publics et privés et particulièrement en termes de formation et de structuration de filières.

Le CESER prend note des chiffres clés des déchets 2021 réalisés par l'Observatoire régional de l'environnement qui alertent sur la difficulté à tenir le défi de la trajectoire du « zéro enfouissement » à l'horizon 2030. Le CESER ne peut donc que soutenir l'engagement du Conseil régional à rapidement et fortement mobiliser l'ensemble des acteurs dans de nouveaux modèles économiques s'appuyant notamment sur une gestion sobre et économe des ressources et particulièrement la campagne de sensibilisation et de valorisation d'opérations exemplaires et reproductibles en termes de gestion des déchets.

Le CESER se félicite que le Conseil régional mette à profit la Conférence des ressources et les Rencontres de l'économie circulaire pour mobiliser les partenaires sur l'économie circulaire, et la création de nouveau partenariat avec Produit en Bretagne, ou Bretagne Développement Innovation, pour déployer la feuille de route sur l'économie circulaire.

Le CESER encourage la volonté du Conseil régional d'utiliser la valorisation des déchets pour réduire l'impact de la consommation sur les ressources naturelles et le climat. Il note le succès du dispositif expérimental de soutien aux nouveaux outils de réemploi et de valorisation.

Le CESER voit avec intérêt le renforcement des démarches de mutualisation des unités de traitement des déchets ménagers et, particulièrement, la préoccupation de trouver les partenaires et dispositifs *ad hoc* d'accompagnement financiers des équipements à adapter ou à créer dans un contexte financier contraint.

Le CESER se félicite de la volonté du Conseil régional de consolider et déployer l'usage des matériaux biosourcés et géosourcés dans la construction afin d'apporter une réponse adaptée aux enjeux en soutenant les filières pour qu'elles se déploient localement et se rendent plus visibles. Le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional à développer ces marchés au travers de la commande publique en s'appuyant notamment sur un écoréférentiel.

Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans l'attente de l'élaboration d'un projet culturel pour le nouveau mandat, qui sera connu au cours de l'année 2022, le Conseil régional poursuit la mise en œuvre du projet culturel du mandat précédent. Le programme 601 s'articule par conséquent autour des mêmes objectifs que les années précédentes :

- créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle ;
- favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes ;
- soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Sur la synthèse de la mission VI et les conséquences de la crise sanitaire

Dans son avis de l'an dernier, le CESER s'interrogeait sur les difficultés que devraient affronter en 2021 et 2022 les secteurs artistiques et culturels. « *Comment reconstruire lorsque l'incertitude prédomine ? Quelles séquelles laisseront les pertes subies, l'empêchement des activités, la profonde déstabilisation engendrée par la crise ?* ».

Le Rapport Harris « *Les Français et les sorties culturelles post-crise* »¹⁴ donne un aperçu alarmant des effets de la crise sanitaire sur les publics : 67 % des personnes interrogées qui assistaient à un spectacle vivant en temps normal n'y sont pas retournées depuis la réouverture des salles de spectacle et l'instauration du passe sanitaire ; 49 % de celles et ceux qui allaient au cinéma en temps normal n'y sont pas retournés depuis la réouverture des salles de cinéma et l'instauration du passe sanitaire.

Le rapport avance également que la crise pourrait générer une baisse de fréquentation durable de certains publics : 54 % des personnes interrogées indiquent redouter les lieux trop fréquentés, près d'un tiers envisagent de moins fréquenter les lieux culturels à l'issue, encore incertaine, de la crise sanitaire. Le risque de contamination n'est pas la seule raison invoquée : la baisse des revenus limite les possibilités de sortie pour 32 % d'entre elles, l'acculturation aux pratiques numériques — accélérée par le confinement et le télétravail — a donné à 35 % d'entre elles des habitudes numériques d'accès aux œuvres d'art (films, séries, expos, concerts...) qui les éloignent de la fréquentation des lieux culturels.

Avant la crise, le spectacle vivant connaissait un fort développement, sa part dans le secteur croissait de façon importante. Par exemple, les concerts de musique électronique ont été multipliés par quatre entre 2014 et 2017.

Pour l'ensemble du secteur, le niveau d'activité d'avant crise ne sera pas retrouvé avant plusieurs années. Les pertes d'emploi, les faillites ou les cessations d'activité risquent d'augmenter.

¹⁴ Rapport réalisé par Harris interactive à la demande du Ministère de la Culture, publié en septembre 2021.

En comptant les reports des spectacles qui n'ont pas pu être joués depuis trois saisons et toutes les œuvres qui dans le même temps ont continué d'être créées, les prochaines saisons seront engorgées et il sera probablement difficile de résorber cet engorgement avant 2024.

Lors de l'examen du projet de Loi de finance 2022, la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale recommandait au gouvernement de « *rester vigilant, car l'année 2022 pourrait s'avérer plus difficile que les précédentes pour des entreprises et artistes très fragilisés alors que les dispositifs d'aide et de soutien s'éteignent progressivement* ».

Le 6 janvier 2022, les ministres des Finances et de la Culture ont réuni les organisations professionnelles du spectacle vivant et du cinéma pour faire le point sur l'impact des mesures de freinage sanitaire qui continuent de peser sur les activités artistiques et culturelles. Les deux ministres ont confirmé la réactivation en 2022 des aides transversales¹⁵ et des dispositifs de soutien sectoriels¹⁶.

Dans ce contexte très incertain depuis trois saisons¹⁷ et qui continue de l'être, le CESER appelait l'an dernier à la mise en place d'un ambitieux plan régional pluriannuel de relance, spécifique à la culture et co-élaboré avec ses actrices et ses acteurs. Il suivra avec intérêt la publication au printemps 2022 des conclusions du Forum des politiques culturelles et la refonte de l'intervention publique en faveur de la Culture en Bretagne, envisagée par le Conseil régional.

2.2. Sur le budget 2022

Par rapport à l'année précédente, le budget 2022 du programme 601 affiche une forte baisse des crédits de paiement de fonctionnement (- 8,1 %) et une très forte augmentation des crédits de paiement d'investissement (+ 40 %).

Le CESER a salué à plusieurs reprises la réactivité du Conseil régional et les moyens exceptionnels qu'il a engagés pour aider les équipes artistiques et les lieux à faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Dans son avis sur le budget primitif précédent, il espérait que ce volontarisme du Conseil régional préfigurait une implication financière plus forte sur le programme 601 pour la décennie à venir.

Le CESER constate que le montant des crédits de fonctionnement 2022 semble plutôt indiquer un retour aux niveaux de 2019 et 2020¹⁸.

602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

¹⁵ Activité partielle sans reste à charge, accès dérogatoire à l'activité partielle pour les intermittents (en cas de spectacles annulés).

¹⁶ Portés par le Centre national de la Musique (CNM), l'Association de soutien au théâtre privé (ASTP) et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

¹⁷ 2010-2020, 2020-2021, 2021-2022.

¹⁸ +2 % par rapport à 2020, +2,1 % par rapport à 2019.

Le programme 602 est caractérisé par les délégations de compétence de l'État à la Région dans les domaines du livre et du cinéma. Il s'articule autour des mêmes objectifs que les années précédentes :

- encourager le développement des œuvres et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire ;
- favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants ;
- conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Sur la synthèse de la mission VI et les conséquences de la crise sanitaire

Les observations sur ce chapitre, commun aux programmes 601 et 602, sont présentées dans l'avis sur le programme 601.

2.2. Sur le budget 2022

Le CESER a salué à plusieurs reprises la réactivité du Conseil régional et les moyens exceptionnels qu'il a engagés pour aider les secteurs du cinéma, du livre et des radios à faire face aux conséquences de la crise sanitaire¹⁹.

Par rapport à l'année précédente, le budget 2022 du programme 602 affiche une forte baisse des crédits de paiement de fonctionnement (- 12,2 %), dont le montant revient aux niveaux des années 2019 et 2020.

2.3. Sur le volet « poursuite de la nouvelle politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel »

Le CESER renvoie à son avis du 11 juin 2019 sur le *Plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel* dans lequel il saluait cette nouvelle politique qui mobilise des moyens nouveaux importants. En 2022, le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA) se maintiendra à son plus haut niveau.

2.4. Sur le volet « soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires »

Le CESER partage l'importance accordée par le Conseil régional à l'équilibre de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, notamment dans les espaces ruraux. Il est particulièrement sensible au soutien apporté par le Conseil régional aux librairies indépendantes, aux résidences d'auteur, aux cafés-librairies.

2.5. Sur le volet « le secteur de la radio en pleine mutation »

Le CESER renvoie à son avis du 3 février 2020 sur le programme 602. Il suivra avec attention le travail de concertation mené en 2022 avec les réseaux et les radios associatives bretonnes concernées par la nouvelle technologie DAB+, successeur numérique de la FM. Fin 2022, plusieurs radios associatives démarreront en DAB+ dans les zones de Brest et Rennes.

¹⁹ Avances de trésorerie, maintien des aides pour les projets annulés, accélération des paiements, simplification des procédures, aides spécifiques.

603 – Développer le sport en région

Sur proposition de Joël DEVOULON et de Yannick MORIN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin de développer le sport en région, tant dans le champ du sport pour toutes et tous que dans celui de l'excellence sportive et de son rayonnement, il est proposé :

- une autorisation de programme de 2,4 M€ et une autorisation d'engagement de 6,5 M€ ;
- un crédit de paiement d'investissement de près de 2,5 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement de 6,5 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Il convient sans doute de tempérer la tonalité particulièrement positive qui ouvre le programme 603. D'une part, les effets de report dus à la pandémie génèrent une relance en 2022 mais c'est là une situation très particulière qu'il faut analyser avec prudence. D'autre part, la Bretagne a historiquement la dépense sportive par habitant la plus faible de France avec la région Centre Val de Loire (2 € par habitant par an) contre une dépense moyenne comprise dans la plupart des régions entre 4 et 5 € (la Région des Pays de la Loire en est à 7 €).

Enfin, si la Région préside la Conférence régionale du sport, il est sans doute un peu tôt, dans son histoire naissante, pour marquer aussi fortement le rôle qu'elle y tient. En effet, le CESER rappelle que d'autres partenaires existent et s'investissent.

Pour se conformer aux axes de la BreizhCOP, le Conseil régional souhaite favoriser le déploiement de la politique de Responsabilité sociale des organisations (RSO) en aidant 7 clubs de l'élite professionnelle bretonne. Si la thématique est louable, ce choix est-il vraiment la bonne priorité si on se réfère aux budgets parfois très conséquents de ces clubs ? A tout le moins, le CESER souhaiterait connaître les critères d'éligibilité.

Le CESER voudrait également connaître, de façon plus fine que la simple mention d'un « *rattrapage post-pandémie* », les financements prévus par événement.

Des précisions seraient également bienvenues concernant :

- les 1,9 M€ prévus pour des manifestations marines (dont l'une est prévue en 2023) ;
- la Route du Rhum qui partira en novembre 2022, événement où le logo de la Région apparaît : est-ce porté au budget communication ?
- la ligne du programme 603 qui prévoit un montant de 2,3 M€ pour la promotion du sport hors de Bretagne.

L'idée d'un schéma des équipements sportifs est intéressante du fait du vieillissement du parc. Elle pose de fait une question : comment doit-on mettre en rapport les sommes prévues au budget et celles mentionnées dans le CPER ? Sont-elles incluses ou complémentaires ?

A propos de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, le CESER aimerait connaître plus précisément l'ingénierie financière des deux pôles cités (Voile à Brest et Canoë-Kayak à Cesson-Sévigné) et notamment ce que représente l'apport de la Région Bretagne dans le budget global de ces derniers. Par ailleurs, ne serait-il pas utile que le groupe qui va travailler sur l'animation des territoires ne limite pas sa réflexion aux deux semaines de l'événement mais envisage des actions bien en amont, pour faire du temps de JOP un aboutissement de la démarche ?

Enfin, se pose, comme les années précédentes, la question du contenu réel de l'axe « sport pour tou-te-s ». Sa déclinaison reste trop vague pour inclure les questions du sport santé, du sport loisir, des pratiques non compétitives qui sont pourtant très importantes au regard du rôle du sport dans la prévention sanitaire, la cohésion sociale et l'éducation citoyenne.

604 – Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin de révéler et de valoriser le patrimoine en Bretagne, le Conseil régional prévoit l'enveloppe budgétaire suivante pour 2022 :

- une autorisation de programme d'environ 5 M€, une autorisation d'engagement de 1,1 M€ ;
- un crédit de paiement d'investissement d'environ 5 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement de 1,1 M€.

L'inventaire continuera à être tourné vers la participation citoyenne et territoriale et l'innovation, de même que la politique de valorisation du patrimoine.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne note pas d'augmentation significative, au fil des ans, des budgets dédiés à la politique du patrimoine du Conseil régional.

2.1. Un inventaire du patrimoine tourné vers la participation et l'innovation

Le CESER apprécie la continuité des actions menées en partenariat avec les acteurs locaux et particulièrement les universités. La création en 2022 d'une bourse d'étude et de recherche va dans le bon sens.

L'utilisation des fonds européens REACT-EU dans le cadre du dispositif « Glad pour tous » est une bonne opportunité pour développer des applications web et mobile utiles à tous.

Le CESER soutient aussi le projet pour 2022 de création d'outils pédagogiques afin de mieux partager la démarche de connaissance du patrimoine.

2.2. Une valorisation du patrimoine ancrée localement

Le CESER remarque la continuité des actions qui favorise la valorisation du patrimoine au bénéfice de tous et des territoires. Il considère comme une idée originale et efficace la mise à disposition par la Région de cinq bornes de dons qui faciliteront le financement participatif de projets en impliquant les populations utilisatrices.

Enfin, le lancement d'un appel à projets sur les thématiques croisées « Eau, patrimoine naturel et culturel », va dans le sens des préconisations du CESER, notamment dans son récent rapport « *Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !* »²⁰ (octobre 2020) dans lequel il mettait en avant la notion de « *continuum patrimonial* ».

²⁰ Lien d'accès vers l'étude du CESER : [ici](#)

Il serait intéressant à cet égard, compte tenu des spécificités régionales, d'étendre cette mise en relation patrimoniale aux patrimoines agricole et alimentaire.

605 – Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de Karim KHAN et Marine LE GALL-ELY
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'action de la politique régionale en faveur du tourisme s'inscrit dans le cadre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2020-2025 dont les deux piliers sont l'identité et les transitions.

Les actions programmées en 2022 sont les suivantes :

- renouveler le partenariat avec Tourisme Bretagne dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens ;
- mettre en œuvre les actions thématiques régionales découlant du SRDTL 2020-2025 ;
- consolider le partenariat avec les territoires de Destinations touristiques à travers une contractualisation triennale 2023-2025 ;
- accélérer le déploiement de projets expérimentaux sur les territoires en recherchant les leviers de financement possibles.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme le CESER l'a souligné dans son avis du 7 décembre 2020 concernant le précédent BP, les moyens affectés au programme 605 sont globalement modestes compte tenu des circonstances et des enjeux économiques, sociaux et sociétaux que représente le tourisme pour la Bretagne (8,1 % du PIB de la Bretagne et 57 600 emplois en moyenne sur l'année).

Les autorisations de programme connaissent une légère baisse (4,84 M€ en 2022 contre 5 M€ en 2021), de même que les crédits de paiement (4,4 M€ en 2022 contre 4,98 M€ en 2021). Le CESER souligne toutefois une légère hausse des autorisations d'engagement, qui atteignent 7 M€ en 2022 (contre 6,95 M€ en 2021). Quant aux crédits de fonctionnement, ils sont maintenus à 7,01 M€.

Le CESER regrette que la situation des entreprises touristiques ne soit pas prise en compte dans les programmes expérimentaux. Le CESER recommande qu'un effort supplémentaire soit consacré à l'accélération des transitions numérique et écologique des entreprises touristiques à travers une ingénierie spécifique dans le respect de la BreizhCOP. A ce titre, le CESER propose que l'incubateur Ti Hub puisse être mobilisé pour faire émerger et porter un tel dispositif.

Le CESER espère que la mise en œuvre des actions envisagées en 2022 associant tous les acteurs sera à la hauteur des enjeux liés à la reprise de l'activité touristique suite à la pandémie et aux enjeux des transitions numérique, écologique et de compétences qui perdurent.

Par ailleurs, le CESER souligne l'importance de la coordination de l'ensemble des opérateurs et des différentes directions du Conseil régional dans la mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours de prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les avancées concernant l'élaboration des feuilles de route, la coordination et l'évaluation des actions prévues.

606 – Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Jean KERHOAS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le patrimoine paysager, naturel, historique et culturel que représentent les canaux bretons sont un atout essentiel pour le tourisme en Bretagne. Avec plus de 5 200 ha, les voies navigables sont d'autre part une richesse à préserver en termes de biodiversité.

La stratégie régionale pour les voies navigables se définit par :

- une maîtrise d'ouvrage directe du Conseil régional pour la gouvernance ;
- quatre orientations majeures : le développement de la navigation et de la randonnée, la gestion durable, le partage des usages et la communication ;
- une conférence annuelle des voies navigables réunissant tous les acteurs.

Le programme intègre aussi le soutien financier au département des Côtes-d'Armor pour la partie qu'il a en gestion.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève l'augmentation sensible des propositions budgétaires dédiées au programme 606 : une autorisation de programme qui passe de 8,5 M€ en 2021 à 11 M€ en 2022 (soit une hausse d'environ 30 %) et des autorisations d'engagements qui passent de 1,3 M€ en 2021 à 2,3 M€ en 2022 (soit une hausse d'environ 70 %), avec des augmentations identiques pour ce qui concerne les crédits de paiement.

Cette augmentation des budgets dédiés aux voies navigables confirme, dans un contexte budgétaire contraint, la forte volonté du Conseil régional de mettre en œuvre sa stratégie votée en 2018.

Le CESER souligne par ailleurs l'importance des travaux programmés pour le développement des usages nautiques, avec en particulier la remise à niveau des infrastructures finistériennes récemment transférées.

Il se félicite également de l'effort significatif porté sur le dragage des sédiments, en particulier sur le canal d'Ille-et-Rance, ainsi que de la volonté du Conseil régional de sécuriser la gestion des cours d'eaux qui sont aussi « une *machine hydraulique* » indispensable à la bonne alimentation en eau des habitant-es.

D'autre part, si le CESER se félicite des investissements programmés suite aux contrats signés avec Rennes et Redon, il s'interroge sur la perspective de la signature d'autres contrats avec d'autres collectivités comme il est envisagé dans la stratégie régionale.

Enfin, le CESER note avec intérêt la création annoncée d'une aire de protection sur un ou des sites présentant un caractère exceptionnel.

607 – Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER,
rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'année 2021 n'a pas permis de développer l'ensemble des actions prévues dans le programme compte tenu du contexte sanitaire et international. Cependant, le Conseil régional poursuit sa volonté de soutenir un certain nombre de projets pour :

- assurer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux internationaux ;
- renforcer l'attractivité de la Région en renforçant des coopérations notamment économiques ;
- accompagner des initiatives solidaires pour favoriser le rayonnement de la Bretagne ;
- renforcer la conscience européenne.

Les moyens dédiés restent donc similaires à ceux de 2021 pour un programme dont les enjeux sont en cohérence avec ceux de la BreizhCOP et de la stratégie internationale votée à la session de juin 2019.

2. Observations générales sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate que les actions programmées restent dans la continuité des années précédentes et se félicite que ce programme reste préservé malgré les difficultés liées au contexte sanitaire et à de fortes tensions sur la scène internationale.

En Europe, le CESER approuve la participation et l'implication du Conseil régional dans des réseaux de collectivités qui permettent d'assurer une veille et des actions de lobbying alors que des enjeux de niveau européen sont cruciaux (nouvelle programmation européenne, conséquences post Brexit...). Le CESER approuve la volonté du Conseil régional d'accompagner les acteurs bretons dans les nouveaux programmes de coopération territoriale européenne.

Freinées par le contexte sanitaire, les démarches de construction d'un Arc celtique devraient se poursuivre en 2022. Le CESER note la refonte de la Fête de l'Europe dont le format devra être revu. Le CESER a rappelé à plusieurs reprises ne pas avoir d'éléments de bilan et d'impact des précédentes éditions.

Hors Europe, 2022 devrait permettre de reprendre les actions de solidarité internationale. Le Conseil régional reste prudent compte tenu des incertitudes. Le CESER se réjouit que le fonds d'urgence alimentaire exceptionnel mis en place en 2021 soit reconduit. Le CESER note que la stratégie internationale de la Région dans le domaine de la solidarité, votée en 2019, sera retravaillée en 2022. Il suivra avec intérêt la construction de cette nouvelle feuille de route.

608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 608 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen-ne-s sur les politiques publiques et leur permet d'accéder à leurs droits. Il porte également les actions de rayonnement de la Bretagne. Il rend enfin possibles les actions de citoyenneté.

Le Président du Conseil régional propose :

- l'ouverture au titre de l'exercice 2022 d'une autorisation d'engagement de 5,2 M€ ;
- l'inscription d'un crédit de paiement de fonctionnement de 4 M€.

Ces propositions budgétaires visent notamment à reprendre, à partir de 2023, la diffusion d'un magazine régional dont la publication avait cessé depuis 2015. En plus d'être consacrée à la conception de ce magazine, l'année 2022 sera marquée par la poursuite de « campagnes de marque » auprès du grand public afin de faire connaître les compétences principales de la Région et les services publics délivrés. Aux côtés de cette volonté de renforcer la connaissance et la notoriété de l'action régionale auprès des citoyen-ne-s, le Président du Conseil régional propose de développer la communication territorialisée.

Par ailleurs, la Région finalisera la refonte de son offre digitale avec les nouvelles versions du site du CESER et de BreizhGo.bzh en 2022.

Enfin, en 2022, la Région ouvrira un espace de son portail bretagne.bzh dédié aux familles et aux élèves des lycées publics bretons. Cet espace rassemblera les informations et les outils utiles en matière de transport, restauration et hébergement, comme par exemple l'inscription à la restauration et à l'hébergement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apporte son soutien au programme 608 dont les nouvelles propositions visent à mieux informer les citoyens sur les interventions de la Région dans ses différentes compétences, tant il semble en effet évident que le rôle de la Région reste particulièrement méconnu et mérite l'effort d'une communication renforcée.

Le CESER approuve ainsi la relance d'un nouveau magazine d'information, la leçon étant tirée des limites du « *tout numérique* » en la matière comme sur d'autres, limites sur lesquelles il a déjà plusieurs fois attiré l'attention de la collectivité régionale. La place réservée à l'expression de chacun des groupes politiques devrait contribuer à l'esprit démocratique, en complément des informations utiles sur les actions pilotées par la Région. Il conviendra évidemment de suivre la bonne diffusion de ce magazine et de s'intéresser au niveau de satisfaction que les lecteurs pourront exprimer. Sans se contredire, le CESER suggère que le contenu soit également disponible sur le site de la Région, ce qui n'est pas précisé dans le budget primitif 2022.

Au-delà de cette mesure à caractère général, le CESER approuve pareillement le renforcement de la communication sur les principales interventions de la Région, afin là encore de façon très concrète, que les citoyens et utilisateurs de services puissent apprécier les réalisations.

D'autre part, le CESER relève avec satisfaction la finalisation annoncée de la refonte de l'offre digitale, laquelle offrira une meilleure ergonomie.

Enfin, les compétences de la Région s'expriment très largement en faveur des lycées. Il importe là aussi que les interventions de la collectivité soient portées à la connaissance des lycéens et de leurs familles, tout en facilitant l'accès aux outils utilisés quotidiennement (transport, hébergement et restauration).

En conclusion, le CESER partage les ambitions portées par ces nouvelles dispositions, qui devraient contribuer à combler un déficit de notoriété préjudiciable à l'institution régionale dans le rôle moteur qui est attendu de sa part, alors que ses compétences se sont vues élargies au cours des dernières années.

Fonds de gestion des crédits européens

- 1110 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020
- 1111 – Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027
- 1131 – Programme FEAMPA 2021-2027
- 1140 – Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2021

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER,
rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional rappelle la bonne dynamique de programmation des fonds européens en Bretagne avec 97% de la maquette globale engagée pour plus de 33 500 projets – dont 32 000 pour le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Cependant, l'année 2022 sera particulière pour le Conseil régional, avec le croisement de deux périodes de programmation mais aussi la mise en œuvre des financements complémentaires du plan de relance européen (REACT-EU) et Réserve d'ajustement du Brexit.

La période qui s'ouvre sera dense en termes de paiement et d'appels de fonds des projets 2014-2020 auprès de la Commission et le Conseil régional appelle à une mobilisation collective pour éviter les retards et décalages.

Pour les financements de la période 2021-2027 qui démarre cette année, le Conseil régional a choisi un système de gestion unique pour l'ensemble des fonds et a souhaité lancer des appels à projets pour le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE) et le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) avant la finalisation des programmes. L'objectif est de ne pas décaler le démarrage de la programmation mais aussi d'être dans une dynamique de projets. Le Conseil régional doit aussi être en mesure de déployer la coopération territoriale européenne.

Pour accompagner l'ensemble de cette mise en œuvre, le Conseil régional développera des outils d'information à destination des porteurs de projets et programmera des actions d'accompagnement en fonction des différentes mesures.

2. Observations générales sur les propositions du Conseil régional

La mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027 fait l'objet d'un point d'étape spécifique présenté lors de cette même session, et le CESER renvoie à son avis sur ce dossier. Seuls 4 des 8 programmes font l'objet d'une inscription au budget primitif du Conseil régional.

2.1. 1110 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2021

Si, à fin 2021, le programme FEDER-FSE 2014-2020 a atteint un niveau important d'engagement (96,65 %), l'abondement complémentaire REACT-EU a été mis en œuvre pour seulement 9 % des 92 M€. Le CESER partage avec le Conseil régional la nécessité d'une forte vigilance sur la dynamique de programmation alors que les fonds FEDER-FSE+ de la période 2021-2027 vont également commencer à être déployés. Le CESER apprécie les efforts du Conseil régional pour accompagner au mieux les porteurs de projets. Cependant, il s'interroge sur la capacité de

mobilisation de certains acteurs après une période complexe et parfois des manques de moyens en particulier humains.

Le CESER se réjouit que REACT-EU soit affecté aux priorités stratégiques de la Région en lien avec celles de l'Union européenne, en particulier aux transitions verte et numérique ainsi qu'à l'innovation.

2.2. 1111- Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027

La maquette du FEDER-FSE+ a été validée et la répartition par priorités également. Le CESER renouvelle sa satisfaction d'un programme mieux doté que le précédent permettant ainsi la réalisation de projets sur les territoires. Le CESER apprécie l'ouverture des dispositifs avant l'adoption définitive du programme opérationnel (PO). Quatre appels à projets devraient être lancés début 2022 pour permettre aux porteurs de répondre dans de bonnes conditions. Le CESER note la volonté du Conseil régional de diffuser des informations aux bénéficiaires potentiels et d'accompagner les démarches, conditions pour que les outils de financement soient connus.

Des mesures de simplification seront proposées aux porteurs de projet qui faciliteront aussi le suivi de l'Autorité de gestion. Le CESER sera attentif à la mise en œuvre effective de ces démarches.

2.3. 1131 – Programme FEAMPA 2021-2027

La mise en œuvre du FEAMPA va évoluer lors de la nouvelle programmation et sera similaire à celle du FEDER sur le plan budgétaire. Le Conseil régional en tant qu'Autorité de gestion réalisera le paiement direct aux bénéficiaires et sera remboursé par la Commission européenne.

Le CESER espère que le FEAMPA 2021-2027 ne connaîtra pas les retards de la précédente programmation et que la dynamique sera enclenchée dès cette année, alors que le lancement effectif du programme est annoncé au second semestre 2022. Comme pour le FEDER, le CESER rappelle l'importance de la mobilisation des acteurs et la mise à disposition d'informations et de mesures d'accompagnement.

2.4. 1140 – Mettre en œuvre les programmes européens

Le CESER constate que le Conseil régional devra assurer la clôture d'une programmation et le démarrage d'une nouvelle tout en déployant les mesures de relance. Les enjeux sont multiples : assurer le suivi financier, informer et favoriser la mise en œuvre des programmes 2021-2027. Le CESER suivra tout particulièrement les démarches de partenariat qui sont prévues par les programmes européens. Le Conseil régional rappelle que des comités seront sollicités mais le CESER regrette le manque d'informations en particulier sur le volet territorial du partenariat.

Le CESER suivra la réalisation des actions de communication renouvelées pour sensibiliser et informer les acteurs. Ces démarches sont en effet essentielles pour faciliter la compréhension des financements européens.

En période de clôture d'une programmation, des évaluations d'impact sont prévues par la Commission européenne. Le CESER sollicitera le Conseil régional pour être destinataire des trois évaluations d'impact sur le FEDER-FSE et celle sur le FEADER.

Autres dépenses

9000 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents les moyens immobiliers, mobiliers, de transport, de restauration et, plus globalement, les moyens généraux pour mener à bien leurs missions.

Les interventions sur le patrimoine bâti sont effectuées en se conformant aux objectifs de la collectivité « responsable » qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques ainsi que l'impact environnemental. De même, les choix de la commande publique pour l'ensemble des achats liés aux moyens généraux doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré l'évolution constante du périmètre d'intervention de la collectivité, l'objectif demeure la maîtrise de l'évolution du niveau de ces dépenses.

En 2022, ce programme dont le budget est estimé à 29,7 M€ se développe au travers de quatre actions principales :

- assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueuse de l'environnement ;
- fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins ;
- mettre à disposition un parc roulant moins émetteur de CO₂ et organiser les déplacements en transports collectifs ;
- optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut qu'encourager la concrétisation des actions décrites dans ce programme, lequel annonce :

- la finalisation des engagements pris antérieurement (*finalisation de l'achat en Vente en Etat Futur d'Achèvement des bureaux à l'entrée du site de Patton et des travaux d'aménagement sur Atalante*) ;
- la réalisation de travaux sur les sites territorialisés (*démarrage des travaux sur l'ancien Tribunal de Pontivy et sur les sites territorialisés de Saint-Brieuc et de Lorient*), et ;
- divers achats (*renouvellement du mobilier de restauration sur les sites de Courcy*) ou travaux d'aménagement.

Il relève la poursuite du renouvellement du parc roulant vers des solutions hybrides ou électriques. Pour chaque catégorie (véhicules, scooters, vélos), le CESER s'interroge sur la part du parc concernée par ce renouvellement annuel. Par ailleurs, il apprécie la poursuite des efforts déployés en vue de maîtriser les moyens d'impression et le traitement du courrier dans un objectif de limitation de l'impact environnemental.

Les encarts décrivant certaines actions répondant aux objectifs de la BreizhCOP illustrent l'esprit dans lequel le programme est engagé (pose de panneaux photovoltaïques sur le site d'Atalante, installation d'ombrières sur le parking de Patton, dispositifs de tri sélectif sur les sites de Patton et Atalante, remplacement des anciens véhicules par des modèles hybrides ou électriques).

9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme, consacré au maintien en condition opérationnelle et à l'évolution du système d'information (SI) de l'administration régionale, détermine le niveau d'appui que le SI apporte à la mise en œuvre des politiques régionales.

Le SI doit permettre d'être exemplaire dans les pratiques numériques, les services rendus aux citoyens et aux partenaires évoluant vers plus de traçabilité, de réactivité et de simplicité. Le SI est également un outil facilitateur à disposition de l'administration afin d'optimiser son fonctionnement permettant ainsi de fluidifier les processus de gestion interne et de les rendre rapidement adaptables aux évolutions des politiques publiques.

Dans la continuité du budget 2021, il devra être en appui fort des projets de transformation de l'administration régionale et en particulier ceux de la transformation numérique.

Le budget 2022 à hauteur de 8,8 M€ devrait permettre la mise en œuvre de projets numériques et informatiques dont la prise en charge, par la direction des systèmes d'information, a été décalée du fait de la crise sanitaire et du manque de ressources humaines.

Les risques en matière de cybersécurité, imposeront d'investir pour assurer une mise en conformité permanente des dispositifs de sécurité en cohérence avec le plan de défense en cybersécurité qui intégrera un plan de reprise et de continuité de l'activité.

En 2022, le programme se développe au travers de trois actions :

- adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux ;
- maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs ;
- faire évoluer le système en appui des politiques régionales publiques.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER comprend la nécessité d'adapter en continu l'architecture matérielle informatique et téléphonique, et voit la Région poursuivre son travail d'adaptation aux nouveaux besoins, en clarifiant la démarche à l'appui d'un schéma directeur de la dématérialisation.

Considérant l'évolution des usages, le CESER reste soucieux de la qualité des liaisons internet, tant dans le cadre du télétravail que dans le cadre du déploiement de la visioconférence. La cybersécurité représentant un axe essentiel du programme, il lui paraît important que le plan de défense en place soit rapidement enrichi par le plan de reprise et de continuité de l'activité envisagé.

D'une façon générale, le CESER reste soucieux des difficultés d'adaptation que pourraient rencontrer des utilisateurs du fait de la démarche de dématérialisation poursuivie, et demande à la collectivité d'y rester attentive pour fournir quand il convient un appui particulier.

Comme annoncé, il importe que le portail des aides à la gestion des fonds européens soit pleinement opérationnel pour les bénéficiaires.

Le CESER regrette l'absence de deux informations qui figuraient précédemment : la mise en évidence des actions conduites conformément aux orientations de la BreizhCOP dans un domaine où les investissements ne présentent pas toutes les vertus, et la réutilisation des matériels réformés.

9003 - Fonds d'intervention régional

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds d'intervention régional (FIR) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence (maillage territorial, aides individuelles à des personnes en difficulté en vue d'assurer leur formation professionnelle et leur insertion, etc.).

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes politiques.

Le budget prévu pour l'année 2022 s'élève à 1,2 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate une utilisation sensiblement identique du fonds d'intervention régional chaque année, avec 282 projets soutenus en 2021, ce qui représente une aide moyenne par projet de l'ordre de 4000 €.

L'indication des principales interventions resterait appréciée, le CESER constatant une nouvelle fois la variété des domaines d'intervention.

La Région souligne les initiatives des acteurs associatifs, lesquels contribuent au « bien vivre » partout en Bretagne. Le CESER s'associe à la reconnaissance de l'implication des associations et de leurs animateur·rices dans la vie locale. Selon le Conseil régional, cette implication représentait presque la moitié des 282 projets soutenus en 2021.

9010 - Équipement des groupes d'élus

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de ce programme consiste à affecter aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

Après l'installation de la nouvelle assemblée régionale élue en 2021, le Conseil régional a décidé du montant des enveloppes dédiées au fonctionnement des groupes d'élus. La participation aux dépenses d'investissement des groupes d'élus s'inscrit dans une enveloppe de 109 600 €, pour la durée du mandat.

Afin que les groupes d'élus puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est proposé l'inscription de crédits de paiement d'investissement à hauteur de 25 000 € pour l'année 2022.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme l'éventualité en avait été envisagée, le CESER relève que ce programme fait l'objet d'un ajustement par rapport à l'enveloppe initialement prévue (91 000 €). Pour autant, il n'appelle pas de remarque particulière.

9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4 000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, au siège et issus des transferts de compétences qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support sur l'ensemble du territoire régional. Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité afin de développer leurs compétences et garantir ainsi une action publique efficace, avec l'ambition d'offrir un service public régional de qualité, conciliant une vision responsable des missions d'employeur et une vigilance sur les dépenses engagées.

Avec un budget à hauteur de 8,4 M€, le Conseil régional se propose de conduire en 2022 diverses actions à différents titres :

- la responsabilité sociale de l'employeur et dialogue social (*ajustement de la politique handicap de la collectivité ; poursuite d'engagements pour l'égalité professionnelle femmes-hommes , etc.*) ;
- le développement de la communication interne ;
- le développement du système d'information des ressources humaines ;
- la mobilité et recrutement ;
- les dispositifs d'action sociale, d'hygiène et de sécurité ;
- les dispositifs de formation ;
- le suivi sanitaire et social des agents.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ce programme recouvre un large champ d'actions, que la Région s'attache à développer et à actualiser chaque année, ce dont le CESER ne peut que se féliciter.

Indépendamment de la politique RSE poursuivie, il note que la collectivité régionale verra en 2022 la fusion du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en une nouvelle instance, le Comité social territorial.

Le CESER soutient les efforts mis en œuvre pour renforcer la communication interne, la formation des agents, les compétences managériales et numériques. Il encourage aussi les dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes,

tout comme l'intégration des contractuels vers des postes permanents. Quelques indications chiffrées permettraient d'apprécier ces démarches.

Le CESER sera également intéressé par les conclusions du travail d'évaluation des risques liés au radon sur les sites régionaux.

Enfin, le CESER relève que les modalités de télétravail ont été votées en octobre 2021, accompagnées, outre l'équipement en matériel, d'une allocation forfaitaire fixée à 2,50 € par jour de télétravail, avec un plafond de 220 € par an. Il sera donc intéressant de suivre au fil du temps les effets de ces nouvelles dispositions sur l'organisation des services, et sur les choix qui seront exprimés par les agents eux-mêmes, grâce notamment à leur caractère incitatif.

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme, dont le budget s'élève à 186,5 M€ pour 2022, regroupe les dépenses salariales pour plus de 4000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses dans ce programme, car elles sont soumises à cotisations sociales.

Le pilotage et la maîtrise de la masse salariale demeurent une priorité qui s'inscrit dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois, certains mécanismes impactent mécaniquement sur la masse salariale avec notamment pour 2022, une augmentation liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire l'évolution spontanée de la masse salariale, estimée à 1 %.

En matière réglementaire, la revalorisation du SMIC intervenue conduit à une revalorisation des premiers échelons des grilles de catégorie C.

En matière d'effectifs, l'année 2022 est marquée par la poursuite des recrutements initiés en 2021 et l'ajustement des effectifs aux politiques publiques mises en œuvre au sein de la collectivité.

Le recrutement d'apprentis se poursuit en déclinaison de la politique jeunesse de la collectivité avec des dispositifs spécifiques d'accompagnement. En 2022, 50 jeunes seront accueillis pour un contrat d'apprentissage (19 dans les lycées et 31 dans les services).

L'année 2022 sera également marquée par la poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP²¹.

²¹ RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme chaque année, le programme éclaire sur l'évolution des besoins, sur les réponses apportées en matière de recrutements ou d'évolutions au sein de la collectivité. Il précise aussi les effets budgétaires des différentes dispositions prises au niveau national ou régional.

En matière de mobilités, le CESER apprécie la mise en œuvre attendue du plan de mobilités durables, en regrettant toutefois qu'aucune précision ne soit apportée sur les effets de cette nouvelle étape qui répond aux objectifs de la BreizhCOP, en voulant encourager les modes de déplacement doux.

Il relève avec satisfaction que la protection sociale complémentaire sera au cœur des questions d'action sociale en 2022. De même, il ne peut que se satisfaire de l'accord unanime exprimé sur les modalités de télétravail et les mesures d'accompagnement correspondantes.

9020 - Ressources et expertises

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat.

Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Enfin, il doit permettre de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne, de mettre en œuvre la transformation numérique et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

Plusieurs actions seront conduites dans le cadre de ce programme en 2022 :

- transformer l'administration et améliorer l'offre de services publics régionaux ;
- mettre à disposition des ressources documentaires ;
- piloter la politique d'achat et mettre en œuvre le schéma des achats économiquement responsables ;
- diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques ;
- développer l'expertise juridique et financière ;
- assurer le bon fonctionnement des Assemblées.

Pour ce faire, le Président du Conseil régional fait deux propositions :

- l'ouverture au titre de l'exercice 2022 d'une autorisation d'engagement d'environ 2,1 M€ ;
- l'inscription d'un crédit de paiement de fonctionnement d'environ 2,1 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER confirme son intérêt pour les différentes démarches entreprises par la Région, pour fluidifier son fonctionnement et améliorer les relations avec les usagers. Il note que le laboratoire d'innovation publique, TiLab,

bénéficie de crédits importants en 2021 et 2022 dans le cadre du plan de relance, ce qui lui permettra de démultiplier ses actions dès 2022. Une information sur ces évolutions serait appréciée.

Il relève que le schéma des achats économiquement responsables fera l'objet d'une révision en 2022, visant à élever le niveau d'exigence. Le CESER manifeste son intérêt pour être informé de l'impact des nouvelles dispositions qui seront prises, et sur l'évaluation assurée par l'observatoire des données de l'achat public.

De même, il souhaite être informé des suites données au projet de création d'une centrale d'achat visant à améliorer l'approvisionnement des lycées.

Plus largement, et régulièrement, le CESER invite le Conseil régional à développer la démarche d'évaluation avec davantage de transparence. L'institution d'un « budget vert » devrait y contribuer largement, et le CESER lui consacra toute l'attention nécessaire.

9021 - Service de la dette

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. La sécurisation de l'encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

Les actions du programme en 2022 représentent un budget de 27,2 M€ et visent à :

- honorer les engagements contractés : le service de la dette devrait connaître une augmentation en investissement compte tenu de l'augmentation de l'encours et de la montée en puissance des remboursements d'emprunts obligataires. En fonctionnement, une légère augmentation des frais financiers est attendue, corollaire de l'augmentation de l'encours et d'un contexte de taux incertain mais orienté à la hausse.
- obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant : la Région ne dispose plus d'enveloppe disponible auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) ni auprès de la Banque des Territoires, le renouvellement de l'enveloppe de crédit revolving n'ayant pu être négociée à des conditions satisfaisantes. De ce fait, les émissions obligataires resteront la source de financement privilégiée en 2022. En parallèle, une gestion active de la dette est assurée sur les encours.
- sécuriser l'encours, en veillant à diversifier les instruments de financement, à limiter la dépendance financière de la Région vis-à-vis des établissements prêteurs, et en stimulant la concurrence. Les emprunts obligataires représentent près de 58 % de l'encours (vs 43 % un an plus tôt), la part de la BEI revenant de 32 % à 29 %, celle de la CDC de 21 % à 9 %. D'autre part, compte tenu du contexte exceptionnel de taux historiquement bas, la part à taux fixe devrait représenter 73 % des encours fin 2021 contre 59 % fin 2020, dérogeant ainsi à sa stratégie visant à limiter à 66 % les chacun des compartiments fixe ou variable. Le recours aux emprunts obligataires, donc à taux fixe, devrait être la règle en 2022.
- optimiser la trésorerie, en mobilisant des lignes de *revolving* et en émettant des Titres négociables de court terme (TNCT) pour accéder directement aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an. La Région dispose de huit lignes de trésorerie pour 350 M€ et d'un plafond de TCNT équivalent, qui a permis encore en 2021 de profiter de taux négatifs dégagant presque 2 M€ de produits financiers. Les autres lignes

ouvertes n'ont pas été utilisées, de ce fait aucun crédit n'est inscrit pour 2022 au titre des intérêts liés à ces contrats.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate que les négociations menées fin 2021 avec la BEI et la Banque des Territoires en vue de renouveler l'enveloppe de crédit *revolving* n'ont pu être concrétisées faute d'accord sur les conditions financières. De nouvelles négociations pourront être ouvertes en 2022. Cependant, on peut voir là les premiers effets de la tendance à une remontée des taux d'intérêt, après plusieurs années de taux exceptionnellement favorables pour les emprunteurs.

Dans ce nouveau contexte, le CESER approuve la décision de porter la part à taux fixe à 73 % de l'encours obligataire, en dérogation du principe visant à limiter à 66 % la part maximum. Le recours projeté à de nouveaux emprunts obligataires à taux fixe devrait encore voir augmenter cette part, ce qui paraît tout à fait opportun.

Le CESER salue encore le bon usage des Titres négociables de court terme, qui a vu la Région encaisser près de 2 M€ de produits financiers. L'exercice devrait progressivement devenir plus difficile.

9023 - Mouvements financiers divers

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens (admissions en non-valeur, extinctions de créances, annulation de titres de recettes non recouverts, dotations aux provisions, intérêts moratoires en cas de non-respect des délais de paiement).

Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables sans incidence sur l'équilibre budgétaire, qui résultent de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 et qui contribuent à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité tout au long de l'exercice budgétaire.

Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates, liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires.

Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme, soit 21 M€ pour l'Ille-et-Vilaine et 3,4 M€ pour le Morbihan.

Le Président du Conseil régional présente les propositions budgétaires correspondantes à hauteur de 27,2 M€ pour 2022.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les propositions budgétaires pour 2022 reposent sur les dispositions en vigueur, et n'appellent pas de remarque particulière de la part du CESER.



Rapport des délibérations

Date : lundi 14 février 2022

CESER Bretagne - 14/02/2022

Président :

Secrétaire :

CESER de Bretagne

2- Budget primitif 2022.

Unanimité

Date du vote : 14/02/2022 - 16h01

Mode de scrutin : Public

Votants : 103

Voix exprimées : 93

Pour	93 Voix	100,0%
(ATD) ALLOUARD Joseph-Bernard		1 voix
(URSCOP) AMAUGER Isabelle		1 voix
(ERB) BAGEOT Jean-Pierre		1 voix
(CRC) BARBÉ Agnès par procuration à MAGNANON Sylvie		1 voix
(CRITT) BAZANTAY Frédéric		1 voix
(MEDEF) BELLIER Michel		1 voix
(SOLID) BOURBIGOT Sylvie		1 voix
(CFDT) BRICARD Samuel		1 voix
(UZP) BUDET Nelly		1 voix
(CCIR) CABEDOCE David		1 voix
(ID4CAR) CAPITAO DA SILVA Sergio		1 voix
(CFDT) CARADEC Michel		1 voix
(MEDEF) CARPENTIER Marie-Christine		1 voix
(CASI) CASU Michèle		1 voix
(CFDT) CHARLES-LE-BIHAN Danielle		1 voix
(REEB) CLECH Michel		1 voix
(FSU) CLERY Jean-Marc par procuration à CRÉACH Stéphane		1 voix
(SOLID) COCAULT David		1 voix
(MUT) COLAS Fabienne		1 voix
(CFDT) CONAN Isabelle		1 voix
(CGT) COSSON Nicolas		1 voix
(CFTC) COTTIER Annie		1 voix
(FEE) COUËTIL Anne		1 voix
(CGT) CRÉACH Stéphane		1 voix
(CPAM) DE DECKER André		1 voix
(ERB) DELEUME Marie-Pascale		1 voix
(CFDT) DEVOULON Joël		1 voix
(CDGEB) DRISSI M'hamed		1 voix
(CCIR) DUDOT Séverine		1 voix
(P ENV) DUPONT Jean-Philippe		1 voix
(CGT) FRANCOMME Michel par procuration à URVOAS Gaëlle		1 voix
(CFDT) FRISONI Béatrice		1 voix
(URAF) FROMAGEAU Françoise		1 voix
(P QUAL) GAILLARD Bernard		1 voix
(CFDT) GARAUD-LE-GARS Marie-Annick		1 voix
(CFDT) GOSSELIN Chantal par procuration à GUILLEAU Catherine		1 voix
(CFDT) GUILLEAU Catherine		1 voix
(FR-CIDFF) GUILLERME Annie		1 voix
(CFDT) HELLUY Norbert		1 voix
(UNIV) HITTI Éric		1 voix
(CRAB) JÉRÔME-CLOVIS Marie-Andrée par procuration à LE DOEUFF Bertrand		1 voix
(UNSA) JOUNEAUX Chantal par procuration à RIOU David		1 voix
(CRAB) KERBORIOU Edwige par procuration à KERLUR Laurent		1 voix
(NEB) KERHOAS Jean		1 voix
(CRAB) KERLUR Laurent		1 voix
(UMIH) KHAN Karim par procuration à BELLIER Michel		1 voix
(BPN) LABBÉ Jean-Yves		1 voix
(ENEDIS) LAURANS Bernard		1 voix
(CFDT) LAURENT Yves par procuration à BRICARD Samuel		1 voix
(CPME) LE CORNET Brigitte		1 voix
(UNSA) LE DOEUFF Bertrand		1 voix
(MEDEF) LE GAL Marie-Christine par procuration à WESLY Martial		1 voix
(UNIV) LE GALL-ELY Marine		1 voix
(Insertion) LE GUEN Ronan		1 voix
(FCPE) LE HENANF Marie-Françoise		1 voix
(CRPM) LE NEZET Ronan		1 voix
(CGT) LE NEZET Olivier		1 voix

(UFC) LE PEZENNEC CHARRIER Maryvonne	1 voix
(U2P) LE ROUX Philippe	1 voix
(B-COM) LE TRAON Jean	1 voix
(CFDT) LEMETAYER Thierry	1 voix
(CRESS) LIPS Marie-Martine	1 voix
(CFDT) LONEUX Catherine par procuration à HELLUY Norbert	1 voix
(INRAE) LUCAS Hélène	1 voix
(CCIR) LUCAS Evelyne	1 voix
(CGT) MADEC Lindsay	1 voix
(B VIV) MAGNANON Sylvie	1 voix
(CFE-CGC) MAILLARD Catherine	1 voix
(P QUAL) MARTIN Cécile	1 voix
(CGT) MASSIEU Julie par procuration à LE NEZET Ronan	1 voix
(IFREMER) MAZAURIC Valérie	1 voix
(P QUAL) MERRET Thierry par procuration à LABBÉ Jean-Yves	1 voix
(Planning Familial) MILLO Marion	1 voix
(CROS) MORIN Yannick	1 voix
(SOLHA) MORVANT Michel	1 voix
(CGT) PELTIER Jean-Luc	1 voix
(KEVRE) PERRON Claudine	1 voix
(COHER) PIRIO Dominique	1 voix
(CRPM) PRUDHOMME Jéhane	1 voix
(CNPL) QUILLÉROU Sylvère	1 voix
(SYNDEAC) RABINE Patrice	1 voix
(COORD) RENOUARD Anne	1 voix
(CFDT) RIOU David	1 voix
(CGT) SAOUTI Nadine	1 voix
(MEDEF) SAULNIER Annie	1 voix
(CJDE) SAUVÉE Yannick	1 voix
(APEL) TEXIER Virginie	1 voix
(CCIR) THAUNIER Emmanuel par procuration à CABEDOCE David	1 voix
(URAPEI) THIMEUR Jean-Claude	1 voix
(MEDEF) TUNIER Daniel	1 voix
(CFDT) UGUEN Jacques	1 voix
(CGT) URVOAS Gaëlle	1 voix
(FBF) WESLY Martial	1 voix
Abstention	10 Voix
(FO) BONY Céline	1 voix
(JA) BOUVIER Laëtizia par procuration à PLANCHAIS Cécile	1 voix
(CERAFEL) DAGORNE Philippe	1 voix
(FO) KERHAIGNON Annie	1 voix
(FO) LE COURTOIS Éric	1 voix
(FO) LERESTIF Fabrice	1 voix
(P QUAL) PELLERIN Franck	1 voix
(FRSEA) PLANCHAIS Cécile	1 voix
(FRSEA) RIAULT Jean-Paul	1 voix
(FO) SIMON Pierrick	1 voix



Intervention de Annie SAULNIER Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Ce budget primitif 2022 est le premier acte budgétaire de l'exécutif régional élu à la faveur des dernières élections régionales. De toute évidence il s'inscrit dans la trajectoire des années passées : maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec toutefois une augmentation de 2 % après plusieurs années de stabilité, et préservation des capacités d'investissement.

L'examen des recettes révèle la forte dynamique attendue de deux recettes qui représentent 46 % des recettes hors emprunt de la Région, à savoir la TVA affectée aux Régions, en remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement, en augmentation de 5 % à 212 millions d'euros et la part de TVA compensant la suppression de la CVAE en hausse de 9,8 % à près de 416 millions d'euros.

Ainsi, sur 46 % de ses recettes, la Région bénéficie d'une hausse de 8,1 % de celles-ci ! De toute évidence, même si la Région regrette de voir « le contribuable local s'effacer au profit du contribuable national par la redistribution aux Régions d'impôts collectés au niveau national » force est de constater une belle dynamique de recettes !

La part de l'emprunt dans l'ensemble du budget passe en 2022 de 19 % à 17 %, ce qui nous semble plutôt satisfaisant compte tenu de la nécessaire maîtrise du niveau d'endettement.

Enfin, nous aurions apprécié de pouvoir disposer du suivi des ratios révélateurs de la situation financière de la Région comparés à ceux des autres Régions comme la capacité de désendettement afin d'être en mesure d'émettre un avis plus éclairé. Nous formulons ce regret alors que nous savons que les ratios financiers de la Région sont plutôt bons et révèlent une gestion avisée telles que les orientations budgétaires pour 2022 vues lors de la dernière session l'avaient montré.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

Le budget 2022 est effectivement le premier de la nouvelle mandature et le Président du Conseil Régional précise dès lors que ce budget traduit les priorités politiques du projet de mandat.

C'est donc au prisme de 3 grandes orientations qu'il faille lire ce dernier. Ainsi « *bien vivre partout en Bretagne* », pour « *plus d'emploi et moins de carbone* » dans une volonté affichée « *de plus de Bretagne* » sont les axes qui forment cette colonne vertébrale dans un budget innovant par le déploiement, sur une vingtaine de programmes, d'une analyse de la dépense publique au regard des enjeux du climat.

C'est une première étape d'une approche plus globale d'évaluation de l'impact environnemental des politiques publiques conformément aux orientations stratégiques dans le cadre de la Breizh Cop, du rapport climat de décembre 2021 et, ainsi, cette démarche devra permettre :

- d'évaluer et améliorer l'impact environnemental des politiques régionales grâce à des outils de pilotage croisant les objectifs du plan de transition et du budget ;
- de promouvoir la transparence, « mesurer » la part du budget régional consacré aux transitions ;
- de contribuer à l'élaboration de politiques respectueuses de l'environnement et apportant un nouveau critère d'aide à la décision pour construire la stratégie budgétaire annuelle et pluriannuelle ;
- de continuer, pour la Région, à bénéficier des conditions favorables « réservées » aux collectivités engagées dans les transitions dans une logique de démarches « d'investissements socialement responsables ».

L'avis du CESER souligne que ce budget, en augmentation, est réaliste et qu'il continue de soutenir l'investissement malgré un léger recul. En matière d'investissement, la CGT continue de marteler que c'est dans l'investissement humain que se niche aussi la chance d'une possible réussite de sauvetage de la planète bleue.

Ce budget « vert » s'inscrit dès lors dans une démarche régionale qui devrait, pour la CGT, permettre une meilleure réponse aux besoins sociaux dans un Pays, triste champion des inégalités sociales, et, où encore, à tous les niveaux, la question du prix du travail, donc des salaires, reste un sujet tabou.

C'est aussi le cas dans notre Région dont la moyenne des salaires est la plus basse de France puisque tirée vers le bas notamment du fait de la faible rémunération des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Métiers qui cumulent un autre record : celui des conditions de travail pénibles avec un taux de TMS « qui crève les écrans. »

C'est pour cela que la CGT avance encore plus fortement -dans son plan de rupture- sur une nouvelle orientation économique puisque la formule mathématique est simple: conjuguer développement économique, urgence sociale et urgence environnementale n'est pas une équation à 3 inconnues mais à 3 notions fondamentales imbriquées les unes avec les autres.

Faire croire aujourd'hui, que « la fracture sociale » serait un scénario d'un vieux film rangé dans les tiroirs de l'histoire d'un vieux cinéma de quartier c'est être aveugle sur les disparités de notre société qui repose sur un système à bout de souffle et où le principal relais de croissance est l'utilisation de l'argent public sans contreparties. Ainsi, pour les tenants du néolibéralisme, la planète doit être un espace unique pour la circulation des capitaux.

De ce point de vue, la CGT ne peut que souligner la logique de conditionner les aides publiques en Bretagne sous l'objectif de l'éco-socio-conditionnalité qui est une voie sociale et solidaire à plébisciter pour que le cadre qui nous est proposé fasse humanité sur une planète à protéger.

C'est dans cet état d'esprit que la CGT votera l'avis du CESER tout en précisant que la Bretagne n'a aucun intérêt à se refermer sur elle-même, qu'à toujours vouloir la différenciation comme un unique vecteur politique, c'est éviter de préciser les singularités d'un territoire qui a besoin de convergences nationales dans un socle républicain.

La fin de l'année prochaine sera celle des dix ans d'une « crise » qui a donné lieu à un détournement historique symbolique autour de ce qui a été nommé la lutte « des bonnets rouges ».

Pour la CGT, rien ne dit que les leçons ont été tirées de ce moment qui pour certains a été mené pour « libérer les énergies ». En d'autres termes, pour s'affranchir des droits et devoirs dans une société organisée.

Pour la CGT, la première des priorités c'est de respecter les femmes et les hommes qui travaillent et qui savent comment développer, assurer la pérennité de leurs activités et de leur savoir-faire collectif. Il est de ce fait aujourd'hui, plus qu'hier encore, de ne pas occulter les vrais problèmes sur cette question du travail et de sa valorisation qui doit être au cœur des préoccupations politiques.

Or, on ne peut pas dire que dans certaines situations d'accaparement politique, laisser à des individus peu respectueux des concentrations excessives du pouvoir ou de certaines de ses représentations ne conduiraient pas à la rupture d'une crise démocratique. La période actuelle du débat politique en est une cinglante démonstration.

C'est pourquoi dans cette période où tout est bon pour renchérir sur la remise en cause d'une société démocratique et libre, empreinte de chances égales et de paix, il est à noter que l'exercice proposé à notre session est à souligner, par son audace c'est certain. La CGT rappelle que le Conseil Régional a saisi le CESER sur 2 thématiques qui sont de réel intérêt mais différentes. Une saisine l'est sur un ou des indicateurs pouvant mesurer « le bien être » en Bretagne, l'autre l'est sur l'organisation d'une démocratie renouvelée permettant « la proximité citoyenne », y compris en trouvant un trait d'union avec le CESER.

Pour conclure, en portant un regard national qui de fait est local, il est relativement « amusant » de remarquer, pour faire le lien avec les précédents propos que, pour les fervents supporters « du marché sans frontières », la souveraineté est une contrainte dès qu'il s'agit de droits sociaux pour les travailleuses et travailleurs alors que, du même élan, ils ou elles convoquent ce terme en pure protection quand il s'agit de faire entrer dans leur trésorerie de l'argent public.

Nous ne savons que trop que le nationalisme est une véritable arme de dérèglementation, c'est pourquoi la CGT insiste dans cette phase de débat qui est au centre de nombreux rendez-vous actuels à se méfier du simplisme qui peut confisquer la légitime aspiration d'un peuple à disposer de lui-même. En l'occurrence, la CGT attire de nouveau l'attention quand dans certaines parutions ou autres expressions, la notion de "peuple breton" refait surface.

La CGT estime que « bien-être, liberté et solidarité » forment un triptyque énergisant quand la démocratie est chahutée pour tenter de confisquer sa devise de « liberté, égalité et fraternité ».

L'autre monde ne peut pas être celui d'avant en pire ! C'est celui d'aujourd'hui et de demain avec des chances équitablement réparties. C'est pourquoi la conclusion du bordereau du Conseil Régional mettant en avant le caractère pionnier du travail sur le budget "vert" aurait encore un autre sens pionnier quand le social aura trouvé le même écho d'une politique publique au service de la biodiversité dans tout son spectre.



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le budget proposé par le Président du Conseil régional pour 2022 s'élève à un niveau encore jamais atteint, à plus de 1,7 milliard d'euros, en hausse significative de 3,2 % par rapport à 2021. Pour autant, il apparaît maîtrisé, malgré une croissance de 2 % des dépenses de fonctionnement et de 2,9 % de celles d'investissement, en s'appuyant sur des hypothèses prudentes d'évolution des recettes et un recours à l'emprunt réduit en comparaison de l'an dernier. Dans un contexte de hausse prévisible des taux d'intérêts, cette mesure nous semble pertinente afin de ne pas voir s'envoler l'encours de la dette.

Dans sa présentation, le Président du Conseil régional met en évidence l'impact des dépenses de la collectivité sur les territoires bretons et en faveur des habitants de notre région. Poids des marchés publics, soutien à la formation et à l'enseignement, services publics, importance des investissements sont des exemples du rôle moteur de la Région par les politiques qu'elle impulse.

Il reste que l'autre partie du budget, constituée par les recettes, échappe, elle, très majoritairement à la décision de la Région : la moitié de celles-ci provient de ressources fiscales sur lesquelles le Conseil régional n'a aucun pouvoir en termes de détermination des taux. La TVA reversée par l'Etat représente à elle seule 44 % des recettes hors emprunt. A l'inverse, la Région possède la faculté d'évolution de taux sur seulement 9 % de ses recettes budgétaires globales.

De plus, les deux taxes dont le Conseil régional peut fixer les taux, à savoir la majoration de TICPE et les cartes grises, sont appelées à baisser avec l'émergence des mobilités décarbonées, elles-mêmes encouragées par les politiques régionales.

On ne peut que déplorer cette dépendance de la Région vis-à-vis de l'Etat dans l'élaboration de son budget et souhaiter que le Conseil régional, avec les autres régions, puisse négocier avec l'Etat la reconstruction des liens entre contribuables locaux et pouvoirs publics locaux, dans une logique de transfert et non de superposition de prélèvements.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Marie-Martine LIPS

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La CRESS note avec satisfaction que le budget du programme 205 est stable.

Le soutien à l'économie sociale et solidaire est ainsi confirmé ainsi que la reconnaissance de son poids dans l'économie bretonne, même si ce programme ne constitue pas tout le financement régional de l'ESS car d'autres programmes interviennent en soutien. Mais c'est ce financement qui permet la structuration, le développement et l'innovation.

Le rôle de l'écosystème construit depuis maintenant plusieurs années est lui aussi reconnu et le maintien du financement de sa structuration également. La CRESS insiste sur le fait que c'est bien cet écosystème, la collaboration et les mutualisations qu'il facilite, l'implication de tous les acteurs dans son animation, notamment au travers de la plateforme de pilotage de la SRESS, qui a permis l'émergence et l'accompagnement de nombreux projets qui maillent et développent les territoires, mais aussi l'émergence et la structuration de filières essentielles dans la mise en œuvre de la BreizhCop.

Car l'ESS, ce n'est pas seulement l'innovation sociale pour favoriser la transition sociale et environnementale, mais bien une économie à part entière, répondant aux enjeux contemporains. C'est bien ce qu'affirme la SRESS dont l'une des trois priorités est d'apporter des réponses concrètes aux enjeux de la Bretagne par la création d'emploi durable, le soutien à la création, au développement et à la transmission des entreprises ; l'investissement ou le réinvestissement de thématiques ou de territoires clés ; et bien entendu la contribution à la transition énergétique et écologique.

Si des secteurs précédemment identifiés dans la SRESS ont pu connaître un développement exemplaire, comme l'économie circulaire par exemple, d'autres sont en cours de développement ou en passe de l'être (bien vieillir, alimentation et agriculture, revitalisation des communes rurales, maritimité, logement...).

Au regard de l'actualité, les entreprises de l'ESS intervenant dans le médico-social font la preuve de leur intérêt dans la réponse apportée à la problématique du grand âge et le projet de gérontopôle porté dans le cadre de la SRESS mérite d'être particulièrement soutenu. Bien vivre en Bretagne se conjuguant bien évidemment à tous les âges de la vie.

Nous attendons donc beaucoup de la prochaine conférence de l'ESS qui permettra de bien identifier les priorités partagées et de la mise en œuvre de la SRESS qui en découlera, pour les actions de structuration à soutenir, en particulier sur ces enjeux de filières. Le travail conduit au sein de la plateforme accompagnement-financement devrait permettre, avec le soutien de l'Etat, la Région et les différentes collectivités, d'identifier les leviers de financement à activer, dont bien évidemment les fonds européens, à commencer par le FEDER.

Si le budget du programme 205 est maintenu à l'identique, la baisse de crédits de certains programmes par action interroge, d'autant qu'il s'agit d'actions de nature structurante comme la structuration du niveau régional et du territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS et la consolidation de l'emploi sur les territoires.

Il serait dommageable qu'un éparpillement des financements atténue l'effet structurant de ce budget et nuise au développement coordonné de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable de la Bretagne tel qu'il a été plébiscité et opéré par l'ensemble des acteurs ces dernières années.

Nous attendons de cette politique ESS qu'elle ne soit pas cantonnée dans une niche mais joue bien un effet structurant sur l'ensemble des politiques du Conseil régional.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Dans le contexte de tensions en matière de recrutement que nous connaissons actuellement l'information sur l'orientation représente un axe essentiel de travail d'anticipation sur les besoins futurs en compétences et sur l'emploi.

Les études le montrent, les Bretons sont attachés à leur territoire²² et une grande part de la compétence créée en Bretagne restera sur le territoire. Ainsi, si l'adéquationnisme obsessionnel n'est pas la réponse, la sensibilisation aux réalités économiques territoriales est fondamentale pour que les appétences de la jeunesse d'aujourd'hui se connectent aux besoins en compétences de demain.

Nous saluons l'énergie investie dans le déploiement du service public régional d'information et d'orientation, baptisé IDEO. La considération du Conseil régional pour les nouvelles missions d'information sur l'orientation, qui lui ont été attribuées par la réforme du 5 septembre 2018, est manifeste. La production de nouvelles ressources d'informations adaptées à la cible jeune en est un exemple. Pour autant, il est utile de rappeler que la production d'outils de communication n'a d'intérêt que dans la pertinence des informations présentées et dans les effets qu'ils produisent sur les lecteurs. Nous serons donc très attentifs à l'évaluation de l'utilisation de ces nouvelles ressources.

Nous rappelons également, comme nous l'avons déjà souligné à la suite de l'étude « le bac pro, et après... ? », que l'information sur le monde économique ne peut se faire sans un travail collaboratif fort entre ce-dernier et le monde de l'éducation. La connaissance mutuelle, la compréhension des enjeux de chacun, la collaboration dans de nouveaux projets, passent nécessairement par un partenariat opérationnel et volontaire. Cette relation entre ces deux mondes devra être soutenue par l'ensemble des partenaires engagés dans cette mission d'information.

Les enjeux de l'orientation des jeunes sont majeurs. Nous ne doutons pas de l'ambition du Conseil régional à s'investir pleinement dans ce défi d'importance et nous soulignons notre satisfaction de le voir s'engager à nouveau dans ce moment fort de valorisation des métiers que sont les Olympiades. Pour autant, cet engagement doit être entier, sans demi-mesure (les 730 000 € ne représentent qu'une partie du budget à investir), et il devra également s'ajuster à la définition du terme choisi « les Olympiades » pour que l'excellence bretonne puisse être pleinement valorisée par la compétition.

Nous avons accueilli avec satisfaction en 2019 la création des deux nouvelles gammes que sont PREPA et QUALIF emploi. Plus souples et plus en lien avec les besoins des territoires elles permettaient, en étant soutenues par le Pacte breton d'investissement dans les compétences, l'exploration d'ingénieries innovantes.

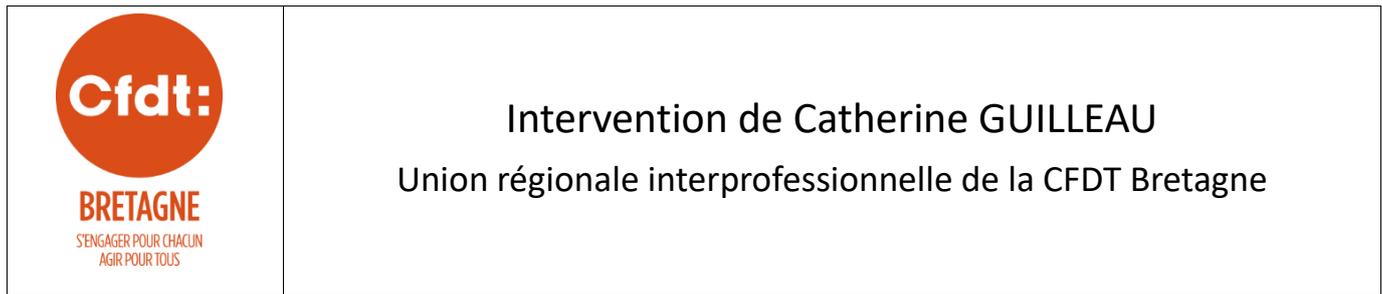
A l'heure où tous les secteurs d'activités, tous les métiers, souffrent du manque de compétences disponibles il nous faut redoubler de vigilance quant aux choix et aux modalités des formations déployées. Si l'entreprise est mieux impliquée dans le cadre de certaines sessions spécifiques, nous soutenons la nécessité d'une généralisation de ce lien essentiel.

²² Baromètre des territoires, novembre 2021 – ELABE, SNCF et cabinet Montaigne

Ce lien est d'autant plus important que le recrutement n'est pas qu'une affaire de compétences. L'adéquation entre offre d'emploi et demande d'emploi se joue également sur la compatibilité des contraintes (exemple de la situation géographique de l'entreprise et de la capacité de déplacement de la personne) ainsi que des soft skills. Dès lors, le positionnement à l'entrée de la formation ne peut plus se contenter d'identifier les capacités techniques de la personne qui souhaite se former, il doit inclure une réflexion sur la capacité de la personne à se positionner sur les emplois post formation, et c'est en cela que le lien avec l'entreprise est essentiel.

Enfin, nous souhaitons rappeler qu'à l'heure où les entreprises de plus de 50 salariés n'ont plus accès aux fonds mutualisés pour développer les compétences de leurs salariés, qu'à l'heure où France Compétences affiche un déficit d'ampleur (3,7 Md€) alors que 1,7 Md€ des fonds issus des entreprises sont redirigés vers la formation des demandeurs d'emploi, qu'à l'heure où la croissance économique forte souligne l'urgence à développer les compétences des actifs, il ne nous apparaît pas fondé de majorer le financement de formations non essentielles au développement de l'activité économique territoriale (programme 318 qui passe de 7,40 M€ d'AE en 2021 à 8,50 M€ d'AE en 2022).

Je vous remercie de votre attention.



Ce budget 2022 qui nous est présenté tient fortement compte de la situation actuelle malgré des incertitudes pesant sur les recettes. Dans ce contexte de crise que nul pouvait prévoir, les plans de relances et d'urgences sont les bienvenus.

Le fonds de proximité Breizh Rebond vient d'investir dans le capital des établissements Meunier à Brest ; la CFDT ne peut que saluer ce soutien qui devrait permettre à cette société de 220 salariés de faire face à ses difficultés. La CFDT souhaiterait connaître plus en détail le mécanisme ainsi que les bénéficiaires de ce fonds qui a pour vocation à soutenir les entreprises du territoire breton, par la mise à disposition de solutions de financement haut de bilan leur permettant de rebondir et de franchir un cap.

Concernant l'aménagement équilibré de la Bretagne, la CFDT souscrit à la volonté du Conseil régional de consacrer des moyens adaptés à la réalité des territoires en se basant sur la carte des capacités territoriales. Pour autant les pays, véritables bassins de vie alliant emploi, habitat loisirs et leurs conseils de développement, ne sont plus présents dans ce bordereau, la région ayant fait le choix de contractualiser avec les EPCI, territoires opérationnels plutôt qu'avec les pays, territoires de projets.

La CFDT note avec satisfaction l'appui du Conseil régional aux conseils de développement en fonction des cartes de capacité, néanmoins elle est inquiète pour les conseils des EPCI de plus de 50 000 habitants, car ceux-ci en fonction des politiques menées par ces EPCI risquent de ne pas pouvoir émarger à la contribution régionale et se détourner de fait des problématiques régionales.

Sur le volet mobilités, la CFDT se félicite de l'ambition affichée dans ce budget primitif d'augmenter la fréquentation BreizhGo de 20%. Elle est néanmoins inquiète de la pénurie actuelle de chauffeurs due en partie à la crise sanitaire et, pour le moyen terme, elle considère qu'il y a urgence à réunir les entreprises de transport, les donneurs d'ordre, les syndicats représentatifs de la profession, afin d'élaborer un plan d'urgence pour que la rentrée scolaire 2022 puisse se faire dans de bonnes conditions.

La CFDT note avec intérêt les réflexions autour d'une nouvelle offre tarifaire à destination des jeunes et insiste pour que les tarifs régionaux ne soient pas seulement valables sur les régions limitrophes à la Bretagne mais au-delà, les déplacements des jeunes, notamment les étudiants ne se limitant pas aux régions de Pays de la Loire et Normandie.

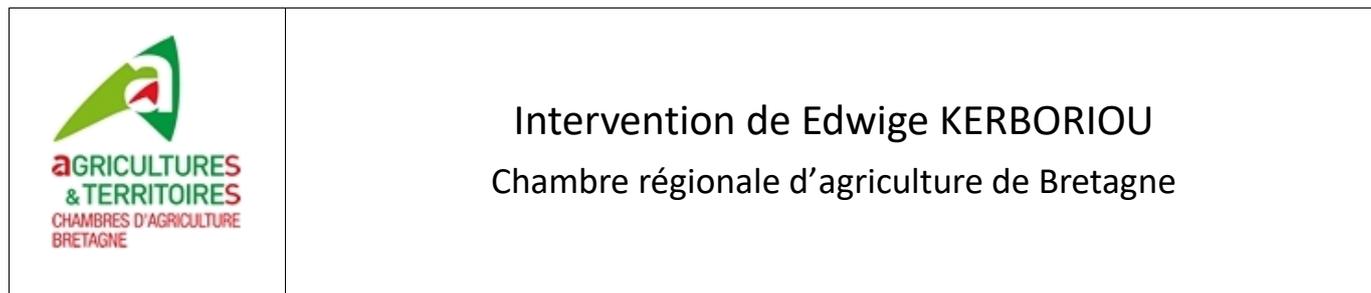
Pour conclure, la CFDT partage l'avis du CESER quant aux engagements de la Région sur l'ensemble de la mission « Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi », une mission à laquelle sont consacrés plus de 41% du BP 2022.

La CFDT tient à souligner le renforcement de l'effort budgétaire en matière de développement des formations de façon globale et plus particulièrement les actions à destination des publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi, notamment via les financements du PRIC avec un nouvel abondement sur 2022. Un abondement qui sera en partie mobilisé pour renforcer l'attractivité des emplois et métiers et travailler sur les freins à l'embauche, notamment des plus fragiles. Sur ce point, la CFDT tient à rappeler que si les mobilités, l'accès au logement, à la santé constituent bien des freins à l'embauche, il est essentiel quand on parle attractivité des métiers de parler aussi

conditions de travail et salaires. A cet égard, la CFDT alerte, en matière d'apprentissage, sur les difficultés rencontrées par certains apprentis pour assister aux cours programmés dans les CFA, les chefs d'entreprise préférant garder ceux-ci en entreprise. La CFDT portera également une attention particulière à l'articulation des dispositifs de formation avec le lancement du Contrat d'Engagement Jeune.

Si la CFDT apprécie le développement des formations sanitaires et sociales en lien avec le Ségur de la Santé, elle veut aussi souligner la nécessité de poursuivre cette politique au regard des besoins cruciaux du secteur et espère que le nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales le permettra. Un schéma qui devrait être intégré dans le nouveau CPRDFOP, lui-même intégré au Schéma régional des Transitions économiques et sociales. Si la CFDT a bien compris, au regard du bordereau étudié en octobre sur « une région stratège », que la Région se donne l'année 2022 pour y travailler, elle souhaite avoir des éléments plus concrets sur la préparation du nouveau CPRDFOP, et notamment sur les modalités envisagées pour une réflexion concertée avec les acteurs, dont les partenaires sociaux.

La CFDT partage et votera cette contribution du CESER.



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Nous optons pour une expression commune sur le budget primitif et le budget vert, considérant que le budget est l'incarnation des ambitions de la collectivité et que le prisme qui sera le nôtre pour en apprécier la pertinence sera celui du développement durable dans les territoires bretons.

Nous avons pleinement conscience qu'en tant que premier financeur de l'investissement public en Bretagne, la collectivité régionale doit faire elle aussi la démonstration aux financiers et aux investisseurs de son engagement dans des investissements plus responsables.

Même en Bretagne, attachée à ses langues régionales, le « green budgeting » s'impose.

Pour notre part, c'est la dimension économique et sociale qui forge le présent avis.

En novembre 2021, les chambres d'agriculture de Bretagne ont alerté sur la crise que traverse le secteur de l'élevage, et les inquiétudes qu'elle faisait porter sur le renouvellement des générations d'agriculteurs dans notre région.

Si les jeunes se désintéressaient de l'élevage, peut-être verrions-nous une baisse des émissions de GES ? Mais aurions-nous gagné en dynamique économique et sociale dans nos territoires, devrions-nous fermer les yeux sur le bilan carbone importé pour nous alimenter à des prix accessibles à tous les pouvoirs d'achat ?

En Mars 2022, nous présenterons les scénarios d'une démarche prospective à l'horizon 2040 qui invitent à nous emparer collectivement de la complexité pour tracer des perspectives, en reprenant en quelques sortes, les priorités de Conseil régional « bien vivre partout en Bretagne », réussir un développement économique avec « plus d'emploi et moins de carbone »

Dans notre région, l'agriculture et son prolongement agroalimentaire représentent bien plus d'emplois que dans les autres régions au regard de la population active globale. Les orientations budgétaires doivent comporter des investissements d'avenir, pour créer de la valeur ajoutée, améliorer les conditions de travail pour créer des emplois durables et enviables, innover dans les pratiques pour réduire la dépendance à l'énergie et aux intrants, accompagner les entreprises pour une trajectoire bas carbone qui ne remet pas en cause la pérennité économique et sociale des entreprises.

Nous serons attentifs à la façon dont la collectivité régionale transformera l'essai des Etats Généraux de l'Installation et de la Transmission.

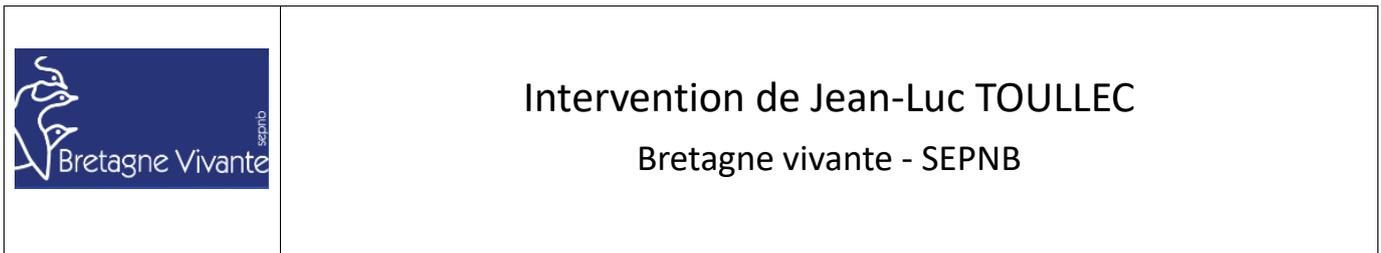
La synthèse des ateliers de décembre met en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces. Cette synthèse montre qu'on ne part pas de rien, que les bonnes intentions en nombre ne doivent pas conduire à « jeter le bébé avec l'eau du bain ».

La Bretagne agricole souffre en ce moment, mais elle montre aussi de par sa diversité, son énergie, la taille humaine des entreprises à transmettre, un dispositif de formation breton de qualité, son climat, sa polyculture – élevage, une capacité de rebond et de projets que bien d'autres régions lui envie.

Nous attendons donc des arbitrages budgétaires qui ne s'enferment pas dans des classements qui catégorisent trop, comme le budget vert envisage de l'expérimenter, ou dans des critères de conditionnalité d'octroi des aides trop excluants.

En concertation étroite avec la représentation professionnelle agricole, un équilibre doit être trouvé entre l'accompagnement des nouvelles installations, dans des projets moins conventionnels comme dans des projets qui donnent un nouveau souffle aux exploitations d'élevage, les investissements de modernisation pour les entreprises, et la poursuite de l'ambition agroécologique dans un maximum d'exploitations.

Je vous remercie de votre attention.



Budget primitif 2022 - programme 502

J'interviens au nom des associations Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne, le réseau Cohérence et le REEB.

Notre intervention porte sur **le budget du programme 502 sur la biodiversité et les paysages**. Malgré l'importance de l'enjeu biodiversité et son appropriation par un nombre croissant de citoyens et d'acteurs, nous constatons à grand regret que ce budget reste à 4 millions d'euros soit 0,2% du budget régional. C'est évidemment insuffisant pour mener toutes les politiques engagées comme le développement de la connaissance, la mise en place de la trame verte et bleue régionale, les réserves et parcs naturels, l'éducation à la nature, l'accompagnement des territoires et des acteurs... Le programme est énorme et les moyens sont dérisoires. Le Conseil régional mise sur des outils complémentaires comme le FEDER, dont l'augmentation est substantielle, la mise en place du 1% biodiversité et de Breizh-biodiv, ou encore sur la montée en puissance de l'Agence Bretonne de la Biodiversité.

Pour nos associations naturalistes et d'éducation à l'environnement, **ce budget primitif paraît problématique** ; sa plus-value pour la biodiversité comme pour les acteurs que nous sommes n'apparaît pas du tout évidente. Pour exemple, l'Agence Bretonne de la Biodiversité, que nous avons appelée de nos vœux, a reçu des moyens non négligeables pour monter sa structure et ses actions, ce que nous saluons. Cependant, ce soutien à l'ABB ne s'est pas accompagné d'un soutien comparable aux acteurs disposant de l'expertise scientifique et technique sur la biodiversité bretonne. De fait, l'ABB se met en place sans réellement s'appuyer sur ce réseau d'experts, de professionnels et de citoyens. L'argent public finance directement des postes dans cette Agence sans que l'exigence de résultats ne soit très évidente... C'est exactement l'inverse de ce qui est demandé aux associations pour le portage de nos actions, puisque les appels d'offres se poursuivent et que les fonds FEDER restent toujours aussi compliqués à mobiliser, fragilisant nos salariés comme nos structures.

Tout cela génère **un sentiment profond de déception, et une réelle précarité pour tous ceux qui agissent au quotidien sur le terrain**. Par nos associations et d'autres organismes experts dans l'étude de la biodiversité et l'éducation à l'environnement, la Bretagne dispose pourtant d'une formidable force vive, avec un vivier très important de citoyens et de salariés associatifs engagés et compétents, de naturalistes dotés de vraies capacités d'expertise, de jeunes passionnés et motivés. Tous attendent de réelles plus-values pour la biodiversité comme pour les organisations engagées depuis longue date dans ce domaine et qui ont montré leur savoir-faire.

Le Budget primitif est un document stratégique et politique. Celui relatif au programme 502 révèle une incohérence entre les discours et les actes, créant une fois de plus un certain malaise. La région est cheffe de file biodiversité. Que veut-elle faire réellement dans ce domaine ? avec qui ? Quand enclenchera-t-elle la vitesse supérieure ? Nous ne le comprenons pas. C'est pourquoi **nous demandons une stratégie régionale claire et partagée, au regard des enjeux comme des nouveaux moyens mis à disposition, afin de définir ensemble les priorités mais aussi la manière dont nous allons collectivement y répondre**. Nous souhaitons la mise en place de programmes d'actions partenariaux, pérennes, facilitant l'expérimentation et la réalisation d'actions opérationnelles, et s'appuyant sur les forces vives qui connaissent le terrain. Chacun a sa place et son rôle à jouer, mais c'est bien ensemble que nous pourrions répondre aux défis.

Nous voterons l'avis du CESER sur ce budget primitif, que nous partageons, en y ajoutant ces réserves importantes.



Intervention de Jean-Paul RIAULT Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne.

Dans son budget primitif, le Conseil régional se fixe comme objectif l'accompagnement de la priorité qu'il a définie : la transmission des exploitations.

Assurer le renouvellement des générations, afin de maintenir une production dynamique, variée et répondant aux besoins des différents marchés, est effectivement un enjeu prioritaire. Le nombre d'installations est important, mais leur qualité l'est aussi et même plus. C'est la pérennité des agricultrices et agriculteurs installés qui donnera de l'avenir à l'agriculture locale. Pour assurer cette nécessaire pérennité, plusieurs facteurs sont essentiels. Il faut commencer par permettre aux producteurs de vivre dignement de leur métier. Pour rappel, la part qui reste aux agriculteurs sur 100 € d'achats alimentaires est d'environ 6 € alors qu'il faudrait au moins 10. Il faut aussi supprimer les contraintes régionales et françaises, qui ne font qu'accroître les distorsions de concurrence entre nos agriculteurs bretons et leurs collègues français, et creusent chaque jour un plus le gouffre avec les autres pays.

Or, la ligne donnée par le Conseil régional dans son budget primitif, et dans d'autres documents ou échanges, ne semble pas aller dans ce sens. Si l'aspect rentabilité du travail est bien évoquée dans le budget primitif, le conditionnement des aides à la modernisation à des « contrats de progrès », rattachés uniquement à des critères environnementaux, va une fois de plus dans le sens d'un renforcement des contraintes. Des progrès, les agriculteurs en font tous les jours. Mais, le prouver tout le temps avec des dossiers administratifs et sur la base de critères idéologiques, ils n'en peuvent plus.

Pour exemple, la suppression des soutiens aux investissements visant la réduction de l'utilisation des produits de protection des plantes : même si 90% des pulvérisateurs sont équipés de buses antidérives, avec une moyenne d'âge de 12,9 ans le parc breton est vieillissant. Les agriculteurs ont besoin de soutien pour investir dans du matériel dont les performances vont au-delà de la seule maîtrise de la dérive. Nos voisins les plus proches de Normandie ou de Pays de la Loire passent le cap et la Bretagne ? Nous sommes tous mobilisés sur cet objectif de réduction de l'utilisation de ces produits. Qu'attendez-vous ? Quelle cohérence ?

Merci de votre écoute.



Intervention de Séverine DUDOT

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le budget proposé par le Président du Conseil régional pour 2022 traduit les priorités de la politique régionale résumée en trois axes : « bien vivre partout en Bretagne », « plus d'emploi et moins de carbone » et « plus de Bretagne ».

Le deuxième de ces axes est concrétisé dans les programmes visant pour la région une économie dynamique. Cette ambition prend place dans un contexte particulièrement difficile à saisir, avec des indicateurs de croissance battant des records, un niveau de chômage en Bretagne plus faible qu'ailleurs et des situations de plein emploi dans certains territoires. Mais aussi avec des difficultés d'approvisionnement et de recrutement mettant en péril l'activité de certaines entreprises, provoquant des retards de livraison de chantiers et des menaces sur l'emploi, des hausses de prix considérables de l'énergie et de matières premières qui pourraient se traduire en forte inflation. Le coût du transport maritime subit lui aussi de très fortes hausses qui déstabilisent de nombreuses entreprises travaillant à l'international. La Région, en tant que propriétaire des ports de commerce et porteuse du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises, serait légitime à accompagner les entreprises fragilisées par cet effet spécifique de la crise Covid.

Face à ces défis nouveaux, les chefs d'entreprise bretons ont clairement affiché leurs vives inquiétudes pour 2022 dans la dernière enquête de conjoncture économique de la CCI Bretagne.

Dans ce contexte d'incertitude, le Conseil régional met en œuvre les outils dont il dispose pour accompagner à la fois les entreprises fragilisées par la crise dans la sortie des aides publiques, mais aussi celles qui se développent en conquérant de nouveaux marchés, grâce à leur innovation et à leurs investissements. Nous soutenons à cet égard l'engagement de la Région à aider les créateurs d'entreprise, à renforcer les dispositifs de formation professionnelle et à rechercher des modalités novatrices pour faciliter les recrutements des entreprises. Les CCI s'investiront plus encore, sur chaque territoire, dans ces actions avec la Région et les autres acteurs économiques.

Il est étonnant, cependant, que, pour répondre à ces enjeux, le Conseil régional semble réduire ses moyens d'intervention en matière économique, avec une baisse des crédits de paiement en investissement en 2022 par rapport à 2021 (respectivement 127 M€ et 156 M€) et de moindres crédits de paiement en fonctionnement en 2022 qu'en 2020 (respectivement 45 M€ et 48 M€).

De plus, le caractère transversal d'un nombre croissant d'actions de la Région, telle, par exemple la cybersécurité, conduit à leur affectation sur plusieurs programmes budgétaires. Il en résulte une perte de lisibilité de ces interventions et des moyens qui y sont consacrés.

Enfin, nous nous félicitons de l'ambition affichée par le Conseil régional de renforcer le caractère productif de la Bretagne appuyé sur son engagement dans les transitions numériques et écologiques. Le futur Schéma Régional des Transitions Economiques et Sociales élaboré dans le cours de l'année pourra exprimer ce dessein ; là aussi, les CCI seront forces de propositions nourries par les attentes et les objectifs des entreprises.

Je vous remercie de votre attention.